

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DE CHATENET-COLON (87)

VOLET PAYSAGER COMPLÉTÉ



Porteur du projet :
SAS Parc éolien de Chatenet-Colon

JUIN 2022

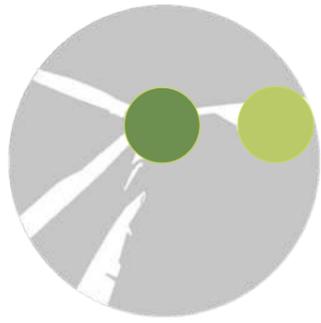






PARTIE ÉTAT INITIAL DU VOLET PAYSAGER

Protocole d'élaboration du volet paysager.....	5
Méthodologie par chapitre et détails des outils d'analyse.....	6
Localisation géographique du projet.....	10
A / DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDES.....	11
Aire d'étude éloignée.....	12
Aires d'études intermédiaires et rapprochées.....	13
Aire d'étude immédiate.....	14
B / ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	15
Schéma Régional Eolien du Limousin (2013).....	16
Les grandes structures paysagères du Limousin.....	17
Détail des entités paysagères en prise directe avec le projet.....	18
Paysages remarquables, patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeurs.....	23
Description des sites et hiérarchisation des enjeux à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	29
Approche socio-culturelle du territoire.....	33
C / ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES AIRES D'ÉTUDES INTERMÉDIAIRE À RAPPROCHÉE.....	37
Contexte éolien en Haute Vienne/SIGENA.....	38
Contexte éolien local.....	39
Lecture physique - morphologique du territoire.....	40
Analyse des monuments historiques / tourisme.....	44
Sensibilité du patrimoine MH sur les aires d'études intermédiaire et rapprochée.....	50
Analyse du patrimoine local non protégé (5 km).....	54
Urbanisme et infrastructures.....	55
Description du secteur d'étude dans l'aire d'étude rapprochée (5km).....	59
D / SYNTHÈSE GLOBALE DE L'ÉTAT INITIAL (TOUTES AIRES CONFONDUES).....	63



Sommaire

PARTIE STRATÉGIE ET IMPACTS PAYSAGERS DU PROJET

E. STRATÉGIES D'IMPLANTATION ET ÉTUDES DES VARIANTES.....	71
Principes et enjeux pour définir un projet de qualité.....	72
Principes généraux d'implantation et rapports au site de projet.....	76
Critères paysagers et patrimoniaux à prendre en compte.....	77
Processus d'évolution du projet.....	78
Implantation définitive et caractéristiques du gabarit retenu des éoliennes.....	86
F. ÉVALUATION DES PERCEPTIONS ET D'IMPACT DU PROJET	87
Définition des échelles de perception et de l'impact de l'éolien.....	88
Analyse de ZIV (globale et spécifique).....	90
Analyse cartographique des perceptions (aire d'étude intermédiaire).....	92
Transects paysagers de perception et covisibilités.....	96
Analyse des phénomènes d'encerclement + zooms spécifiques.....	99
Zooms au regard du patrimoine sensible proche.....	107
Justification des prises de vue pour les photomontages (carte + tableau).....	109
F BIS. CARNET DE PHOTOMONTAGES ET INTERPRÉTATIONS.....	115
Mode de présentation des photomontages et conditions des prises de vue.....	114
Cartes de localisation et données des prises de vue.....	115
Données des prises de vue.....	119
Photomontages (49 unités).....	120
Synthèse des impacts du projet (tableaux de l'état initial mis à jour).....	248
Conclusions paysagères.....	256
Analyse du scénario de référence et de l'évolution de l'environnement en l'absence du projet....	258
G. IMPACT DU PROJET DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS PAYSAGÈRES.....	259



PROTOCOLE D'ÉLABORATION DU VOLET PAYSAGER





Méthodologie par chapitre et détails des outils d'analyse

L'objectif du volet paysager de l'étude d'impact (dans le cadre de la Demande d'Autorisation Environnementale en vigueur) est de fournir les données et les outils nécessaires à la meilleure évaluation possible d'un projet de parc éolien. Il s'agira de développer une approche paysagère et patrimoniale la plus objective possible pour la mise en œuvre d'un projet qualitatif.

Se référant au «Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres», élaboré par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en 2016, ce document présentera tout d'abord un état des lieux du paysage actuel (celui qui accueillera les éoliennes). Il appréhendera le paysage dans toute sa complexité, traitant de ses composantes géomorphologiques, patrimoniales (architecture, paysage, nature et culture) et humaines.

Le volet paysager proposé ci-après se compose de plusieurs chapitres :

- A - Contexte général et définition des aires d'études**
- B - Etat initial à l'échelle de l'aire d'étude éloignée**
- C - Etat initial à l'échelle des aires d'études intermédiaires et rapprochées**
- D - Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)**
- E - Stratégies paysagères d'implantation et études des scénarios**
- F - Evaluation des niveaux de perception et des impacts du projet et analyse des phénomènes de saturation visuelle éventuels par l'éolien**
- G - Impact du projet dans l'aire d'étude immédiate et mesures d'accompagnement paysagères.**

Le volet paysager s'inscrit d'abord dans une démarche prospective et analytique afin de recenser l'ensemble des données paysagères et patrimoniales caractérisant le territoire et d'en définir ses enjeux et sensibilités au regard du développement éolien ; puis dans une démarche itérative, faite d'allers et retours entre les différentes options du projet ; et enfin dans une démarche d'évaluation quantitative, qualitative et d'accompagnement. Tenant compte des spécificités paysagères et des contraintes spécifiques aux implantations d'éoliennes, l'objectif est de maîtriser au mieux les mutations du paysage inhérentes à l'installation d'un parc éolien sur le territoire.

Dans le cadre de l'évaluation des impacts d'un projet on doit s'appuyer sur les principes ERC (Eviter, Réduire, Compenser). Au sein du volet paysager, les mesures d'évitement et de réduction s'appliquent dès le processus de construction du projet (chapitres B et C). D'un point de vue paysager, la notion de compensation est difficile à appliquer car inquantifiable en terme de périmètre d'intervention et de localisation des actions. Il est donc admis, au sein du guide des études d'impacts, qu'il s'agira principalement de mesures d'accompagnements visant à réduire ponctuellement la perception du projet ou à proposer en contrepartie des actions d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie.

DÉROULEMENT DU VOLET PAYSAGER (MÉTHODE, OUTILS)

CHAPITRE A - CONTEXTE GÉNÉRAL ET DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDES

Il s'agit dans cette première étape de localiser la zone de projet d'un point de vue géographique et administratif et d'établir un premier périmètre d'étude pouvant être amené à évoluer en fonction des données paysagères et patrimoniales recensées dans les chapitres dédiés à l'analyse de l'état initial.

Ce premier périmètre est établi selon deux approches :

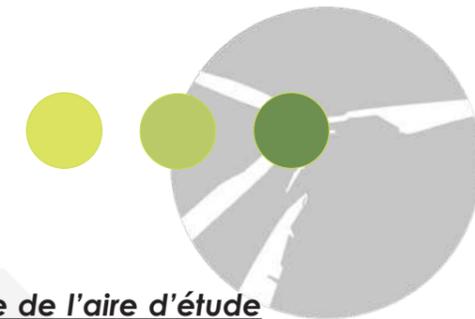
- **Une approche visuelle et paysagère s'appuyant sur la zone de visibilité potentielle du projet.** Ce périmètre est déterminé au regard du contexte géomorphologique général (paysage ouvert ou fermé et à l'appui d'une ZIV (zone d'influence visuelle) réalisée avec un logiciel spécifique. D'une manière générale la ZIV n'est réalisée qu'à partir des données topographiques (MNT). Toutefois, dans le cas présent, une couche boisement a été ajoutée afin d'apporter une vision plus objective au compte tenu du contexte paysager local. Seuls les boisements identifiés sur Corin-Land-Cover ont été pris en compte. Cette vision reste malgré tout maximisante car elle ne tient compte ni des haies ni du bâti.

L'aire d'étude éloignée répond aux préconisations décrites dans le guide des études d'impacts. Toutefois, selon les caractéristiques géomorphologiques et d'occupation d'un territoire ainsi que les conditions climatiques, la visibilité d'un projet peut porter à plus de 50 km autour de ce dernier. Il convient donc d'établir un cadrage réaliste du calcul de la ZIV. Si l'on part du principe qu'au-delà de 40 km, une éolienne de 180 m par exemple est perçue comme un objet d'0.5 cm de haut, on peut considérer que sa prégnance est très faible par rapport à d'autres objets situés en interface entre l'éolienne et l'observateur. La ZIV est calculée sur une visibilité nacelle (élément le plus visible et prégnant de l'éolienne).

- **Une approche théorique** basée sur une formule définie par l'Ademe Nord Pas-de-Calais (Rayon d'étude = $(100 + N) \times H$ (N = le Nombre d'éoliennes et H = la Hauteur des machines)) qui permet de définir un cadre de calcul cohérent avec les notions de prégnance des éoliennes sur le paysage du quotidien. Le résultat de cette approche **correspond aux aires d'études immédiates (1 km) et rapprochées (jusqu'à 6 à 10 km)** du guide des études d'impacts et permet de visualiser rapidement la distance du projet au regard des éléments paysagers et patrimoniaux. **Selon les caractéristiques paysagères, patrimoniales et physiques du territoire, il peut être intéressant d'apporter des niveaux de lecture intermédiaires. Il est donc proposé d'avoir une aire d'étude rapprochée correspondant au rayon de 5 km autour du projet et une aire d'étude intermédiaire entre 5 et 10 à 20 km autour du projet (le rayon maximum étant établi par la formule de l'Ademe).**

Les périmètres qui résulteront de ces deux approches seront utilisés pour établir les cartographies de l'état initial et ces aires d'études pourront être amenées à évoluer, en fonction des paysages remarquables, sites emblématiques ou patrimoine mondial en présence ou en fonction de l'emprise définitive du projet dans la partie analyse des impacts.

Méthodologie par chapitre et détails des outils d'analyse



Les chapitres dédiés à l'état initial font l'objet d'une approche dite en «entonnoir» ou par emboîtement d'échelles, allant du général au local et s'inspirant des aires d'études éloignées, rapprochées et immédiates définies dans le guide des études d'impacts. L'objectif étant, à l'issue de l'état initial de recroiser l'ensemble des données pour offrir une analyse plus transversale du territoire.

L'état initial s'appuie sur une approche bibliographique et cartographique (notamment pour étudier la dynamique paysagère) ainsi que sur plusieurs sorties sur le terrain effectuées à différents moments de l'année.

CHAPITRE B - ETAT INITIAL À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

L'objectif de ce chapitre est de s'attacher au recensement des ensembles paysagers et patrimoniaux majeurs qui fondent l'identité reconnaissable du territoire au niveau national ou régional. Au-delà de les recenser il s'agira surtout de les analyser au regard de leur adaptabilité et sensibilité au développement éolien.

1 - Schéma régional éolien et autres documents de cadrage à grande échelle

Le SRE, bien qu'il n'ait plus de valeur réglementaire, reste un document de cadrage permettant de situer le projet au regard des zones favorables, des respirations paysagères préconisées et des principes de pôles de densification établis au moment de son élaboration. Si le projet s'inscrit dans un territoire possédant un SCOT, celui-ci pourra être analysé afin de faire ressortir les dynamiques du territoire pouvant interagir avec le projet.

2 - Entités paysagères, paysages emblématiques et biens inscrits au patrimoine mondial, Grands sites, Sites protégés, Sites Patrimoniaux Remarquables

Les atlas de paysage identifient les typologies de paysage présentes sur l'aire d'étude éloignée ainsi que les composantes qui les constituent permettant ainsi d'analyser leur adaptabilité et sensibilité au développement éolien.

Les paysages remarquables ou emblématiques, selon les territoires, sont identifiés soit dans les SRE/SRCAE soit dans les atlas de paysage. Au regard de leur localisation, de leur rayonnement et de leur visibilité, ils peuvent amener à faire évoluer l'aire d'étude éloignée afin de s'assurer de leur prise en compte dans l'analyse des impacts du projet.

Les biens inscrits au patrimoine mondial ou les projets de classement UNESCO feront l'objet d'une analyse séparée et des interactions avec le projet au regard de la nature de l'élément inscrit.

Si des paysages remarquables, des biens inscrits ou en voie d'inscription au patrimoine s'inscrivent dans l'aire d'étude rapprochée, ils feront l'objet d'une fiche d'analyse plus détaillée sur base de photos-interprétations, coupes éventuelles et des campagnes de terrain.

L'ensemble des éléments recensés sera analysé au sein de cartographies et d'un tableau multicritères visant à déterminer pour chacun un niveau d'enjeu et de sensibilité s'appuyant sur le rayonnement du site ou sa reconnaissance, sa distance au projet, son contexte environnemental et paysager, sa visibilité...

3 - Elaboration d'une première synthèse et adaptation éventuelle de l'aire d'étude éloignée.

Une première synthèse est établie à cette étape permettant de voir si un ajustement de l'aire d'étude éloignée est nécessaire au regard des enjeux paysagers et patrimoniaux émergeant et de leur distance au projet.

Cette synthèse permettra de hiérarchiser les niveaux d'enjeu et de sensibilités des pôles majeurs et d'identifier des premières mesures d'évitement et/ou de réduction ainsi que les photomontages nécessaires à l'analyse des impacts du projet au regard de ces éléments majeurs.

CHAPITRE C - ETAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES AIRES D'ÉTUDES INTERMÉDIAIRES ET RAPPROCHÉES

A cette échelle il s'agit d'analyser les composantes locales du paysage qui va accueillir le projet et dont la prégnance de celui-ci commence à être notable. Le guide de l'étude d'impact parle d'un rayon de 6 à 10 km autour de la zone de projet pour l'aire d'étude rapprochée. En ce qui concerne le recensement et l'analyse des données, notamment en ce qui concerne le patrimoine, nous proposons d'étendre l'aire d'étude en fonction du résultat lié à la formule de l'Ademe.

L'approche se veut ici thématique afin de bien prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères à savoir, les critères dominants du paysage que sont le relief (structure et rythmes, les lignes de crêtes majeures et mineures, les lieux depuis lesquels les crêtes sont perçues...) et l'occupation du sol sont particulièrement observés. Les limites visuelles du paysage (horizon, points visuels de focalisation du regard...) sont aussi regardées. La présence d'éléments remarquables du paysage, notamment le patrimoine bâti et naturel, protégé ou ayant une valeur de reconnaissance sociale locale est évaluée de même que les infrastructures routières ou industrielles et les espaces habités.

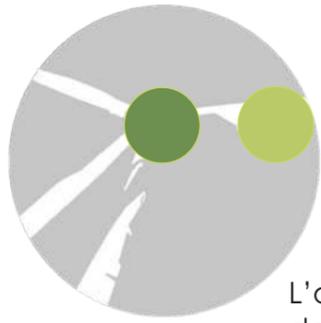
Dans ce chapitre, il s'agit aussi d'analyser le contexte éolien existant et projeté au moment du dépôt du dossier, d'analyser l'évolution de ce contexte au regard du SRE et d'analyser le positionnement de la zone de projet vis-à-vis de ce contexte éolien et des différentes composantes paysagères et patrimoniales recensées.

1 - Lecture paysagère et patrimoniale thématique

a - Contexte éolien

Le recensement éolien s'appuie à la fois sur les données SIGENA disponibles et sur les données recensées auprès des services de l'état par le porteur de projets. L'objectif est d'analyser les modalités d'implantation, les gabarits ainsi que les effets de polarités et de respirations existantes afin de guider les stratégies dans la phase suivante.

Si le contexte actuel montre une densité éolienne notable autour du projet, ce qui n'est pas le cas ici, une première analyse des effets de densification voire d'enfermement sera élaborée avant-projet.



Méthodologie par chapitre et détails des outils d'analyse

L'objectif est d'analyser la capacité du secteur d'étude à accueillir d'autres éoliennes et de prédéterminer l'envergure possible du projet. Pour réaliser ce travail, nous utiliserons la méthode élaborée par la Région Centre qui définit des seuils d'alerte au regard de différents éléments de calculs (indice d'occupation des horizons, indice de densité dans les horizons occupés et angles maximums de respiration). Seules les communes situées dans le rayon 5 km du projet font l'objet de cette analyse et les parcs éoliens pris en compte portent jusqu'à 10 km autour des communes. A noter qu'au-delà de 5 km, sauf si le projet est de très grande envergure, il n'aura que peu d'impact supplémentaire.

b - Contexte géomorphologique

L'objectif est d'analyser le contexte physique (relief, lignes de force, belvédères naturels), de faire ressortir les zones de visibilité majeure, les micro-paysages sensibles et les rapports d'échelle avec le développement éolien. Plusieurs transects paysagers sont réalisés pour analyser les rapports d'échelle majeurs du territoire d'étude.

c - Occupation du sol / Infrastructures / Urbanisme

Il s'agit ici d'analyser le contexte paysager global : structures agri-environnementales (type de culture, présence de bocage, boisements, alignement structurants), le réseau d'infrastructures et les typologies des zones d'habitats (urbains, rurales, économiques) et leur modalités d'implantations sur le territoire (vallées, plateaux, interdistances, densités...). Si les communes directement concernées par le projet possèdent un PLU ou un PLUi, ils seront analysés (PADD, zonage) pour identifier les extensions ou projets éventuels inscrits pouvant interagir avec le projet.

d - Monuments historiques / cônes de vue / patrimoine local / jardins remarquables

L'objectif est de recenser l'ensemble des monuments historiques, les cônes de vue d'intérêt paysager des parcs de château et autres édifices, des jardins remarquables, des belvédères ou panoramas aménagés ou valorisés et de définir leur niveau d'enjeu et de sensibilité par rapport à la zone de projet en s'appuyant sur leur rayonnement, leur environnement, leur visibilité physique et leur distance au projet.

En ce qui concerne les cônes de vues tournés vers la zone de projet et si ce dernier se trouve inscrit dans ces cônes, le site concerné fera l'objet d'une analyse plus fine (photo-interprétation, coupes...).

En ce qui concerne le patrimoine local (clochers repères ou atypiques, calvaires, chapelles, fermes de caractère préservées, silos....), la prégnance du projet se joue entre 3 et 5 km, car au-delà, la plupart des éléments cités ne sont pas forcément visibles ou identifiables.

En ce qui concerne les sites de mémoire, si le projet se trouve dans un secteur à forte valeur mémorielle, les sites majeurs sont recensés.

e - Identité socio-culturelle

Il s'agit ici d'analyser la reconnaissance et l'identité du territoire au travers des arts et du tourisme (littérature, peinture, espaces naturels, randonnées, lieux d'attractivité loisirs et culturels...)

Cette échelle d'aire d'étude peut faire l'objet de zooms d'analyses paysagères et patrimoniales sur le rayon des 5 km autour du projet, là où la prégnance du projet est la plus importante.

2 - Analyse du contexte paysager et patrimonial sur l'aire d'étude immédiate

Il s'agit ici d'avoir une analyse des éléments de paysage et patrimoine en prise directe avec le projet et les travaux le concernant qui permettront à la fois d'identifier les éléments d'intérêt, les éléments d'appuis pour définir les mesures d'insertion du ou des postes de livraison et les typologies d'accompagnement paysager possible sur le secteur.

3 - Elaboration d'une synthèse

A l'issue de la lecture par thématique, un travail de synthèse est nécessaire pour analyser la transversalité de l'ensemble des composantes ainsi que pour définir et hiérarchiser les enjeux et sensibilités au regard du développement éolien.

CHAPITRE D - SYNTHÈSE GLOBALE DE L'ÉTAT INITIAL (TOUTES AIRES CONFONDUES + ZIV DE LA ZONE D'ÉTUDE)

Après avoir établi une analyse en «entonnoir» et élaborer des synthèses intermédiaires, il s'agit ici de tout recroiser afin d'avoir une lecture claire des secteurs à enjeux, des points de vigilance, des attentions particulières à porter.

Cette synthèse sera superposée avec la ZIV réalisée en début d'étude ce qui permettra d'identifier les points de vue nécessaires à l'analyse des impacts du projet au regard des sensibilités du territoire.

Cette synthèse permettra aussi d'identifier les mesures d'évitement et de réduction à intégrer comme précepte aux stratégies paysagères d'implantation.

Cette synthèse est présentée sous forme de cartographie(s) et de tableaux.

CHAPITRE E - STRATÉGIES PAYSAGÈRES D'IMPLANTATION ET ÉTUDE DES SCÉNARIOS

Le processus de construction vise à d'abord étudier les postures paysagères possibles au regard du contexte avec la seule contrainte des distances aux voiries et aux habitations. Les scénarios d'implantation sont analysés et font l'objet de photomontages afin de comparer les niveaux de perception et d'impact des différentes variantes. A l'issue de cette première étape, les scénarios sont confrontés aux contraintes environnementales, techniques, acoustiques et foncières pour parvenir au choix du scénario final. Celui-ci pouvant faire l'objet de variantes si nécessaire (quantitative ou gabarit de machine).

Le scénario final est celui qui répond le mieux à l'ensemble des critères d'appréciation par le biais d'une analyse comparative et multicritère des scénarios au regard des éléments issus de la synthèse de l'état initial.

Suite au choix de l'implantation finale, une nouvelle ZIV est calculée. Cette ZIV est calée sur le MNT et sur la couche boisement (données corin-land-cover). Au regard de cette ZIV, la carte des points de vue issue de l'état initial peut se voir complétée notamment au niveau local et patrimonial.

Méthodologie par chapitre et détails des outils d'analyse

CHAPITRE F - EVALUATION DES NIVEAUX DE PERCEPTION ET D'IMPACT DU PROJET / ANALYSE DES PHÉNOMÈNES DE SATURATION VISUELLE ÉVENTUELS PAR L'ÉOLIEN

1 - Analyse de la visibilité et des niveaux de perception du projet

Par le biais de cartographies réalisées sur les aires éloignées et rapprochées en superposant : la synthèse de l'état initial, les points de vue, la ZIV et l'apposition de masques visuels majeurs relevés par photo-interprétation.

Par la reprise des transects paysagers de l'état initial avec l'ajout du projet.

L'objectif est d'analyser l'étendue et le niveau de visibilité et de perception du projet en s'appuyant sur la ZIV avec une visibilité du projet au niveau du rotor...). Dans le cas présent, la ZIV a été réalisée avec la prise en compte de masques boisés et permet d'apporter une lecture plus réaliste de la perception du projet.

2 - Analyse de l'impact du projet au travers de photomontages et des phénomènes de covisibilité

Les conditions et modalités de prises de vue ainsi que la réalisation des photomontages sont décrites au cas par cas en amont de cette partie.

La présentation des photomontages vise à faire état du contexte initial avant projet en faisant notamment émerger les éléments identitaires visibles (MH, éléments de repère, micro-paysage, contexte éolien existant et projets autorisés, projets en cours d'instruction...) dans une vision élargie du panorama analysé.

Afin d'avoir un point de vue réaliste de l'impact du projet et de ses interactions avec les éléments paysagers et patrimoniaux d'intérêt, une vision cadrée sur le champ de vision humain est présentée.

Chaque photomontage fait l'objet d'un commentaire descriptif et analytique sur le contexte visible, le niveau de visibilité du projet, l'impact sur l'environnement, les interactions et covisibilités avec le patrimoine, et le rapport au contexte éolien existant et projeté. Ponctuellement des superpositions du projet avec d'autres éléments verticaux (type ligne électrique...) pourront aussi être signalées comme impact cumulés à prendre en compte dans le chapitre mesure d'accompagnement.

3 - Analyse des effets cumulés et de densification avec d'autres projets connus

Pour l'analyse des effets cumulés, plusieurs outils peuvent être utilisés :

- **La ZIV cumulée** permettant d'analyser les zones de visibilité supplémentaires sur l'éolien générées par le projet (pas nécessaire dans le cas présent vu le faible contexte éolien existant)

- **L'étude d'encerclement** (méthode élaborée par la Région Centre et décrite page précédente) : Si une première étude a été faite dans l'état initial, il s'agit à ce stade d'analyser les impacts supplémentaires générés par le projet sur les effets d'encerclement éventuels.

Cet outil est traduit de manière cartographique et sous forme d'un tableau reprenant les différents indices calculés. Pour interpréter les données relevées et calculées, des seuils d'alerte ont été déterminés.

- Si des communes présentent des risques d'enfermement par l'ajout du projet (angle exempt de vue sur l'éolien entre 160° et 180°) ou si localement le projet augmente de manière significative l'angle de visibilité par rapport à l'existant, elles peuvent faire l'objet d'une analyse plus détaillée (photo-interprétation et campagne terrain) afin d'identifier les cadrages visuels réels depuis ces communes. L'objectif étant de tenir compte des structures végétales et de leur typologie, de l'axe des voiries, des talus présents en entrées et sorties de commune, des fenêtres générées par des dents creuses au sein de l'urbanisation...

4 - Synthèse des impacts et effets cumulés au regard des différentes composantes du territoire

A l'issue de ce chapitre une synthèse est élaborée de manière à faire ressortir les impacts du projet au regard des différentes composantes paysagères et patrimoniales (aires éloignées et rapprochées confondues) et d'apporter une première conclusion paysagère pouvant aboutir à la proposition de mise en place de mesures de compensation, d'accompagnement et/ou de valorisation paysagère et du cadre vie.

CHAPITRE G - IMPACTS DU PROJET DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PAYSAGÈRES

1 - Impact du projet dans l'aire immédiate

Il s'agit d'analyser l'ensemble des travaux inhérents au projet au regard de l'existant (élargissement ou création de chemins, création de plateformes provisoires et permanentes, intégration des fondations), de définir les modalités d'implantation et d'insertion du ou des poste(s) de livraison au regard de l'occupation du sol et des contraintes environnementales.

2 - Définition des mesures de compensation et d'accompagnement paysager

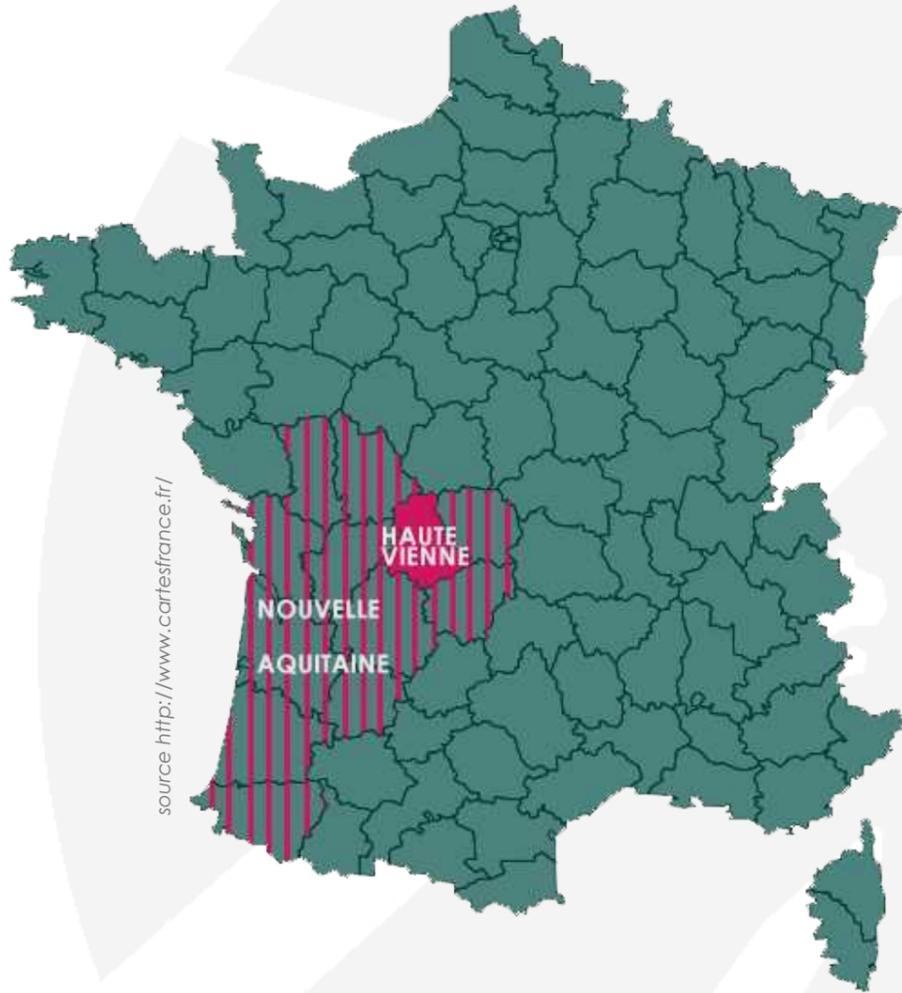
Au regard de la synthèse des impacts, les mesures sont discutées entre les bureaux d'étude et le porteur de projet. Elles peuvent être de plusieurs natures :

- effacement ponctuel des réseaux
- valorisation des traversées ou entrées de bourgs
- valorisation pédagogique de chemins de randonnée à proximité
- plantation ponctuelle de structure végétale (haie, alignement, boisement...)
- autres mesures pertinentes selon le projet

Ne seront présentées en détail que les mesures sur lesquelles le porteur de projet s'engage formellement.



Localisation du site d'étude



source <http://www.cartesfrance.fr/>

SITUATION GLOBALE

Ce volet paysager porte sur l'implantation d'un parc de 4 éoliennes (hauteur totale 150m pour 2 machines et 180m pour les deux autres) positionnées sur la ligne de crête d'un petit effet de relief étroit et boisé bordant la vallée de la Couze au sud de Bessines-sur-Gartempe et à proximité de l'A20 et du lac de St-Pardoux-le-Lac.

Le projet se situe au sein des paysages des monts d'Ambazac et de St-Goussaud et à l'interface de plusieurs unités paysagères jouant entre plateaux et collines bocagères. La zone d'implantation potentielle se situe dans le département de la Haute-Vienne (87) au nord-est de la région Nouvelle Aquitaine. L'aire d'étude éloignée avoisine les départements de la Creuse à l'est, de la Vienne et de la Charente à l'ouest, et de l'Indre au nord.

Le projet s'inscrit dans le territoire de la Communauté de Communes Gartempe-Saint-Pardoux-le-Lac et sur le territoire communal de Saint-Pardoux-le-Lac. Le projet se trouve à une altitude entre 490 et 530m.



source <http://fr.wikipedia.org/wiki/limousin>



A / DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE





Définition des aires d'étude

Aire d'étude éloignée

La visibilité et la prégnance d'un parc éolien varie selon les distances de perceptions :

Le guide des études d'impacts (MEEM déc.2016) détermine trois niveaux de périmètre :

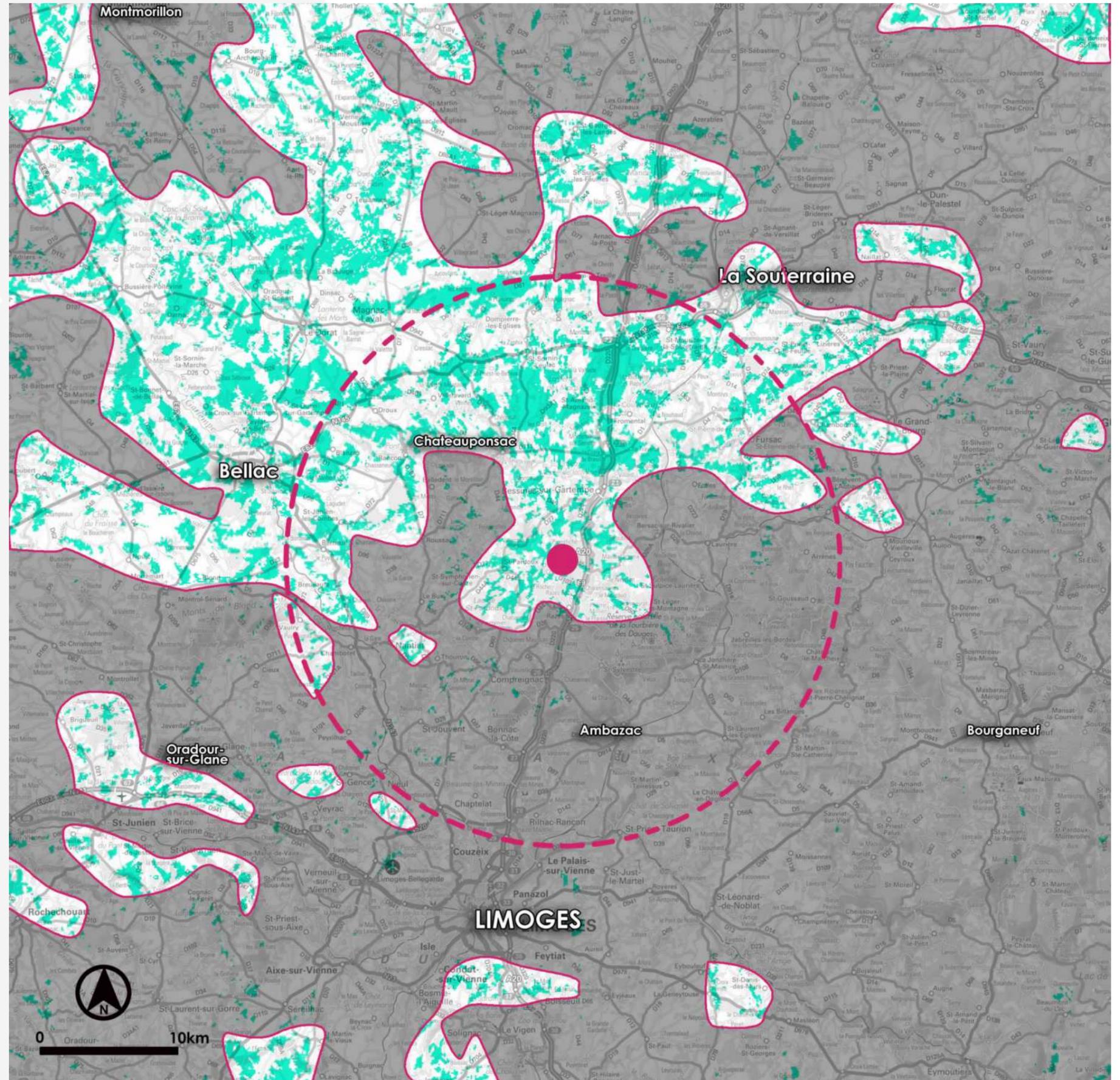
- **L'aire d'étude immédiate** (aux abords des éoliennes et des travaux inhérents à leur mise en oeuvre) : cette échelle permet d'évaluer les impacts in situ des aspects techniques du projet (poste de livraison, chemin d'accès, plateformes...) et de l'environnement paysager et humain proche du projet.

- **L'aire d'étude rapprochée** (de 5 à 20 km autour du projet) qui permet d'évaluer les impacts du projet au regard du paysage local, du patrimoine, du quotidien et les interactions avec les parcs éoliens existants et qui peut se définir à l'aide de la formule de l'ADEME Nord-Pas-de-Calais qui fixe un modèle réaliste pour analyser les impacts du projet sur le paysage du quotidien (voir page suivante avec notamment l'ajout d'une aire d'étude intermédiaire).

- **L'aire d'étude éloignée** (carte ci-contre) qui vise à analyser dans un périmètre plus large les interactions possibles du projet avec du patrimoine majeur de type Unesco/Grand Site et qui porterait atteinte à leur valeur universelle. Cette aire éloignée est définie à l'aide d'une ZIV calculée sur la base du MNT et de la couverture boisée du territoire avec un niveau de visibilité nacelle. En effet, d'un point de vue théorique une éolienne de 180 m à 40 km fait environ 5 mm de hauteur dans une vision à 1 m de l'observateur. Cette échelle de perception est très faible si l'on considère que l'urbanisation n'est pas prise en compte dans le calcul. La zone de visibilité a été calculée sur la base d'une éolienne avec la nacelle entière visible, élément de l'éolienne pouvant avoir un impact visible sur des distances éloignées. A savoir que le calcul ne tient pas compte des conditions climatiques.

Le résultat montre que les reliefs chahutés du secteur et la couverture boisée présente limitent fortement les vues sur la moitié sud du périmètre d'étude (proche comme éloigné).

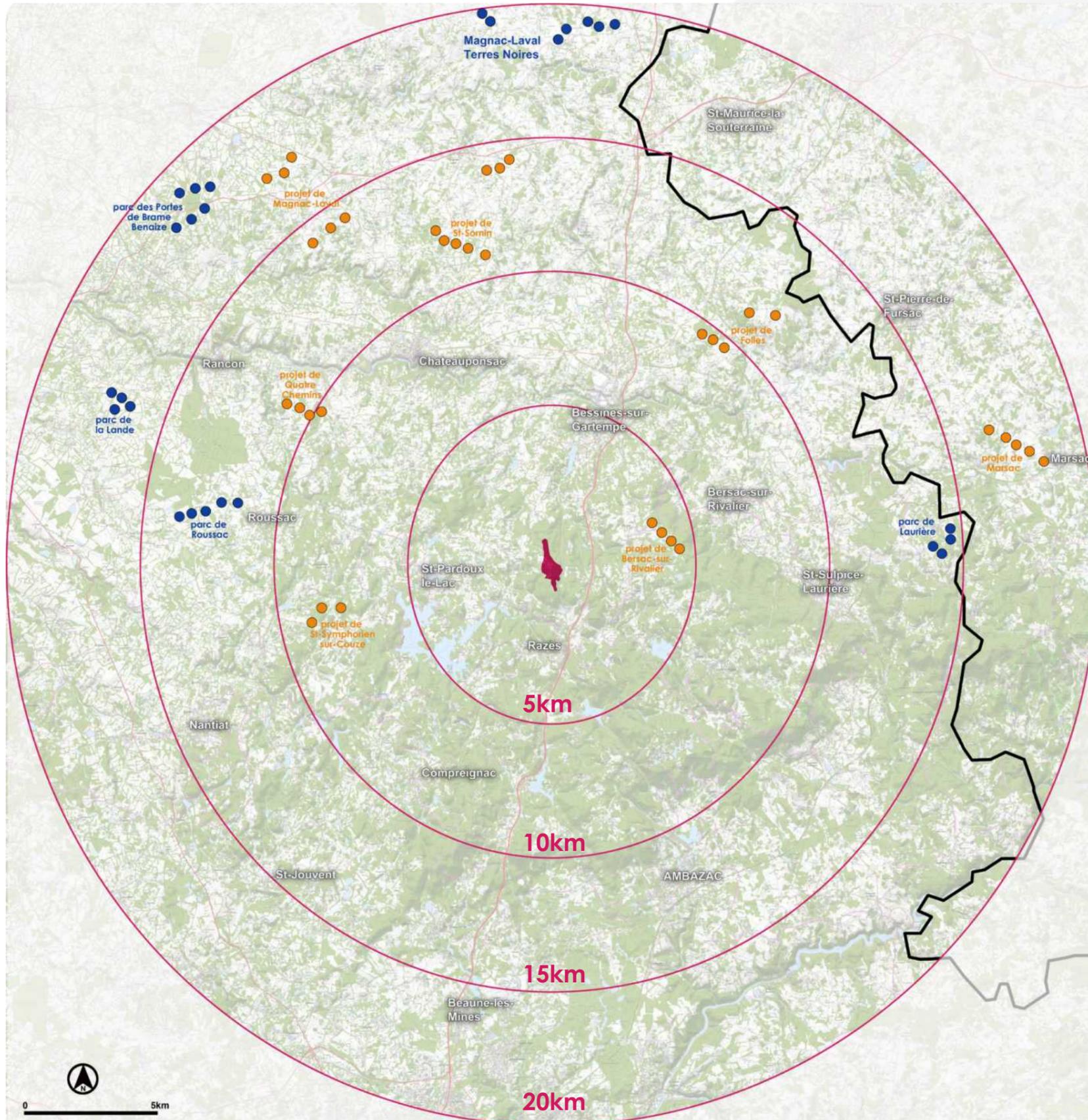
Au nord (périmètre proche) et nord-ouest (périmètre éloigné), où la visibilité est la plus marquée, les zones de visibilité sont hétérogènes dans leurs étendues. En effet on peut noter des grands patches de visibilité depuis les hauts plateaux et de nombreux petits patches dans les interfaces. A noter que quelques patches de visibilité ressortent de manière isolée aux abords de Limoges au sud, Oradour-sur-Glane au sud-ouest et sur les franges de la vallée des Deux Creuses au nord-est.



-  Zone d'implantation du projet
-  Aire intermédiaire calculée à 20 km selon la formule ADEME (voir page suivante)
-  Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de nacelle d'au moins une éolienne
-  Zone de visibilité potentielle du projet (au moins une nacelle d'une éolienne visible avec prise en compte du MNT et de la couverture boisée)
-  Zone de non visibilité ou visibilité très restreinte et par petits patches

Définition des aires d'étude

Aires d'études intermédiaires et rapprochées



Comme exprimé dans le protocole d'élaboration situé en introduction de l'étude, le guide des études d'impacts fixe l'aire d'étude rapprochée jusqu'à 10 km autour du projet. L'aire d'étude rapprochée représente l'échelle de paysage où le projet est plus ou moins prégnant et dépend en majeure partie de la structure paysagère du territoire, de son relief, et de l'occupation du sol.

Comme exprimé dans le protocole, il est proposé de scinder cette échelle d'analyse avec une aire d'étude intermédiaire (entre 5 et 20 km autour du projet selon la formule de d'Ademe) et une aire d'étude rapprochée dans le rayon de 5 km autour du projet.

Pour définir l'aire d'étude intermédiaire, la formule que l'ADEME Nord-Pas-de-Calais a mis au point est utilisée. C'est une formule théorique type pour établir un périmètre d'analyse en fonction du gabarit et du nombre de machines envisagées par le porteur de projet. Cette formule donne majoritairement un périmètre au-delà des 10 km, donc offre un champ d'analyse plus large et maximisé notamment au regard des monuments historiques et du tourisme dans le cas présent.

Le calcul se base sur l'implantation finale (nombre et hauteur des machines).

$$\text{Rayon d'étude} = (100 + N) \times H$$

N = le Nombre d'éoliennes
H = la Hauteur en mètre des machines.

Dans le cas présent, le rayon de l'aire d'étude intermédiaire est donc de : $(100 + 4) \times 180 = 18\,720$ m. Au vu de ce résultat et du positionnement du contexte éolien existant il est proposé d'arrondir le périmètre intermédiaire à 20 km.

L'aire d'étude rapprochée (rayon de 5 km autour de projet) est l'échelle d'analyse du quotidien où la prégnance du projet est la plus importante ainsi que les interactions avec le patrimoine. C'est aussi l'échelle de définition des stratégies d'implantation au regard des sensibilités locales et du contexte éolien pré-existant à proximité.

Les aires d'étude intermédiaires et rapprochées du projet de Saint-Pardoux-le-Lac intègrent le Lac de Saint-Pardoux-le-Lac à l'ouest, la vallée de la Gartempe au nord pour les composantes paysagères les plus proches et la vallée de la Vienne au sud-est de manière plus éloignée. La zone d'étude se trouve à l'interface de paysages chahutés, avec des lignes de crête avoisinant les 650m et offrant un barrage visuel pour les secteurs sud-est du territoire, et de bas plateaux au nord-ouest pouvant dégager des vues plus larges sur la zone de projet. La zone de projet se trouve en frange ouest de l'A20 (1 km), axe majeur de traversée du territoire et très emprunté en période estivale pour rejoindre les Pyrénées. Le reste du réseau est plutôt local et contraint par le relief.

Aucun parc éolien n'est aujourd'hui en fonctionnement dans le périmètre des 20 km autour de la zone de projet. Toutefois des projets sont autorisés et ils se trouvent à plus de 13 km à l'ouest, à l'est et au nord. Le parc de Roussac à l'ouest est en cours de construction. D'autres projets sont en cours d'instructions. Le plus proche est celui de Bersac-sur-Rivalier à 4 km à l'est.

source fond de carte IGN - SCAN 25



Rayons de 5, 10, 15 et 20 km autour de la zone de projet



Zone d'implantation du projet



Parcs autorisés en cours de construction ou non construits



Projets éoliens en cours d'instruction

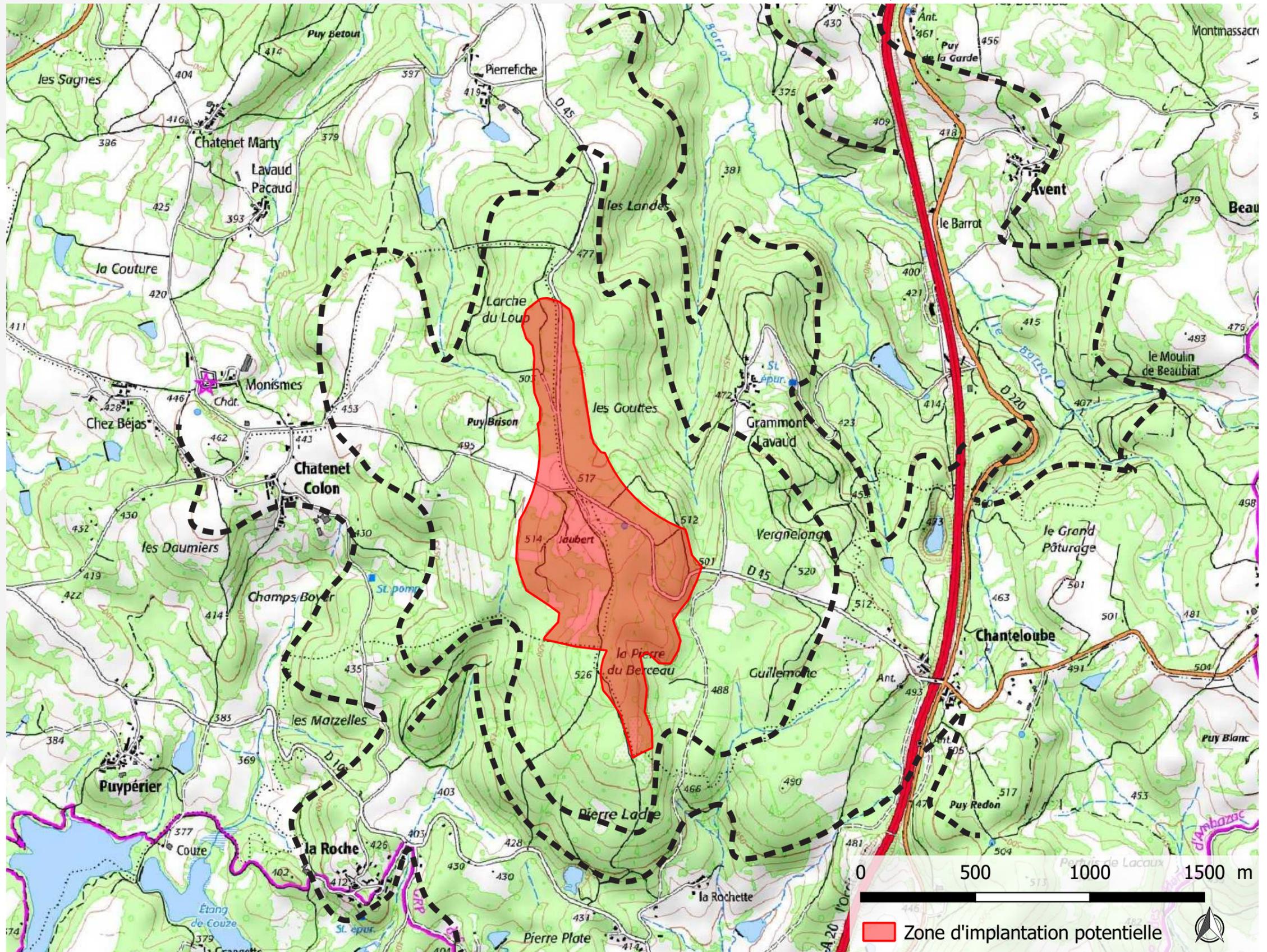


Définition des aires d'étude

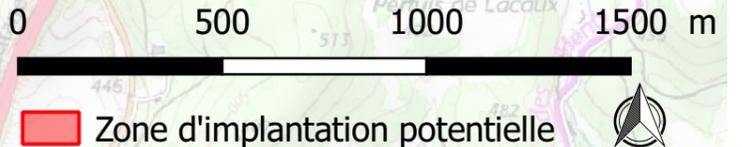
Aire d'étude immédiate / zone d'étude des variantes d'implantation

L'**aire d'étude immédiate** correspond à l'environnement proche des éoliennes et aux travaux inhérents à leur mise en œuvre : cette échelle permet d'évaluer les impacts in situ des aspects techniques du projet (intégration des postes de livraison, chemins d'accès, plateformes...) et de l'environnement paysager et humain proche du projet.

On peut noter que la zone de projet est implantée en ligne de crête d'un petit relief chahuté largement occupé par du boisement pouvant limiter les vues sur le projet depuis le secteur proche.



-  Zone d'implantation du projet
-  Reliefs chahutés
-  Couverture boisée





**B/ ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE
DE L'AIRE D'ÉTUDE
ÉLOIGNÉE**



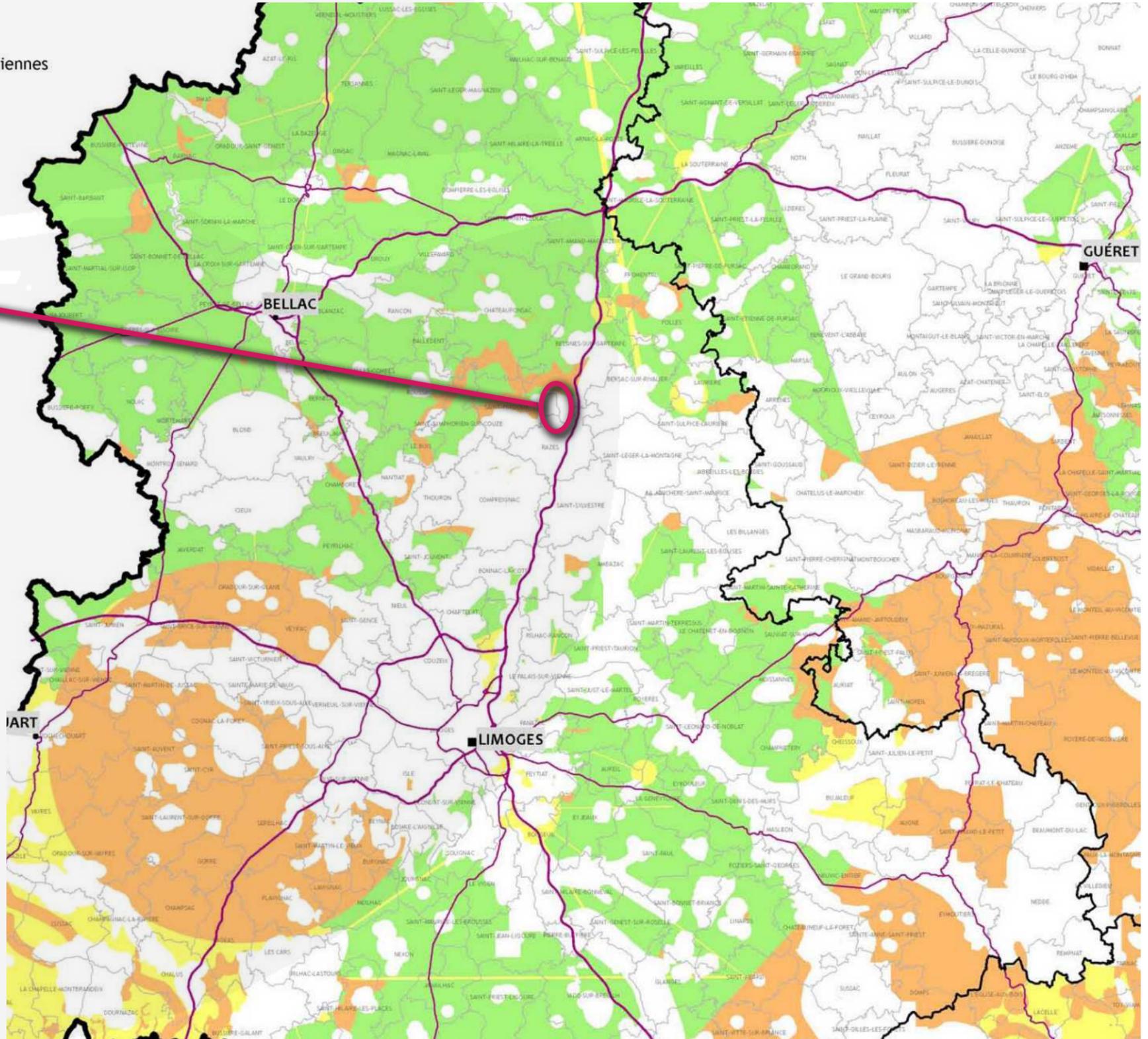
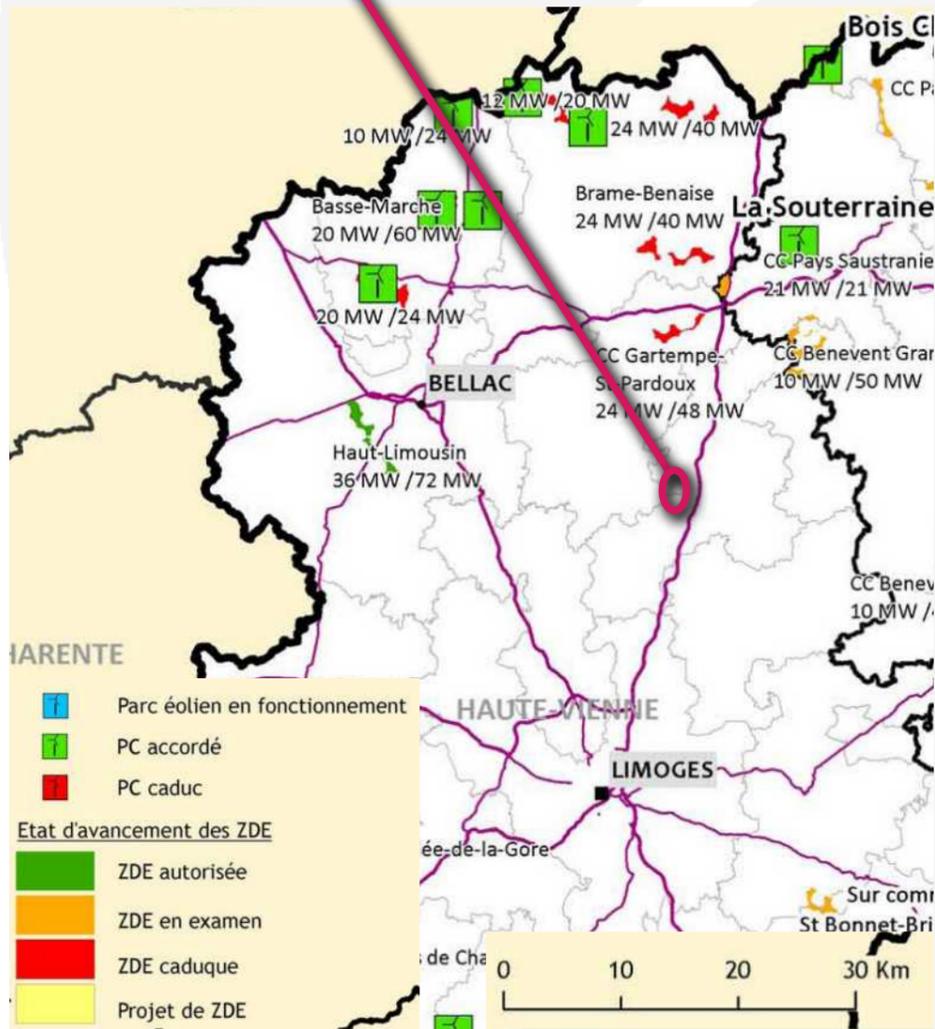


Le schéma régional éolien du Limousin (2013)

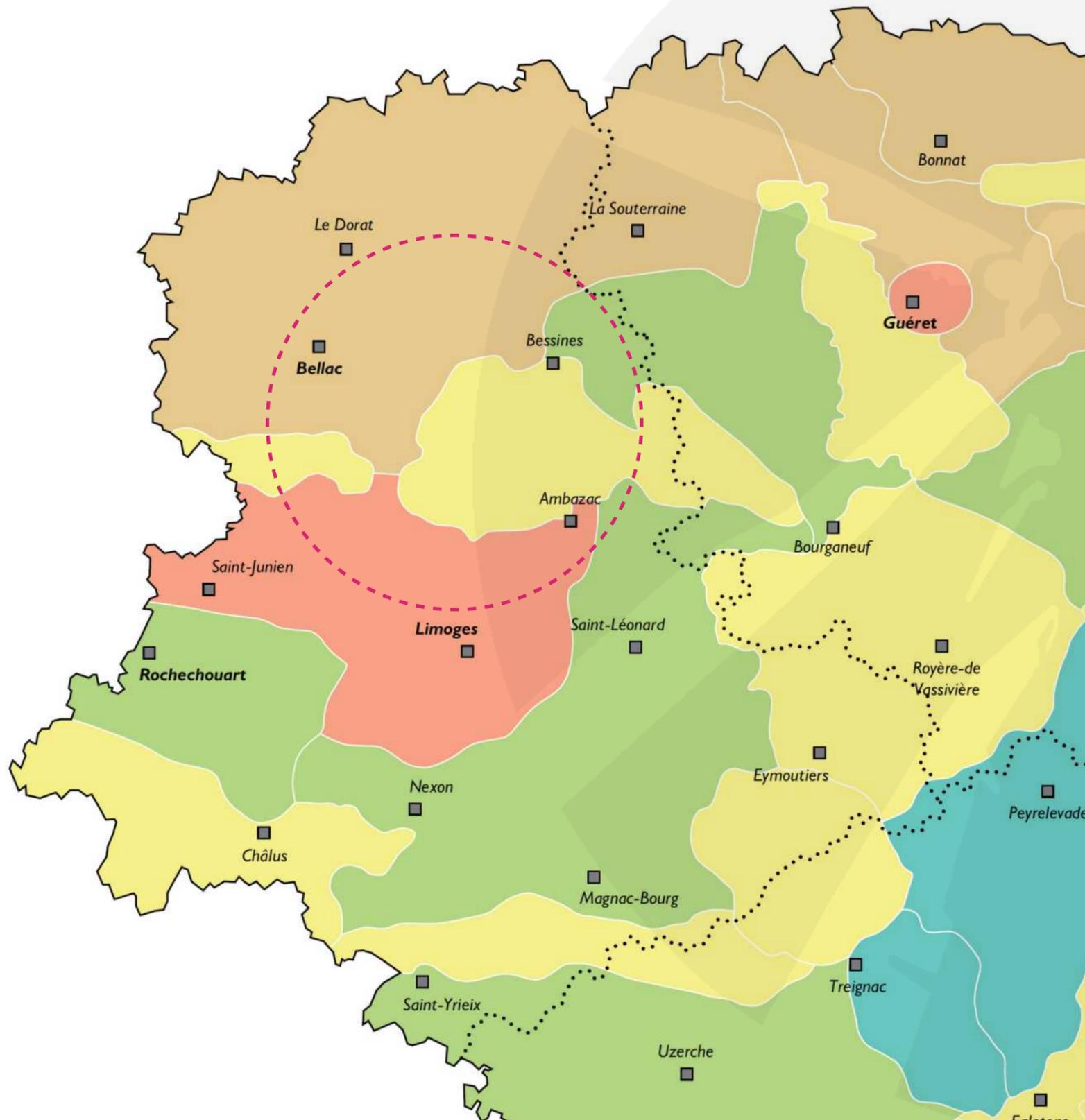
Au niveau du schéma éolien du Limousin, la zone de projet se trouve en dehors des zones favorables au développement. Toutefois, les SRE n'ont aujourd'hui plus de valeur réglementaire. Le secteur défavorable où se trouve la zone de projet est lié est la présence du site emblématique des monts d'Ambazac. Ces sites emblématiques sont des zones (crêtes et vallées) identifiées par l'atlas du Limousin qui ont été reprises dans le SRE comme des contraintes. A noter que les «sites emblématiques» ne sont pas des protections réglementaires, il s'agit uniquement d'une dénomination paysagère. La carte du contexte éolien (en bas à gauche) montre que le secteur est actuellement exempt d'éoliennes dans un rayon de 20 km autour de la zone du projet. Toutefois des parcs plus proches ont été accordés, voire en construction et d'autres projets ont aussi été déposés (voir analyse du contexte éolien plus loin).

- Zones favorables pour l'implantations d'éoliennes (enjeux faibles)
- Zones favorables à contraintes modérées (Enjeux moyens)
- Zones favorables à fortes contraintes (enjeux forts)

ZONE DE PROJET



Les grandes structures paysagères du Limousin



Au regard de la ZIV réalisée pour définir l'aire éloignée qui montre une visibilité limitée et par grand patch, l'analyse des entités paysagères se limitera au périmètre intermédiaire des 20 km, où l'influence du projet par rapport au contexte éolien existant sera la plus notable.

La lecture paysagère du territoire est inhérente à sa géomorphologie avec des hauts plateaux boisés au coeur du périmètre autour desquels plusieurs strates paysagères se déclinent avec des campagnes ondulées à l'est et du bocage étagés au nord-ouest. Sur la partie sud, les campagnes autour de Limoges se montrent plus planes avec des reliefs ponctuels.

Paysage	Caractères	Enjeux	
		Principaux	Ponctuels
Montagne	- Vastes boisements - Quelques ouvertures à grands horizons	- Protection, entretien et re-création d'espaces ouverts - Soutien à une agriculture de gestion de l'espace voire de reconquête - Gestion forestière équilibrée	
Hauts plateaux	Boisements hétérogènes mélangés aux prairies et aux cultures à la périphérie de la montagne Limousine et sur les monts isolés	- Mise en valeur de la forêt - "équilibre" feuillus / résineux - Feuillus précieux à développer	Protection, entretien et re-création d'espaces ouverts (cultures, pâtures, landes)
Campagne-parc	Espaces collinéens avec forte présence d'élevage, bosquets, haies, arbres isolés	Protection, entretien et renouvellement des structures arborées	Veiller à l'intégration des bâtiments nouveaux (habitations, hangars, ...)
Bocage	- Relief tabulaire - Maillage de haies arborées - Mixité cultures / pâtures	Protection, entretien et renouvellement des structures bocagères : haies, arbres de haies et isolés	
Campagne résidentielle	- Large périmètre d'urbanisation diffuse autour des agglomérations - Mitage de l'espace	- Maîtrise des dynamiques d'urbanisation - Protection et gestion d'"espaces de respiration" - Intégration de l'habitat diffus récent	Protection, entretien et renouvellement des structures arborées

 Structures paysagères concernées par le périmètre d'étude

 Aire intermédiaire calculée à 20km selon la formule ADEME



Les grandes ambiances et unités paysagères du Limousin

L'atlas des paysages du Limousin décompose les structures paysagères sous deux niveaux de lecture :

- Les grandes ambiances :

Le périmètre d'étude est directement concerné par les îlots montagneux au centre, les plateaux ondulés au nord-est et au sud-ouest, la Basse Marche au nord et la montagne Limousine (pays de Vassivière) au sud-est. De manière plus éloignée, on peut noter les prémices des gorges de la Creuse et des collines du Guérétois au nord-est.

- Les unités de paysage :

Trois unités de paysage sont directement en prise avec le périmètre d'étude intermédiaire (20km). Il s'agit :

- des monts d'Ambazac et de St-Goussaud dans laquelle la zone de projet s'inscrit
- le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg à l'est
- la Basse marche au nord
- la campagne résidentielle de Limoges et les collines limousines de Brance-Vienne au sud

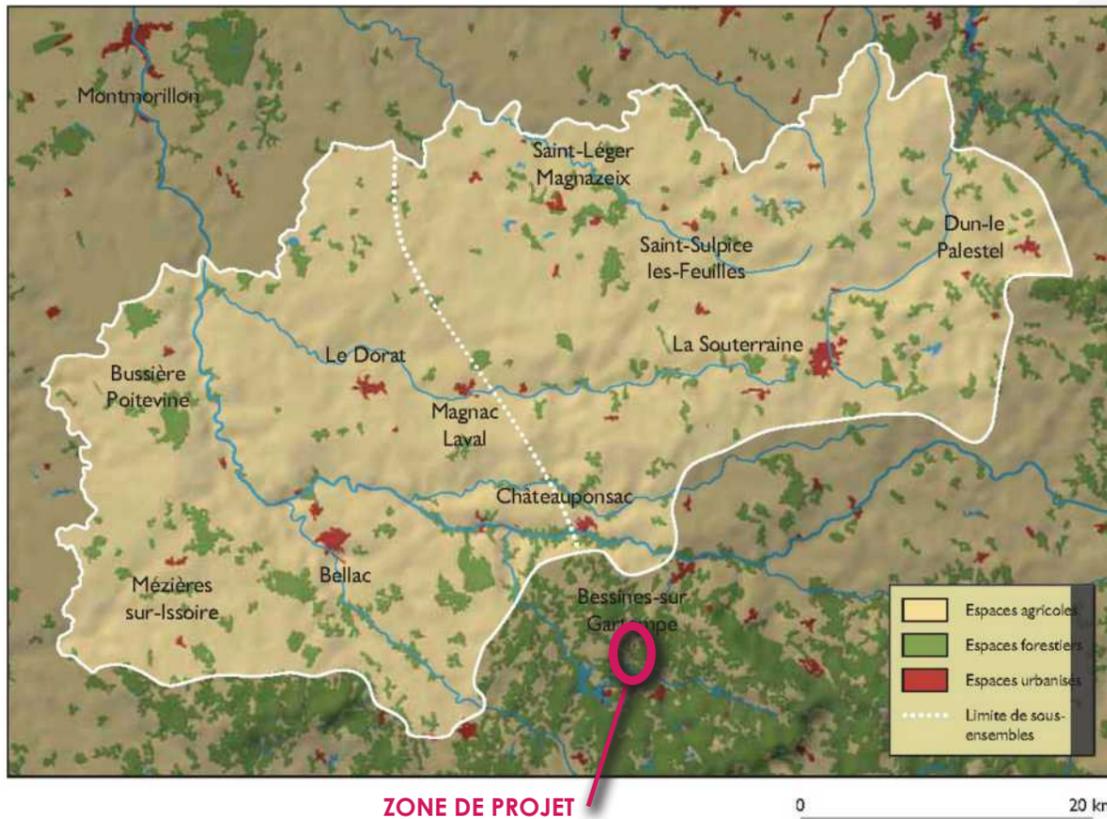
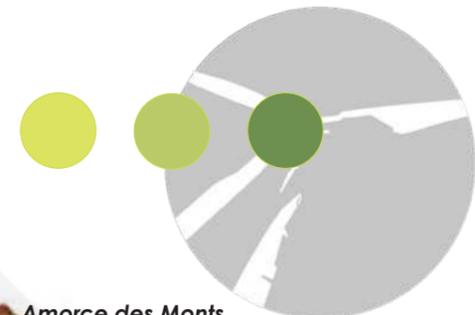
Toutes ces unités montrent une couverture arborée et/ou bocagère importante pouvant participer à atténuer voire éviter la perception des éoliennes. Toutefois, ces paysages jouant entre intimité et belvédères naturels, des perceptions élargies s'opèrent ponctuellement sur le territoire et par conséquent sur la zone de projet puisqu'elle se trouve sur un point haut du territoire.



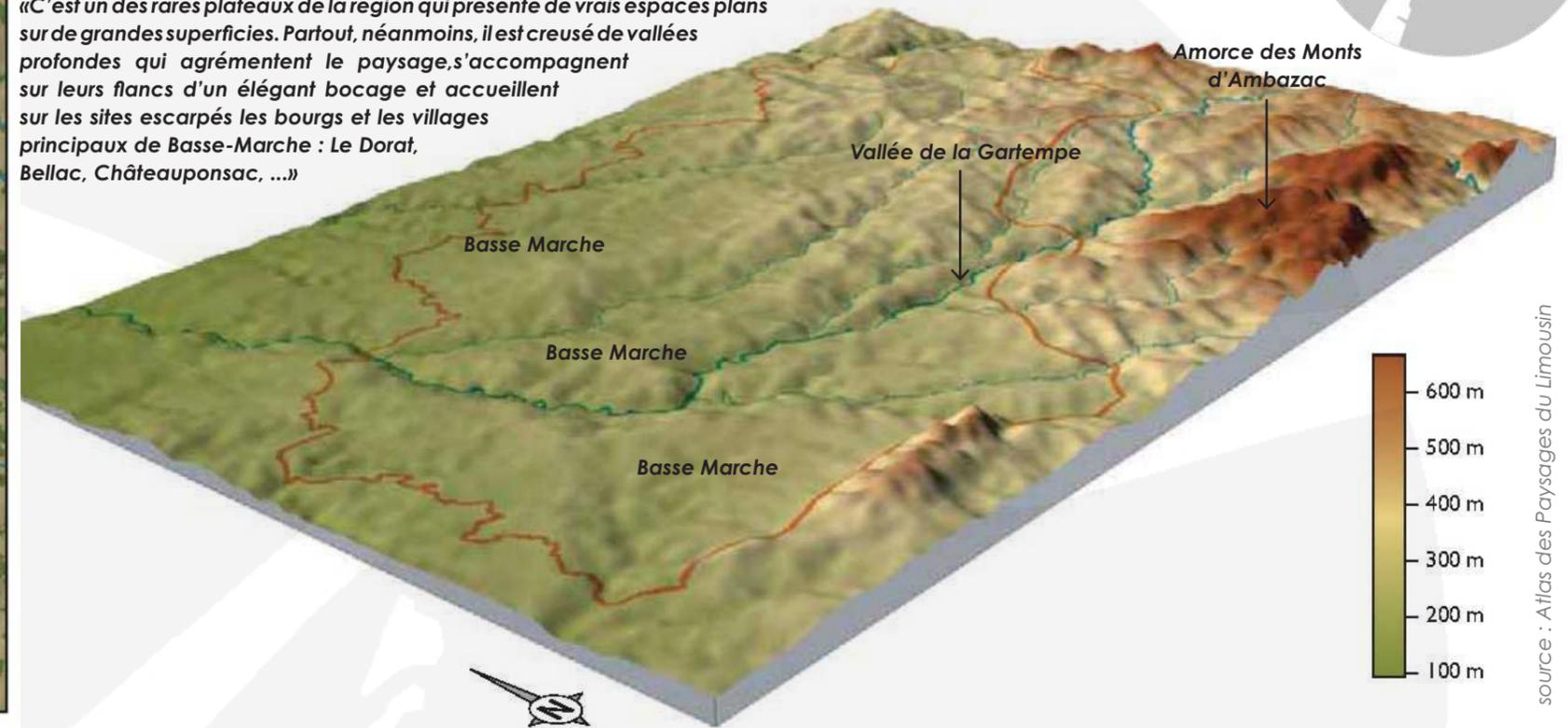
 Aire intermédiaire calculée à 20km selon la formule ADEME

 Zone d'implantation du projet

Détail des entités paysagères du Limousin en prise directe avec la zone de projet Basse Marche



«C'est un des rares plateaux de la région qui présente de vrais espaces plans sur de grandes superficies. Partout, néanmoins, il est creusé de vallées profondes qui agrémentent le paysage, s'accompagnent sur leurs flancs d'un élégant bocage et accueillent sur les sites escarpés les bourgs et les villages principaux de Basse-Marche : Le Dorat, Bellac, Châteauponsac, ...»



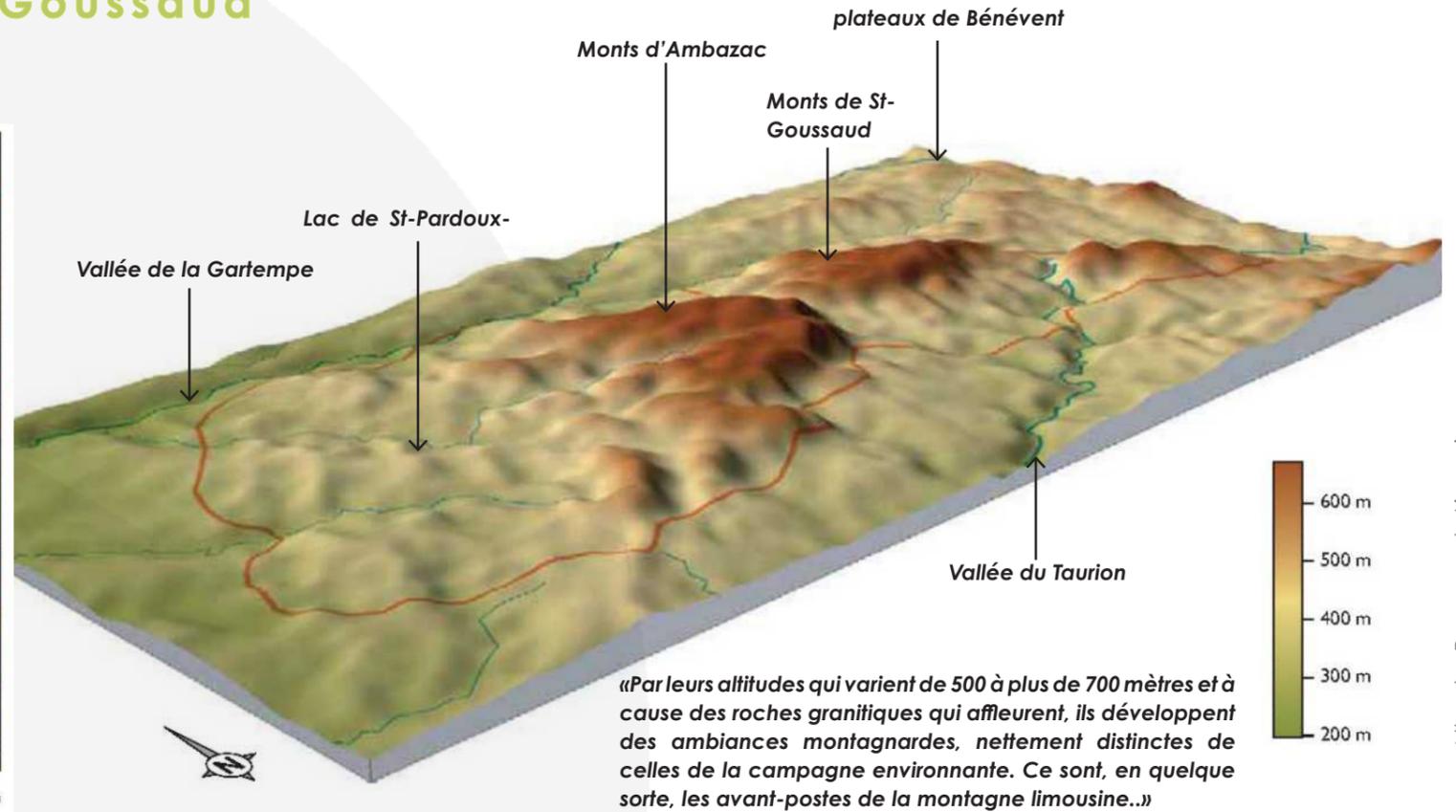
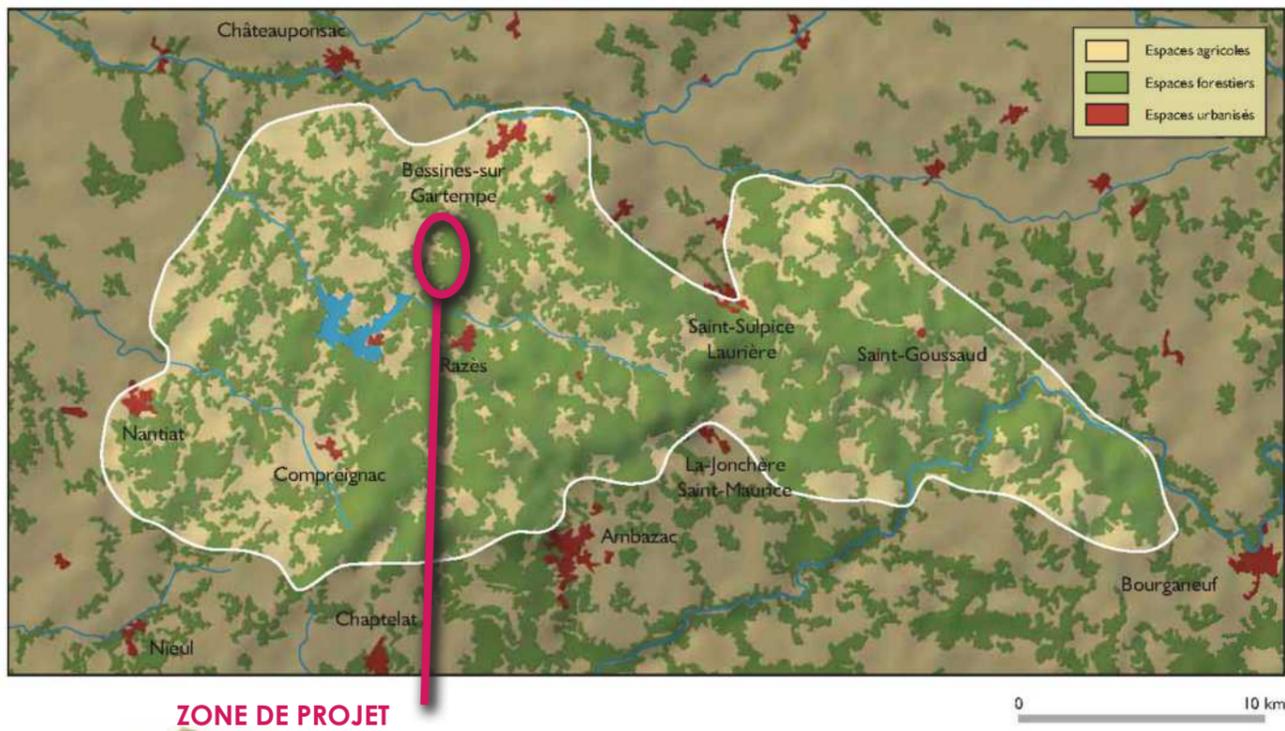
source : Atlas des Paysages du Limousin





Détail des entités paysagères du Limousin en prise directe avec la zone de projet

Les monts d'Ambazac et de St-Goussaud

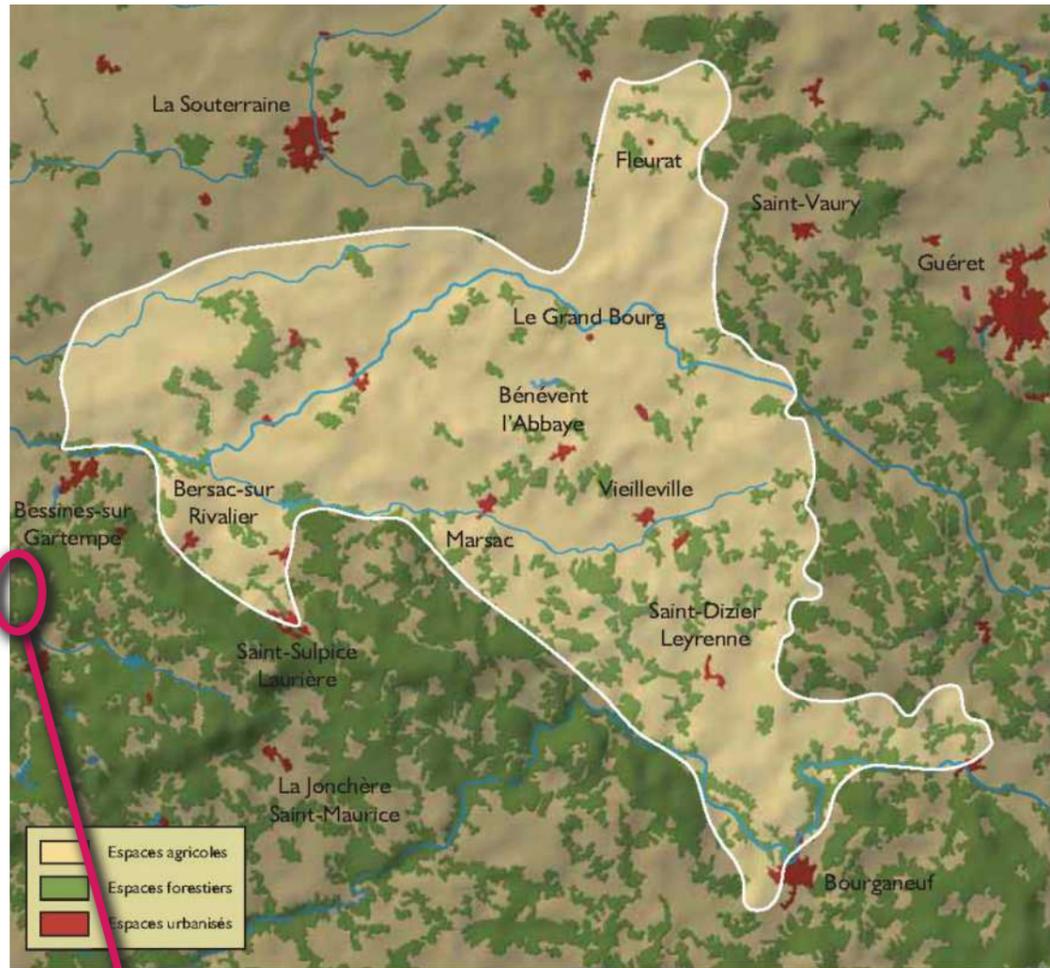


source : Atlas des Paysages du Limousin

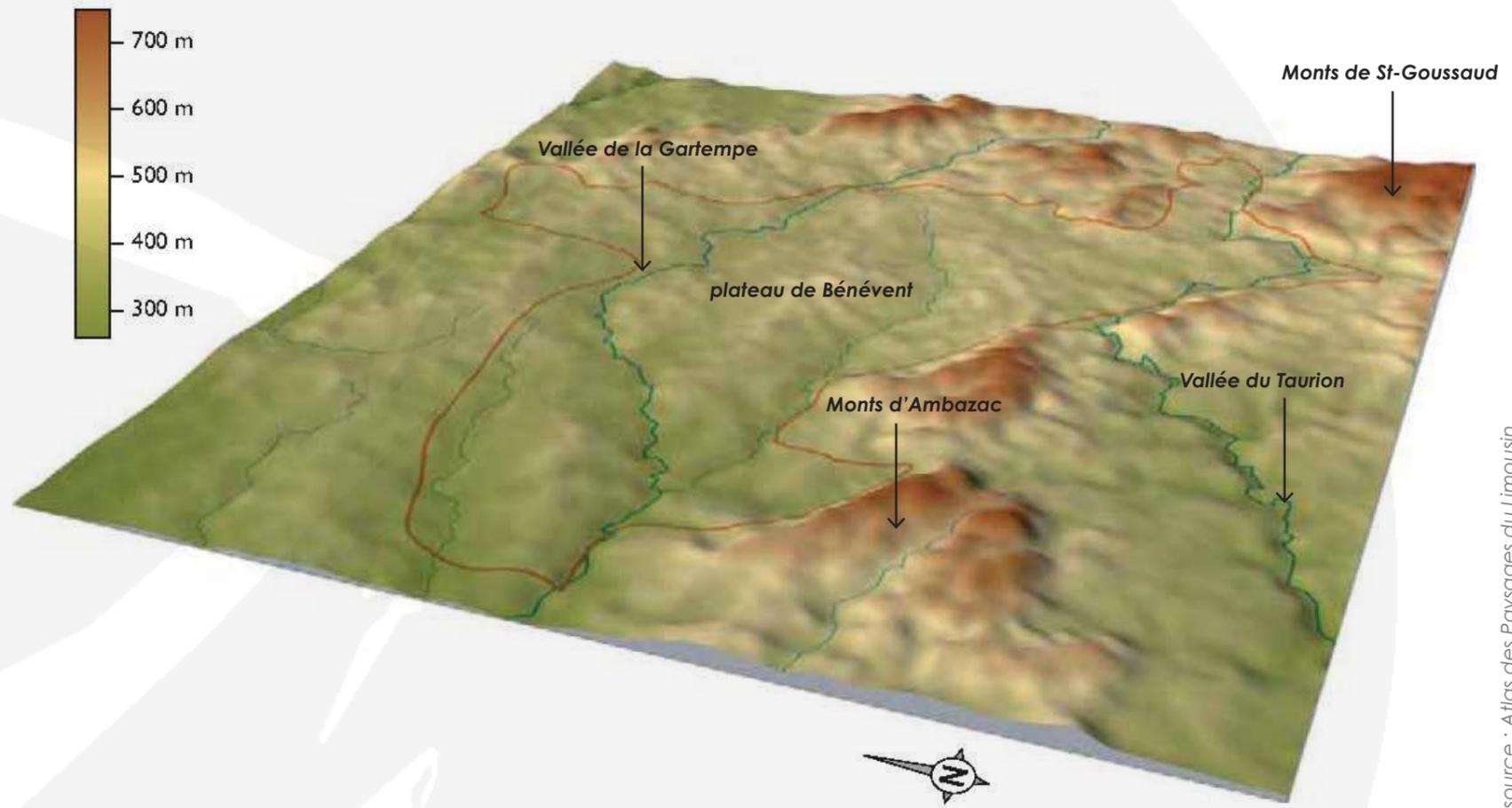


Détail des entités paysagères du Limousin en prise directe avec la zone de projet

Le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg



ZONE DE PROJET



source : Atlas des Paysages du Limousin



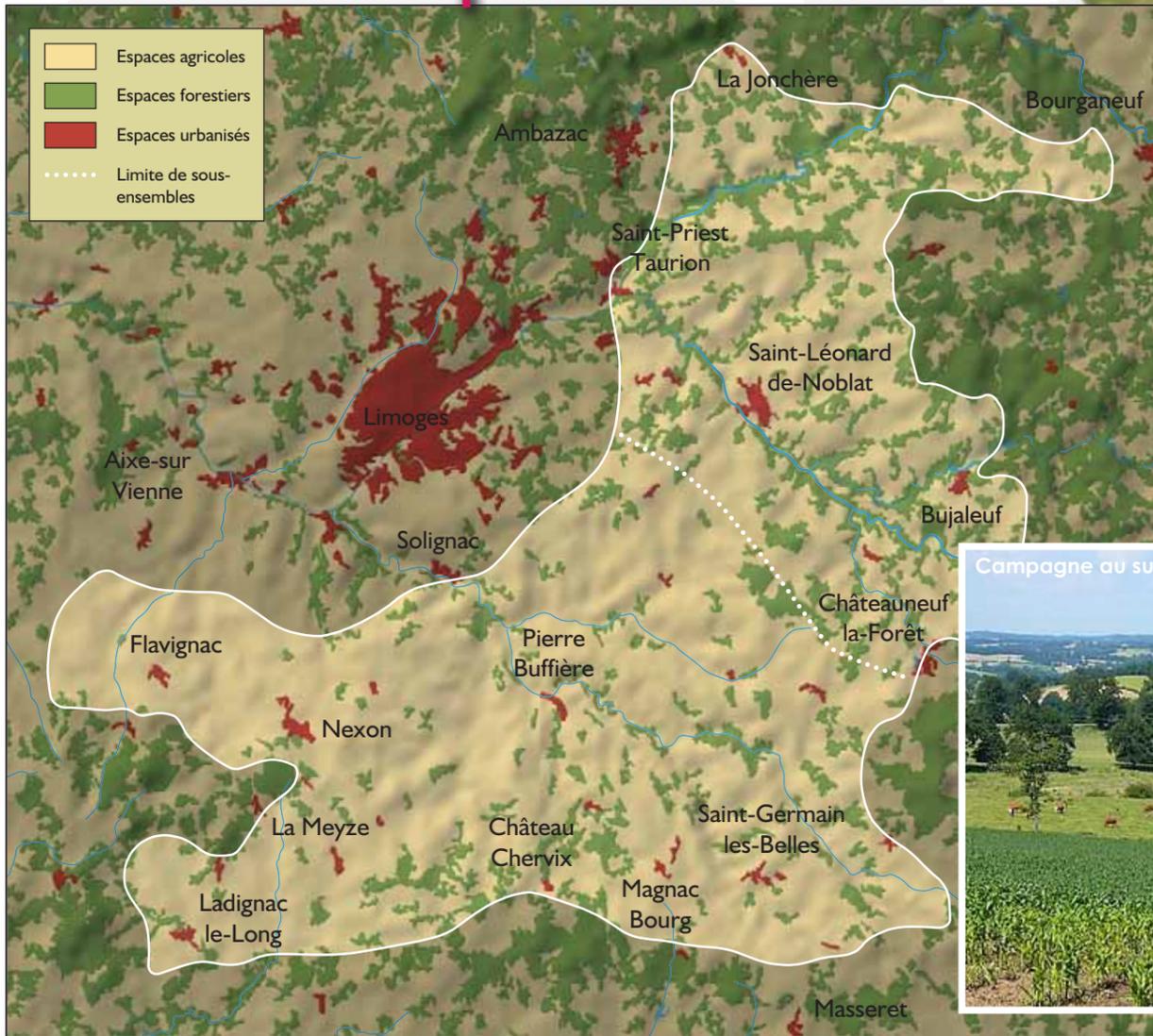
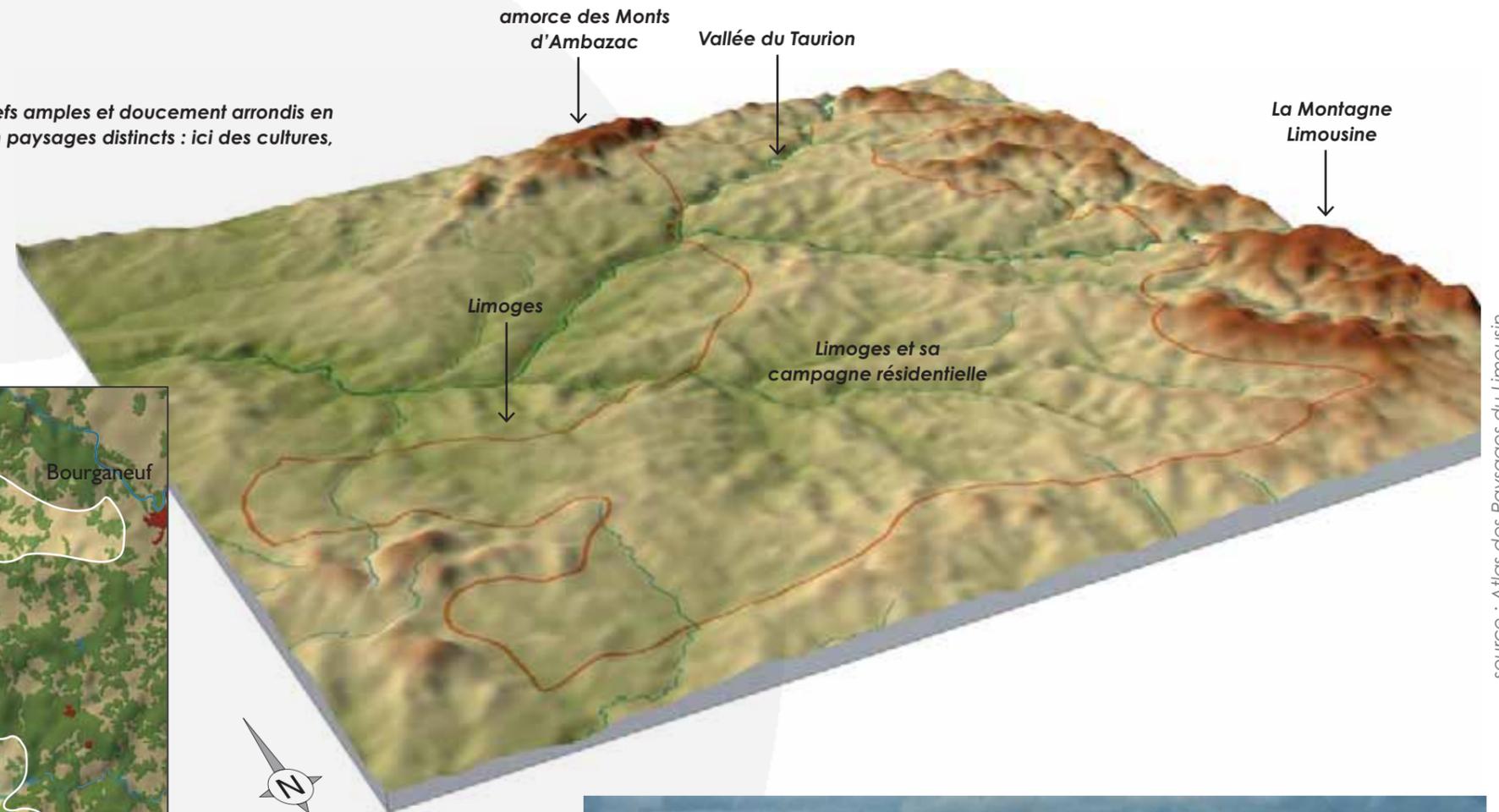


Détail des entités paysagères du Limousin

Limoges et sa campagne résidentielle

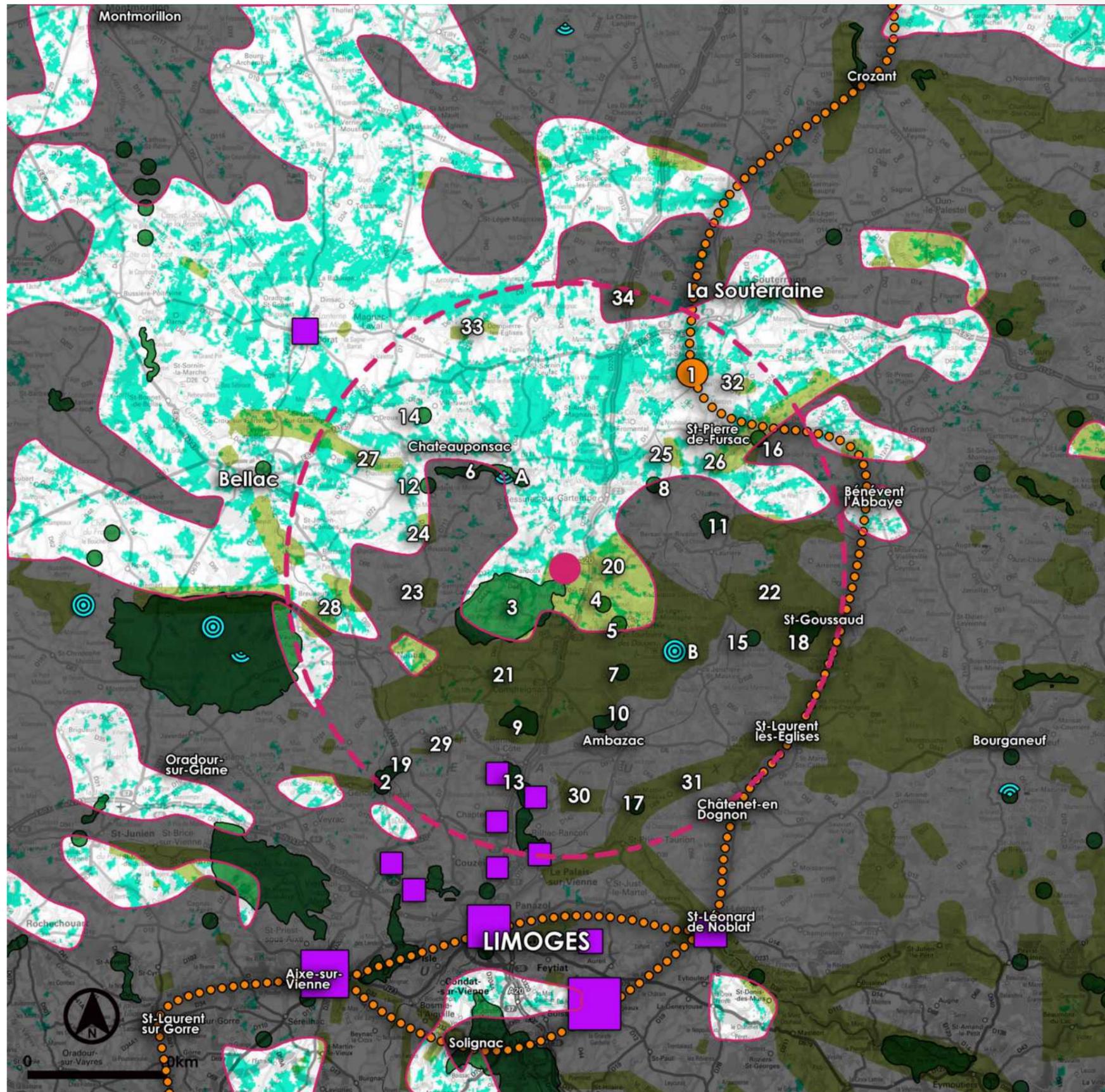
«Ce sont des bas plateaux périphériques à la montagne et aux îlots montagnards, aux reliefs amples et doucement arrondis en collines légères. Les subtiles variations d'occupation des sols différencient ces plateaux en paysages distincts : ici des cultures, là des vergers, là encore une urbanisation diffuse plus présente qu'ailleurs.»

ZONE DE PROJET



source : Atlas des Paysages du Limousin

Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur



La carte ci-contre montre que le territoire possède un certain nombre d'éléments de patrimoine et de paysages d'intérêt tant dans son périmètre rapproché qu'éloigné si l'on s'appuie sur la ZIV maximisée.

Le patrimoine Unesco des «Chemins de St-Jacques de Compostelle» dont un des itinéraires passe en limite est de l'aire d'étude intermédiaire et qui relie La Souterraine à Limoges en passant par St-Pierre-de-Fursac qui se trouve à 15km. Cet itinéraire s'appuie sur le GR654. Ce chemin traverse d'autres paysages et sites de patrimoine d'intérêt. La ZIV montre que quelques séquences du parcours se trouvent en zone de visibilité mais de manière non prégnante au vu de la distance à la zone de projet. De plus, sur la séquence du parcours, un seul élément est protégé au titre de l'Unesco, il s'agit de l'église de St-Léonard-de-Noblat à l'est de Limoges (hors zone de visibilité).

Plusieurs sites classés et inscrits se trouvent à proximité de la zone de projet. Trois sites inscrits se situent dans l'aire d'étude rapprochée, il s'agit du Lac de St-Pardoux-le-Lac qui se trouve en limite sud de la zone de projet, de la cascade du Moulin de l'Age à 2.1 km au sud-est et du site de la Pierre Millier à 4.4 km au sud-est. Dans les 2 premiers cas, la ZIV indique qu'ils montrent des zones de visibilité ponctuelles. En ce qui concerne le site de la Pierre Millier, il se trouve en zone de non visibilité à hauteur de moyen, ce qui n'exclut pas des vues sur des bouts de pales. D'autres sites un peu plus éloigné montrent des sensibilités potentielles comme la vallée de la Gartempe au niveau du viaduc de Rocherolles.

Les ensembles paysagers d'intérêt correspondent principalement à des vallées, des Puys mais aussi des ensembles ruraux et bocagers. L'aire d'étude intermédiaire est concernée par plusieurs de ces paysages d'intérêt dont un qui est en prise directe avec la zone de projet. Il s'agit de celui des Monts d'Ambazac. Les autres paysages remarquables proches se trouvent en zone de non visibilité d'après la ZIV.

D'autres éléments d'intérêt ont été recensés comme des belvédères ou panoramas aménagés. Les plus proches sont ceux associés à la vallée de la Gartempe au niveau de Chateauponsac, à 7.5 km et aux Monts d'Ambazac avec le Puy de Sauvagnac à 9 km.

Le territoire compte des **Sites Patrimoniaux Remarquables** (anciennement secteurs sauvegardés/ZPPAUP/AVAP). Ils se trouvent à plus de 13.3 km et en dehors des zones de visibilité potentiellement prégnantes. A noter aussi qu'il s'agit principalement de secteurs bâtis montrant de nombreux obstacles visuels dans leur environnement proche.

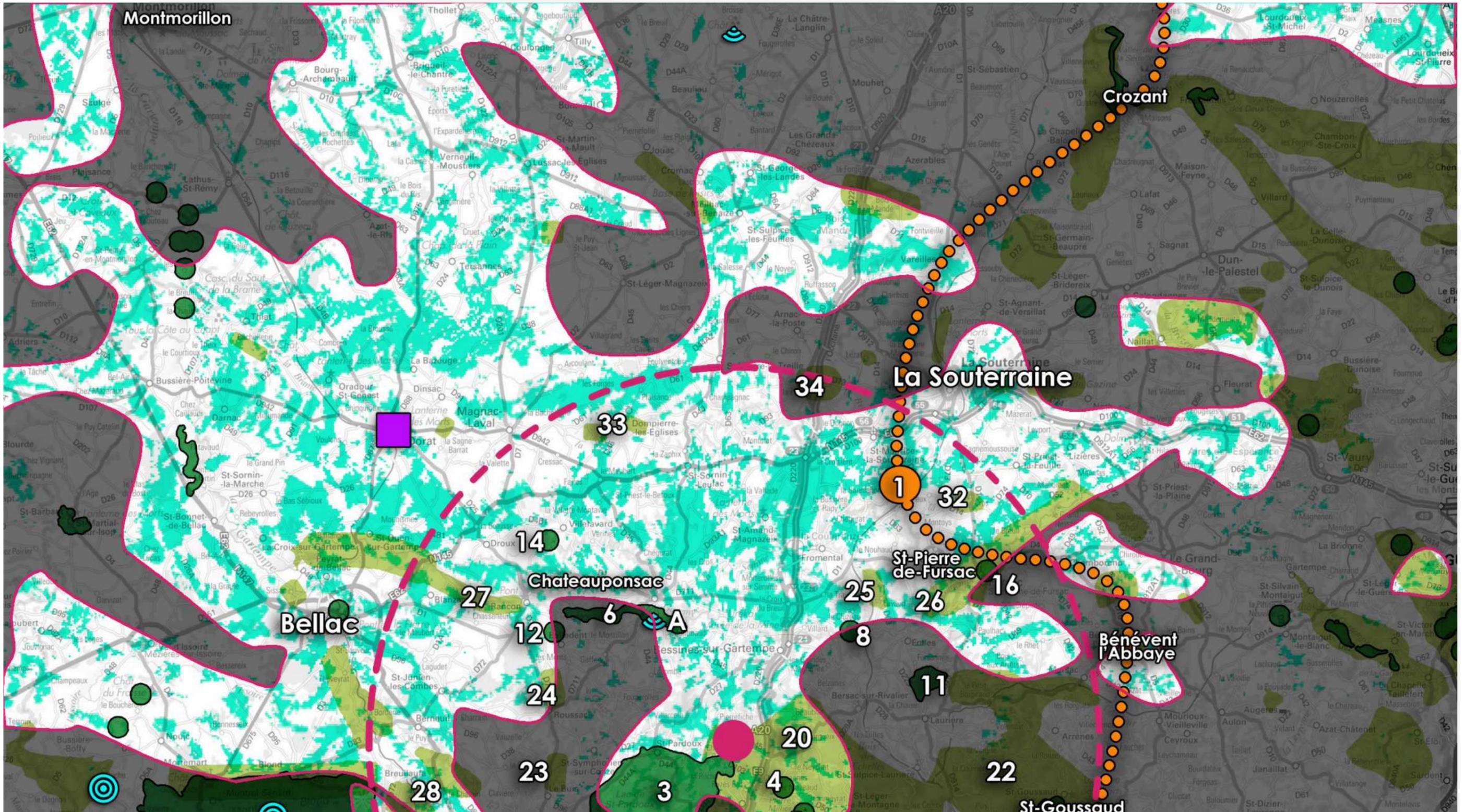
(L'analyse des monuments historiques et du patrimoine local non protégé est reprise dans l'état initial à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire).

-  Zone d'implantation du projet
-  Aire intermédiaire calculée à 20 km selon la formule ADEME (voir page suivante)
-  Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyen d'au moins une éolienne
-  Zone de visibilité avérée de la zone de projet (à hauteur du moyen)
-  Zone de visibilité très faible à nulle de la zone de projet
-  Patrimoine mondial (UNESCO) Chemins de St-Jacques de Compostelle
-  Sites classés et inscrits
-  Sites patrimoniaux remarquables
-  Paysages remarquables ou paysages à enjeux de protection
-  Belvédères d'intérêt



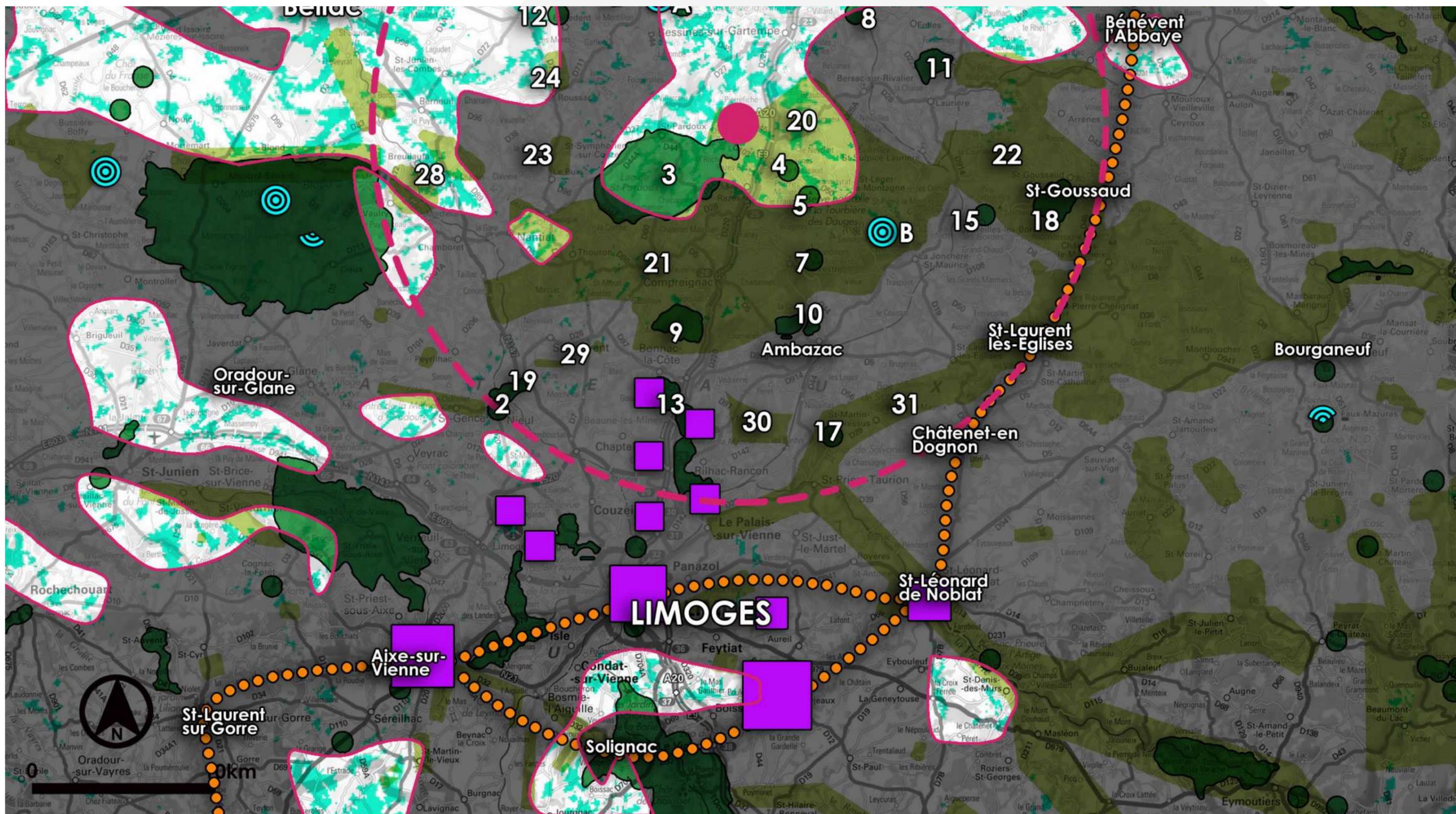
Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

Zoom nord



Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

Zoom sud





Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

Illustrations



Cantons de Bessines et de Nantiat, Communes de Compreignac, Razès, Saint-Pardoux et Saint-Symphorien.

Situation : A 25 kilomètres au Nord de Limoges, à 3 kilomètres à l'Ouest de Razès et de la R.N.20.

Superficie : 2 670 ha.

Arrêté d'inscription du 15 Décembre 1980.

SITE INSCRIT DU LAC DE SAINT-PARDOUX

NATURE ET INTERET DU SITE

Le site comprend le lac et ses abords, au-delà des premières crêtes et des zones de perspectives sur le lac. Dans cette partie moyennement vallonnée, les villages jouent un rôle paysager essentiel. Le réseau hydrographique bien développé est à l'origine de la forme très découpée du lac qui remonte loin dans les vallons secondaires.

Les secteurs de Chabanne et de Friaudour étaient occupés dès l'époque gauloise. Des vestiges d'importantes constructions romaines ont été identifiés, entre Villebert et Népoux et une urne funéraire a été retrouvée près de Santrop. Des souterrains refuge et une motte féo-

dale sont connus à Chabanne. Villa-Bert (Villebert) est habitée depuis 1025 environ, Crumaud depuis 1050 et Puy-Menier au moins depuis 1147. A Compreignac, on frappait une monnaie d'or.

L'église de Saint-Pardoux, inscrite à l'I.S.M.H. (2 Novembre 1977) présente une voûte ogivale qui repose sur des murs de construction romane. Le château, situé à proximité, composé d'un corps de logis en deux ailes et de dépendances, entouré de fossés et d'un jardin, fut détruit en 1794.

Le site offre deux types d'espaces paysagers totalement différents, selon que le lac est visible ou non.



Le village de Friaudour. (Ph. A. Oustric.)

Dans les secteurs où le lac n'est pas visible, bocage et bois de chênes alternent en grands ensembles distincts. Le bocage, très compartimenté, entrecoupé de bosquets, définit de petits espaces autour des villages ayant gardé pour la plupart leur aspect traditionnel. Masmaraud en est un bon exemple.

Les paysages du lac sont beaucoup plus ouverts. Zones boisées, prairies et villages sont toujours visibles en même temps, proposant une répartition harmonieuse de l'occupation de l'espace. Les équipements touristiques, en particulier les plages animées par les voiles l'été, marquent une grande partie du Sud et de l'Ouest du lac. L'ampleur des paysages et les espaces dégagés des prairies et des zones maintenues en herbe rappellent le littoral plus qu'un lac montagnard. La partie centrale du site, aux environs de Friaudour est particulièrement visible. Le bras Est, réservé à des activités de pêche, aux rives resserrées est plus typiquement un espace de rivière.

Partout les villages, bien groupés, à flanc de coteau, donnent un cadre authentique aux activités de loisirs et sont un élément essentiel de la qualité paysagère.

Dans quelques petites "criques" les équipements de loisirs ne sont pas visibles. Des espaces beaucoup plus intimes sont alors offerts, certains prenant un caractère nettement sauvage, d'autres valorisant un village ou un mou-

lin. Dans la partie amont des vallées, quelques zones humides présentent un intérêt écologique. L'ensemble du lac fait l'objet d'un recensement au titre de l'inventaire Z.N.I.E.F.F., en raison notamment de son intérêt ornithologique.

EVOLUTION DU SITE

Les équipements de loisirs se développent. Le projet de création près de Santrop d'un "cœur de station" affirme l'organisation et la cohérence de la mise en valeur touristique.

Des pistes destinées à l'enrénement des massifs forestiers ont été ouvertes et créent des effets de tranchées. D'importantes modifications des paysages du site sont donc en cours.

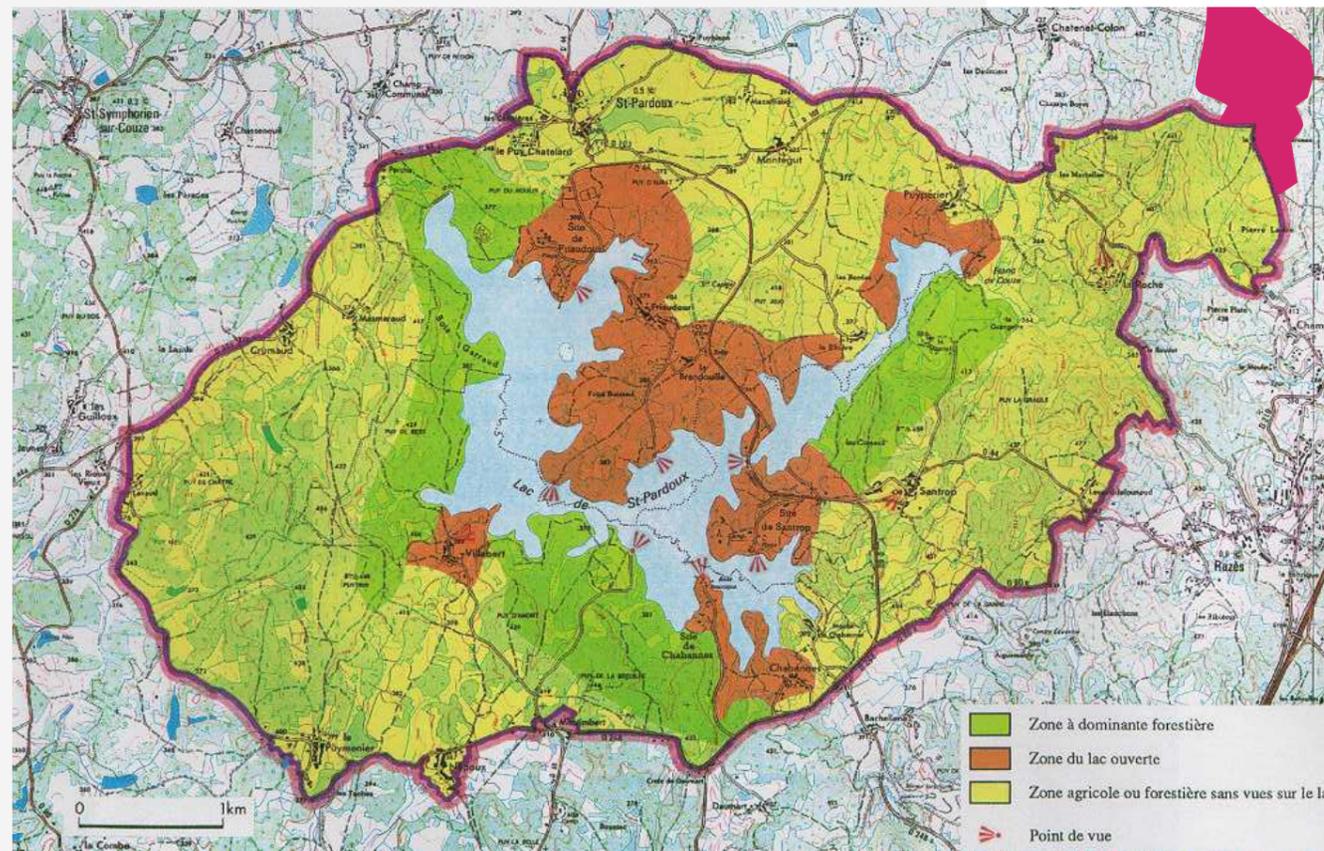
PROPOSITIONS DE MISE EN VALEUR

Le maintien des zones agricoles autour des villages qui forment des ouvertures sur les paysages du lac et mettent en valeur le bâti dans son terroir, est essentiel pour la persistance de la qualité et de l'identité du site.

S'ils sont réalisés, les projets de sentier pédestre et d'observatoire faunistique permettront une découverte plus fine des paysages et de l'environnement.



Le lac de Saint-Pardoux. (Ph. G. Magne.)



Zone à dominante forestière
 Zone du lac ouverte
 Zone agricole ou forestière sans vues sur le lac
 Point de vue

Zone d'implantation du projet

source : Sites protégés en Limousin - DIREN

source : Sites protégés en Limousin - DIREN

Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

Illustrations



SITE INSCRIT DE LA CASCADE DU MOULIN DE L'AGE

NATURE ET INTERET DU SITE

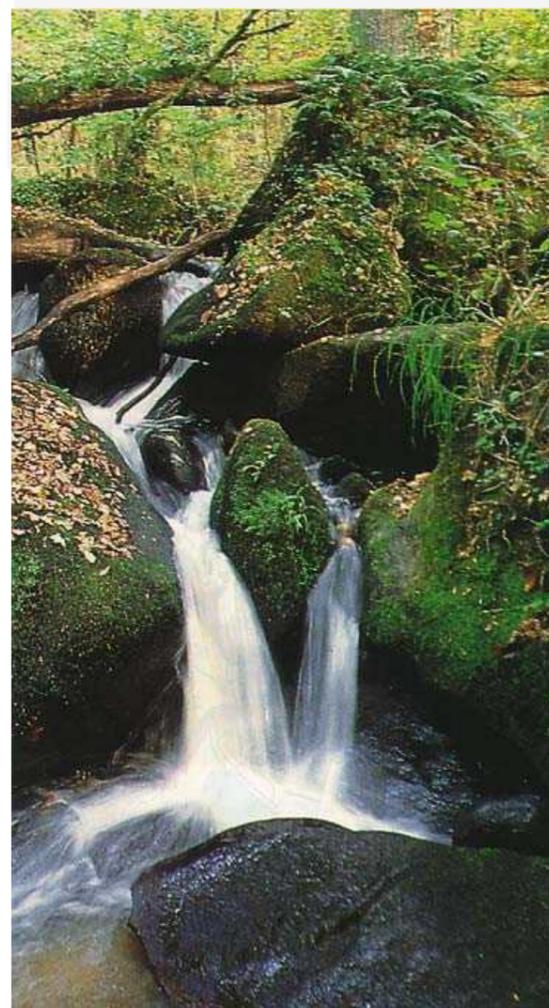
Appartenant aux monts d'Ambazac, le site est un ensemble de hautes collines entrecoupées de vallées étroites en alternance avec des alvéoles au fond plat.

A l'amont, la vallée de la Couze se resserre entre des pentes aux versants raides structurées par des blocs de granite. Un élargissement de la vallée a permis la construction d'un chemin et d'un pont de pierre à trois arches appuyé sur la rive gauche à un rocher de plus de 8 mètres de haut. Quelques mètres en aval, un second ensemble rocheux, légèrement moins imposant, surplombe la rivière. Sur la rive opposée, un autre rocher, de même aspect, domine le chemin d'exploitation.

Immédiatement en aval du pont, la Couze coule sur un méplat rocheux et se divise en deux bras pour former une cascade de 2,5 mètres de hauteur dont l'eau servait à l'alimentation du moulin et pour ensuite s'engouffrer dans un goulet d'étranglement créé par de gros blocs rocheux.

A ce niveau, sur la rive droite et à la faveur d'un petit replat, on découvre, adossé à la roche, un ancien moulin, maison bloc à terre de 20 mètres de long, comprenant le moulin, le logis accessible par un escalier extérieur en pierre et la grange étable.

En aval, les eaux de la Couze s'éparpillent en chaos de dalles et de boules granitiques où l'humidité a favorisé la croissance des mousses, des polypodes et du lierre. Quelques chênes se sont développés.



La cascade. (Ph. D. Petit.)



La Couze en aval du Moulin de l'Age. (Ph. D. Petit.)

Une dernière barre marque la fin du chaos rocheux. En aval, la Couze serpente dans une alvéole où se sont accumulés les produits de l'érosion des versants. Cet espace ouvert est occupé essentiellement par des prairies. En limite de la route départementale 50, une motte féodale constitue un site archéologique intéressant.

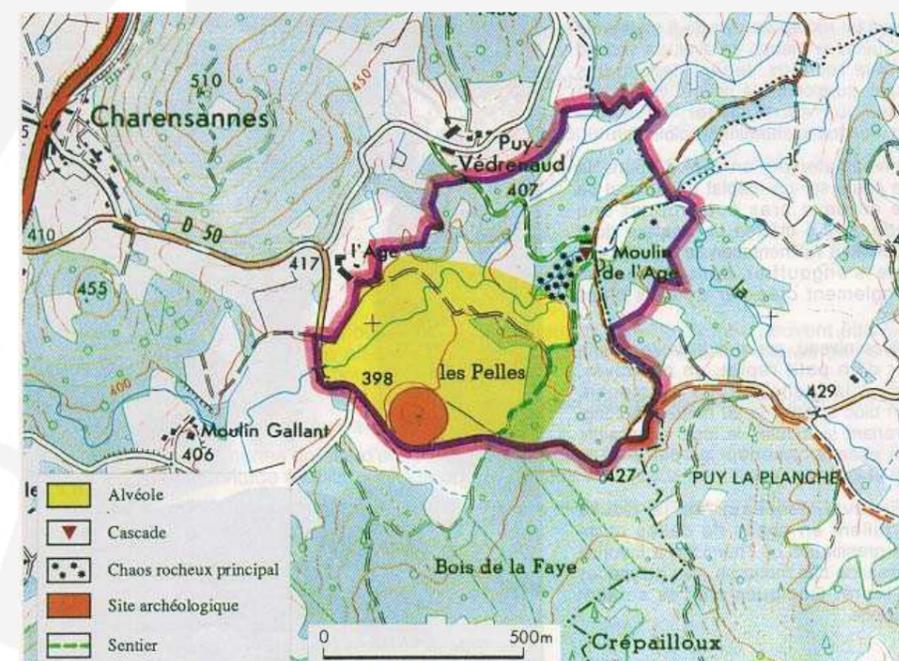
EVOLUTION DU SITE ET PROPOSITIONS DE MISE EN VALEUR

En matière d'occupation de l'espace, il est important de conserver l'équilibre entre espace boisé et agricole. Le renouvellement des taillis et futaies doit être effectué en utilisant essentiellement des feuillus.

Le récent nettoyage de la motte féodale favorise la compréhension de ce site archéologique d'accès facile, à partir du CD 50.

L'ancien Moulin de l'Age est en cours de rénovation et la mise en valeur du site serait améliorée par la dissimulation des réseaux électriques.

En matière de signalisation, une information et un balisage doivent être mis en place pour indiquer la boucle de randonnée, la cascade, les chaos rocheux et la motte féodale.

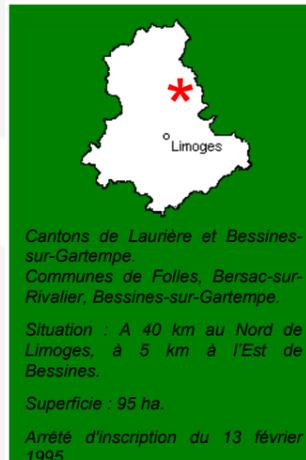


source : Sites protégés en Limousin - DIREN



Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

Illustrations



Cantons de Laurière et Bessines-sur-Gartempe.
Communes de Folles, Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe.
Situation : A 40 km au Nord de Limoges, à 5 km à l'Est de Bessines.
Superficie : 95 ha.
Arrêté d'inscription du 13 février 1995.

SITE INSCRIT DE LA VALLEE DE LA GARTEMPE AUX ABORDS DU VIADUC DE ROCHEROLLES

NATURE ET INTERET DU SITE

Limité en amont par le pont Gibus et en aval par le moulin de Coulerolles, le site de la vallée de la Gartempe s'inscrit entre lignes de crête, boisements et landes.

Entre le pont Gibus, ouvrage d'art en granite à une arche, et le viaduc de Rocherolles, la Gartempe coule dans une vallée boisée et encaissée avec en rive droite une falaise de grands rochers fracturés.

Le viaduc de Rocherolles a été construit entre 1852 et 1854 en pierre de taille de granite. Cet ouvrage à 8 arches à deux étages, dont

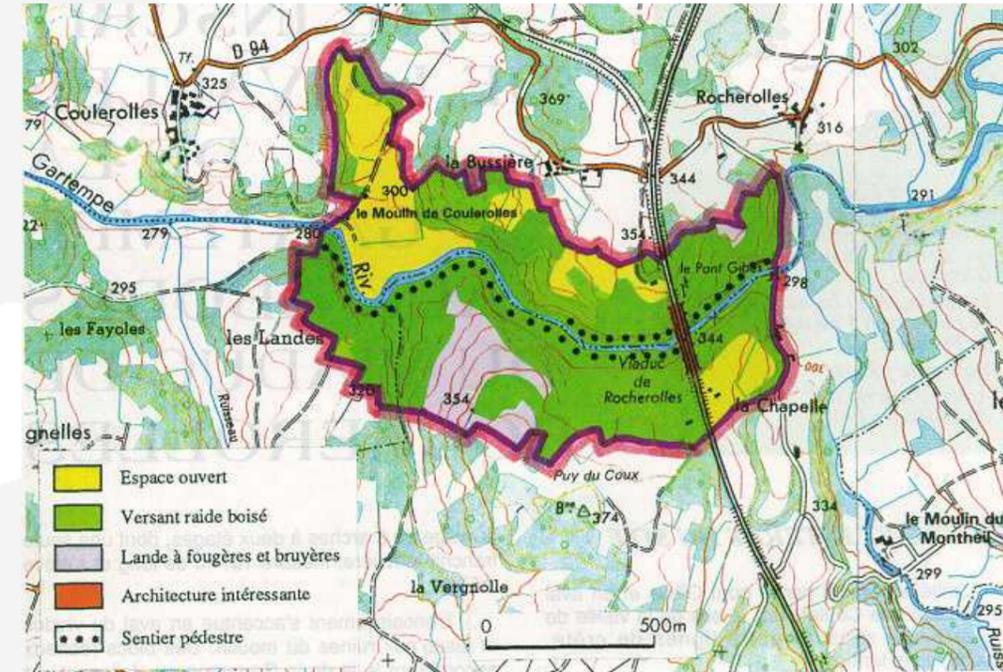
une seule franchit la rivière, mesure 187 m de long et s'élève à 55 m.

L'encaissement s'accroît en aval du viaduc et jusqu'aux ruines du moulin. Des blocs rocheux encombrant le lit de la Gartempe ou s'alignent sur la rive gauche. Plus loin, en direction de la prairie, chaos de blocs superposés et dalles empilées entraînent la formation de rapides et de petites chutes d'eau naturelles.

La limite en aval du site se situe dans une prairie humide parsemée d'arbres et de blocs de rochers granitiques.



Vue aérienne de la Gartempe et du viaduc de Rocherolles.
(Ph. A. Oustric.)



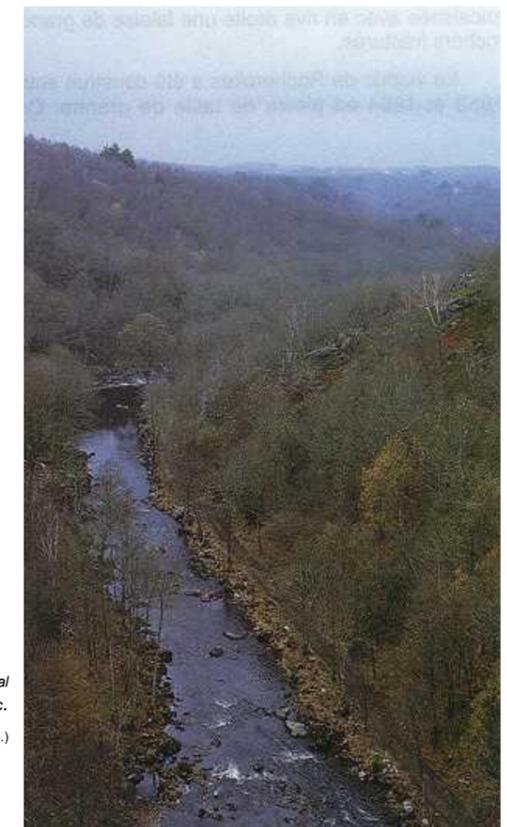
EVOLUTION DU SITE

Les effets de la déprise agricole apparaissent au niveau des landes qui ne sont plus pâturées et évoluent progressivement en friches. Par ailleurs, les interventions sylvicoles sur les versants sont de plus en plus rares.

L'accès au viaduc se fait par un large chemin empierré ; des plates-formes offrent des possibilités de pique-nique. En aval du viaduc, on peut suivre les berges de la Gartempe en empruntant un sentier de pêcheurs.

PROPOSITION DE MISE EN VALEUR

Il semble utile de prévoir la signalisation du site inscrit à partir du CD 94 de la même façon qu'elle a été faite pour le viaduc.



La Gartempe en aval du viaduc.
(Ph. J. Pétin.)

source : Sites protégés en Limousin - DIREN

Description des sites et hiérarchisation des enjeux à l'échelle de l'aire éloignée



Les tableaux ci-après recensent l'ensemble des éléments de patrimoine et de paysage portant un rayonnement dépassant la reconnaissance régionale voire nationale. Ils représentent des éléments identitaires du territoire devant faire l'objet d'une analyse détaillée pour définir leur niveau de sensibilité au projet, les implications dans le choix de construction de celui-ci (éviter/réduire) et pour déterminer in-fine l'impact du projet sur ces éléments.

La détermination du niveau de sensibilité s'appuie sur différents critères : visibilité depuis le site et visibilité du site dans une vision élargie, distance à la zone de projet, présence de filtres visuels en interface avec le projet, contexte éolien existant en interface avec le projet et les cumuls de protection renforçant l'attractivité du site.

L'objectif de cette analyse est de faire émerger les sites présentant un enjeu très fort à moyen où la prégnance et la perception du projet peuvent porter atteinte à leur valeur universelle.

Au regard de la ZIV peu étendue et dispersée et du contexte bocager présent au-delà des 20 km de l'aire intermédiaire, seuls les éléments repris dans ce périmètre des 20 km ont fait l'objet d'une analyse.

Principe d'évaluation des niveaux de sensibilités :

- Le site est visible de loin et/ou présente des vues dégagées sur le paysage de la zone de projet (A)
- Le site se trouve à moins de 5 km et il y a peu ou pas de filtres visuels présents pour atténuer les vues potentielles sur le projet (B)
- Le site n'est visible que partiellement ou depuis certains points de vue et/ou des vues cadrées sont possibles depuis le site ou ses abords (A)
- Le site se trouve à moins de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception ou la prégnance potentielle du projet (B)
- Le site n'est pas visible (inscrit dans l'urbanisation ou dans écran arboré et aucun élément émergent reconnaissable) et n'offre aucune vue vers les paysages environnants (A)
- Le site se trouve à plus de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception potentielle du projet (B)

n°	Commune(s) / noms du site	noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	(A)		(B)	
								Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (vue depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu du site (cumulés des 2 colonnes précédentes)	
Biens inscrits au patrimoine mondial / Unesco											
1	Crozant, La Souterraine, St-Pierre-de-Fursac, Bénévent l'Abbaye, St-Goussaud, St-Laurent-lès-Eglise, Châtenet-en-Dognon, St-Léonard-de-Noblat, Limoges, Solignac, Aix-sur-Vierne, St-Laurent-sur-Gorre	Chemins de St-Jacques de Compostelle	15 km au plus proche	Le parcours emprunte le GR654 parcourant toutes les communes citées qui comptent des monuments d'intérêt. L'itinéraire passe majoritairement au-delà des 20km de la zone de projet et montre très peu de zones inscrites en zone de visibilité potentielles. Des zones qui montrent par ailleurs des filtres bâtis pouvant limiter les vues. A noter, que le parcours en lui-même ne fait l'objet d'aucune protection, seuls certains édifices se trouvant sur le parcours sont protégés. Ici, seule l'église de St-Léonard-de-Noblat est protégée au titre de l'UNESCO.	national	oui (parc de Laurière)	oui (sites emblématiques, SPR)				
Sites classés et inscrits											
<i>Sites classés</i>											
2	Nieul	Château et ses abords	20 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non				
<i>Sites inscrits</i>											
3	Saint-Pardoux, Compreignac, Razes, St Symphorien sur Couze	Lac et ses abords	0 km	La zone de projet jouxte le périmètre du site. La couverture boisée est très présente. Toutefois, des patchs de visibilité sont à attendre comme le montre la ZIV.	régional	non	non			oui	
4	Razès et St-Léger-la-Montagne	Cascade du Moulin de l'Age	2,1 km	Le site se trouve dans le périmètre de perception de l'aire éloignée mais en dehors des patchs de visibilité.	Local	non	non				
5	St-Léger-la-Montagne	Site de la Pierre Millier	4,4 km	Le site se trouve dans le périmètre de perception de l'aire éloignée mais en dehors des patchs de visibilité.	Local	non	non				
6	Chateauponsac, Balledent, Rancon	Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux	6,5 km	Seule la pointe est du périmètre du site apparaît en zone de visibilité au nord de Montenaud. Toutefois, le bocage présent sur les points de vues hauts limite fortement les vues potentielles.	régional	non	non				
7	Saint-Sylvestre	Village de Grandmont	6,8 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non				
8	Bersac sur Rivalier, Bessines sur Gartempe, Folles	Vallée de la Gartempe aux abords du viaduc de Rocherolles	7,6 km	Le site se trouve pour moitié en zone de visibilité d'après la ZIV et dans un paysage semi-ouvert avec des vues potentielles depuis des points hauts orientés vers la zone de projet.	régional	non	non			oui	
9	Bonnac la Cote, Compreignac	Village de Salesse	9,1 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non				
10	Ambazac	Mont Gerbassou	9,8 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. Le mont est visible depuis les paysages environnants qui se trouvent eux aussi en zone de non visibilité.	Local	non	non				



Description des sites et hiérarchisation des enjeux à l'échelle de l'aire éloignée

n°	Commune(s) / noms du site	noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	(A)		Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu du site (cumuls des 2 colonnes précédentes)
								Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (vue depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	
Sites classés et inscrits (suite)										
Sites inscrits (suite)										
11	Folles	Lac du Pont de l'Age	10,4 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non			
12	Balledent, Rancon	Vallée de la Couze en aval de Balledent	10,9 km	Le site se trouve dans le périmètre de perception de l'aire éloignée mais en dehors des patchs de visibilité.	Local	non	non			
13	Rilhac, Rancon, Bonnac la Cote, Le Palais sur Vienne, Limoges	Vallée de la Mazelle	13,3 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non			
14	Villefavard, Rancon	Site de Villefavard et vallée de la Semme	13,5 km	Le site se trouve dans le périmètre de perception de l'aire éloignée mais en dehors des patchs de visibilité.	Local	non	non			
15	Jabreilles-les-Bordes	Puy de Jabreilles	14 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non			
16	Fursac	Vallée de la Gartempe	16,5 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	régional	non	non			
17	Saint-Priest-Taurion	Château de Tourniol	16,5 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non			
18	St-Goussaud	Le Mont de Jouër	17 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non			
19	Nieul	Vallée de la Glane	17,5 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	non	non			
Paysages emblématiques et remarquables mais non protégés										
20	Entre Bessines-sur-Gartempe, Ambazac et Nantiat	Monts d'Ambazac	0 km au plus proche	La zone de projet se trouve dans le périmètre du paysage d'intérêt. La couverture boisée est très présente. Toutefois, des patchs de visibilité sont à attendre comme le montre la ZIV.	régional	non	oui (sites classés/inscrits)			oui
21	COMPREGNAC ; SAINT-JOUVENT ; SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE ; NANTIAT ; LE BUIS ; PEYRILHAC ; THOURON	Etangs de la région de Thouron et de Conore (87) ; Fredaique, maison forte, anciens fossés, tour, hameau, étang et vallon	4,5 km au plus proche	Le paysage se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			
22	ARRENES ; CHATELUS-LE-MARCHEIX ; SAINT-GOUSSAUD ; JABREILLES-LES-BORDES ; LAURIERE ; SAINT-SULPICE-LAURIERE	Monts de St Goussaud	10,3 km au plus proche	Le paysage se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			
23	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE ; LE BUIS ; ROUSSAC	Etang des Sagnes, chapelle St-Martin,	10,5 km	Le paysage se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			
24	BALLEDENT ; ROUSSAC	Vallée de la Couze	10,5 km	Le paysage se trouve dans le périmètre de perception de l'aire éloignée mais en dehors des patchs de visibilité.	local	non	non			
25	FOLLES ; FROMENTAL	Zone de chaos rocheux	10,5 km	Le site se trouve pour moitié en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois le bocage présent limite fortement les vues lointaines.	local	non	non			
26	FOLLES ; LE GRAND-BOURG ; SAINT-PRIEST-LA-PLAINE ; LIZIERES ; SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE ; CHAMBORAND ; SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC ; SAINT-PIERRE-DE-FURSAC	Vallée de la Gartempe de Grand Bourg (23) à Folles (87)	11,7 km	Le paysage se trouve en partie en zone de visibilité. On peut noter la présence de structures arborées ou arbustives linéaires complétant les filtres boisés. Toutefois des vues lointaines s'opèrent ponctuellement notamment en direction de la zone de projet.	local	non	oui (sites classés/inscrits)			
27	RANCON ; LA CROIX-SUR-GARTEMPE ; SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE ; PEYRAT-DE-BELLAC ; BLANZAC ; DROUX ; BALLEDENT	Vallée de la Gartempe de Rancon à La Croix-sur-Gartempe	13,5 km	Le paysage se trouve en partie en zone de visibilité. On peut noter la présence de structures arborées ou arbustives linéaires complétant les filtres boisés. Toutefois des vues lointaines s'opèrent ponctuellement notamment en direction de la zone de projet.	local	non	non			

Description des sites et hiérarchisation des enjeux à l'échelle de l'aire éloignée



n°	Commune(s) / noms du site	noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu du site (cumulés des 2 colonnes précédentes)
								Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	
Paysages emblématiques et remarquables mais non protégés (suite)										
28	BERNEUIL ; BREUILAUF ; CHAMBORET ; VAULRY	Vallée du Vincou en amont du pont de la RN147 et château du Fraisie et parc boisé ; Château de Bretignolles, vallon, panorama	13,5 km	Le paysage se trouve en partie en zone de visibilité. On peut noter la présence de structures bocagères complétant les filtres boisés et qui limitent les vues potentielles.	local	non	non			
29	BONNAC-LA-COTE ; SAINT-JOUVENT	Manoir des Bordes, 19 s, terrasse et parc, 2 étangs entourés de prés et de bois ; Ruisseau de la Glanette, vallon boisé encaissé	15 km	L'ensemble se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			
30	AMBAZAC ; RILHAC-RANCON ; SAINT-PRIEST-TAURION	Château de Bort, forêt enrésinée	15,6 km	Le paysage se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			
31	Entre ST-PIERRE-CHERIGNAT et ST-PRIEST-TAURION	Vallée du Taurion et Monts de Châtelus-le-Marcheix	16 km	Le paysage se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	oui (sites classés/inscrits)			
32	StPriest-la-Feuille	Moulin de Semme / Etang de Néravaud	18,3 km	Le paysage se trouve en partie en zone de visibilité. On peut noter la présence de structures bocagères complétant les filtres boisés et qui limitent les vues potentielles.	Local	non	non			
33	DOMPIERRE-LES-ÉGLISES ; SAINT-SORNIN-LEULAC	La Brame	18,5 km	Le paysage se trouve dans le périmètre de perception de l'aire éloignée mais majoritairement en dehors des patches de visibilité. De plus la trame bocagère présente accentue l'effet de filtre visuel.	local	non	non			
Sites Patrimoniaux Remarquables (ex AVAP, ZPPAUP, Secteurs sauvegardés)										
27	Beaune-les-Mines, Rilhac-Rancon	plusieurs SPR dispersés sur les secteurs de Goupilloux, le Petit Beaune, Valparaiso, Grossereix pour ceux repris dans le périmètre des 20 km	13,3 km pour le plus proche	Ils se trouvent tous en zone de non visibilité d'après la ZIV.		non	oui (sites classés/inscrits)			
Panoramas / belvédères d'intérêt mais non protégés										
A	Chateauponsac	Belvédère sur la Gartempe	7,5 km	Le point de vue est tourné vers la zone de projet mais se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	oui (sites classés/inscrits)			
B	St-Léger-la-Montagne	Puy de Sauvagnac 700m	9 km	Panorama à 360° se trouvant sur un patch de visibilité très ponctuel.	local	non	oui (sites classés/inscrits)			oui

Principe de définition du niveau d'enjeu des sites au regard des 2 colonnes établies dans les tableaux :

		Niveau d'enjeu très fort
		Niveau d'enjeu fort
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu faible
		Niveau d'enjeu très faible voire nul

Sur les niveaux d'enjeu fort à moyen, une analyse particulière des impacts du projet est à développer par le biais de photomontages, au regard de la ZIV ou par la réalisation de zooms spécifiques (photo-interprétation, coupes...)

En conclusion les éléments les plus sensibles au projet sont :

- le site inscrit du Lac de St-Pardoux-le-Lac
- la vallée de la Gartempe au niveau du viaduc de Rocherolles
- les paysages des Monts d'Ambazac
- le Puy de Sauvagnac



Description des sites et hiérarchisation des enjeux à l'échelle de l'aire éloignée

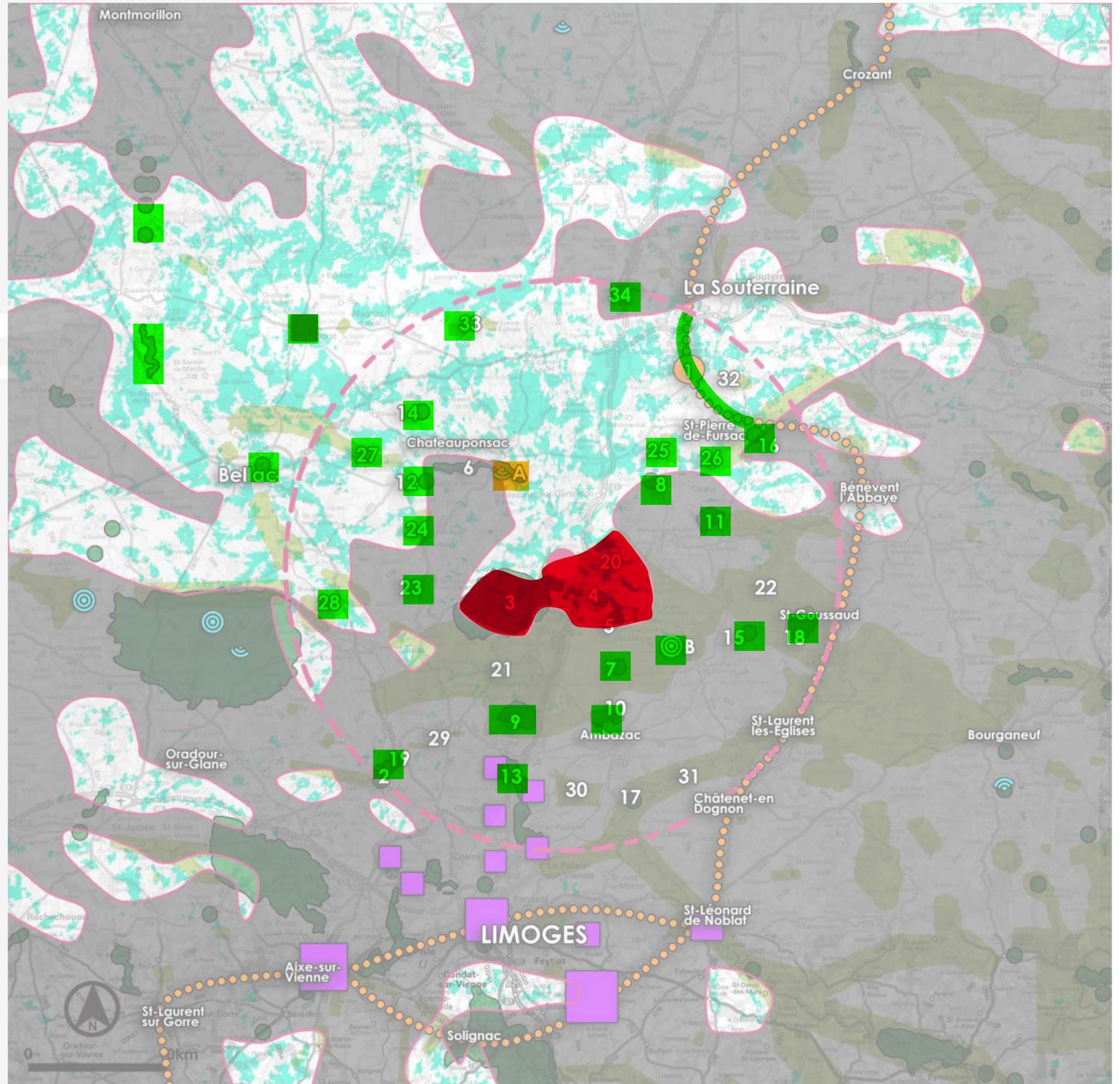
La détermination des niveaux de sensibilité des tableaux précédents permet d'établir une cartographie hiérarchisant les sites et paysages d'intérêt par niveau d'enjeu.

Il en ressort que 3 éléments d'intérêt émergent comme sensibles au projet de Chatenet-Colon dans le périmètre rapproché et intermédiaire. Il s'agit :

- du site inscrit du Lac de St-Pardoux-le-Lac qui se trouve au sud-ouest de la zone de projet et dont le mât de mesure est aujourd'hui visible depuis la branche sud-est du lac.
- des paysages d'intérêt des Monts d'Ambazac où s'inscrit la zone de projet. La ZIV montre que seule une enclave nord de ces paysages s'inscrit en zone de visibilité. Une enclave qui côtoie le site inscrit du Lac de St-Pardoux-le-Lac.
- du belvédère de Châteauponsac. Les panoramas sont tournés vers la zone de projet mais ne s'inscrivent pas en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois sur la D711, entre Bessines-sur-Gartempe et Châteauponsac, plusieurs panoramas s'ouvrent vers la zone de projet.

La ZIV montrant une limite assez franche entre les zones de visibilité au nord et de non visibilité au sud, ainsi que des visibilités morcelées au nord, on peut dire que les autres éléments majeurs de patrimoine seront peu voire non impactés.

Les impacts principaux vont surtout porter sur le paysage du quotidien et du fait que ce paysage est aujourd'hui peu emprunt d'éoliennes.

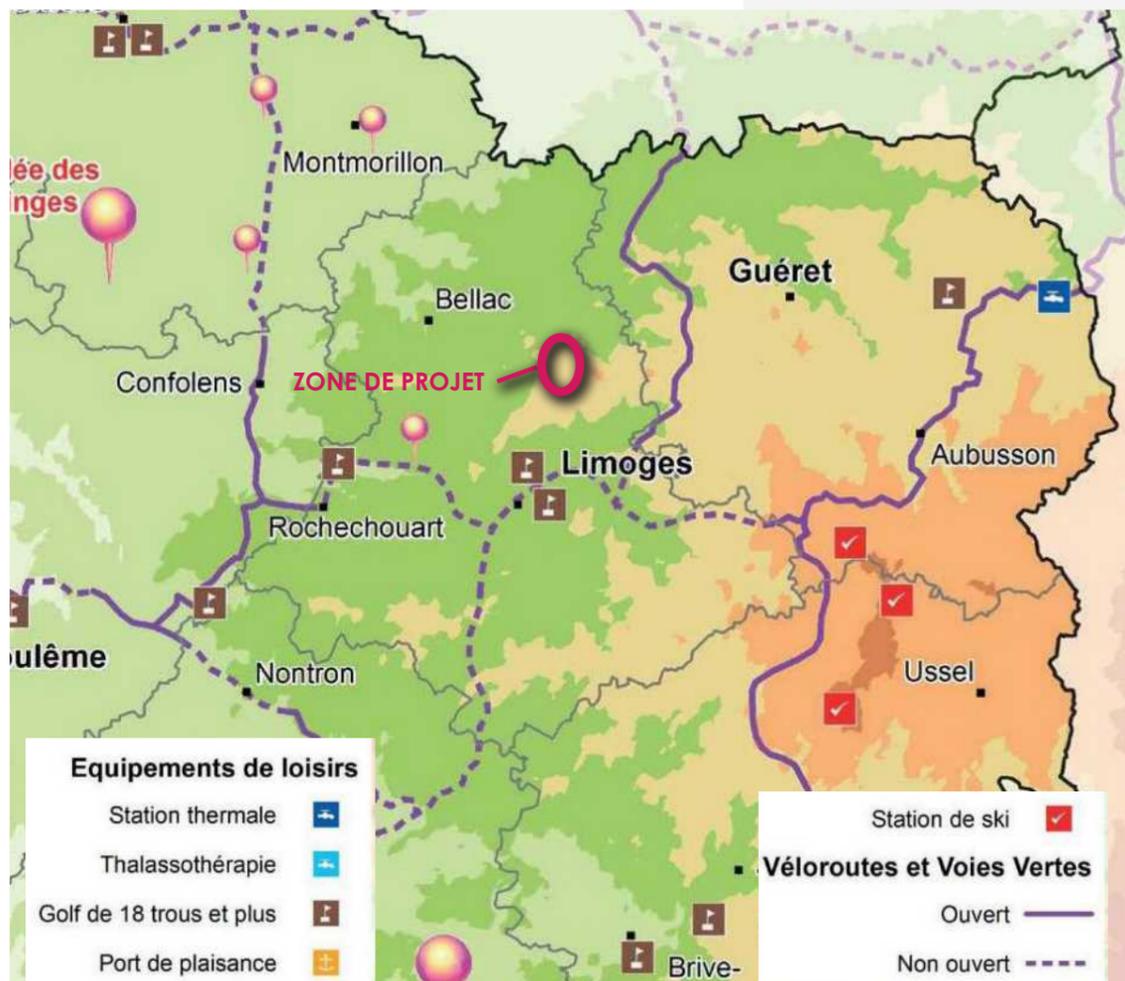


- Enjeu fort
- Enjeu moyen
- Enjeu Faible à nul

Approche socio-culturelle / côté tourisme-loisirs



UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR SON TOURISME VERT COMBINANT GORGES, LACS, PETITE MONTAGNE PROPICES À DIVERSES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR, SON ARTISANAT ET SES VILLAGES À L'ARCHITECTURE VERNACULAIRE. UN TERRITOIRE DE MÉMOIRE AUSSI MARQUÉ PAR LES GRANDES GUERRES (VILLAGE MARTYR D'ORADOUR-SUR-GLANE).



Communes et territoires classés ou labellisés	
Patrimoine mondial de l'UNESCO	
Villes et Pays d'art et d'histoire	
Plus Beaux Détours de France	
Plus Beaux Villages de France	
Petites cités de caractère	
Parc Naturel Régional	
Parc Naturel Régional en projet	
Parc national des Pyrénées	

Approche socio-culturelle / côté tourisme-loisirs

CARTE LOCALISANT L'ENSEMBLE DES ZONES D'ACCUEIL DU PUBLIC AMÉNAGÉES AUTOUR DU LAC DE ST-PARDOUX-LE-LAC.



Approche socio-culturelle / côté littérature / artisanat

UN TERRITOIRE RECONNU POUR SES PORCELAINES :

La porcelaine de Limoges, un savoir faire reconnu.



UN TERRITOIRE QUI A INSPIRÉ LES ÉCRIVAINS COMME GEORGES SAND :

"Les chefs-d'œuvre ne sont jamais que des tentatives heureuses."

Georges Sand

La perception de Guéret par Jouhandeau ne rencontra guère - on s'en doute - l'enthousiasme des Guérétois. Dans ce contexte peu favorable à la Creuse, il faut tout de même faire un sort à certains romans de George Sand, particulièrement *Jeanne*, qu'elle situe près de Boussac, à Toulx-Sainte-Croix, village dominé par les Pierres Jomâtres autour desquelles circulent bien des légendes. "Dans les montagnes de la Creuse, en tirant vers le Bourbonnais et le pays de Combraille, au milieu du site le plus pauvre, le plus triste, le plus désert qui soit en France, le plus inconnu aux industriels et aux artistes, vous voudrez bien remarquer, si vous y passez jamais, une colline haute et nue, couronnée de quelques roches qui ne frapperaient guère votre attention, sans l'avertissement que je vais vous donner. Gravissez cette colline ; votre cheval vous portera, sans grand effort, jusqu'à son sommet ; et là, vous examinerez ces roches disposées dans un certain ordre mystérieux, et assises, par masses énormes, sur de moindres pierres où elles se tiennent depuis une trentaine de siècles dans un équilibre inaltérable.[...]"

Georges Sand



Giraudoux se consacre à plusieurs reprises à sa ville d'origine, Bellac. Il offre dans «Siegfried et le Limousin 44» une perspective large de l'entrée dans le département : Siegfried revient d'Allemagne et traverse les paysages de son enfance, inventant des gares là où il n'y en eut jamais. Il évoque tour à tour, en les mêlant d'anecdotes de la vie de son père, les noms de Razès, Morterolles, Bessines, Breuilh-au-fa, Droux, Ambazac, Fursac et Blond, Rancon, Fromental, Larsac, Le Raynou, Saint-Sulpice-Laurière. Plus tard, Giraudoux reviendra sur la magie des noms de villages : "Chaque fois que je disais de Bellac, de Fursac, de Châteauponsac, il le prenait pour je ne sais quel compliment fait par moi à lui-même, saluant au mot Eymoutiers, rougissant (de plaisir cette fois) au mot Crozant, - ou bien comme une révélation telle, me baisant la main au mot Rochechouart, le poignet au mot Ambazac, que je n'osais lui parler de mes villages favoris. [...] que les rochers de Blond, Toulet aux belles mains, poussent des plaintes en automne, et il me remerciait, comme s'il apprenait de moi non pas le mot Montagne-de-Blond, mais le mot plainte, mais le mot automne ; [...]. Dans chacun de mes bourgs médiocres, il trouva le moyen de loger un grand homme ; cette province que je lui avais décrite toute fière (confuse maintenant), éclairée à l'électricité jusque dans les métairies et les porcheries, il l'éclaira soudain, lui, au génie ; dans Limoges, il logea Renoir, m'obligea à découvrir que mes grands-parents s'étaient mariés alors qu'il y peignait de la porcelaine ; que leurs services à café et de table avaient été décorés, sûrement, par Renoir ; dans Bellac même, La Fontaine, qui y aima une jeune veuve, fort probablement, disait-il, mon aïeule ; dans Bessines, l'Anglais Young et la Danoise Yversen, l'amie de Chopin, qui y aima un jeune bourgeois, blond justement, sans aucun doute mon grand-père ; [...]"

La Haute-Vienne Balzac dans «Le Curé de village» : Véronique Graslin s'installe donc à Montégnaç, à l'ouest de la Haute-Vienne. On apparente ce village à Châteauneuf-la-Forêt. Voici la situation et la description du village : "A cinq lieues au-delà de Limoges, après les gracieux versants de la Vienne et les jolies prairies en pente du Limousin qui rappellent la Suisse en quelques endroits, et particulièrement à Saint-Léonard, le pays prend un aspect triste et mélancolique. Il se trouve alors de vastes plaines incultes, des steppes sans herbe ni chevaux, mais bordés à l'horizon par les hauteurs de la Corrèze. Ces montagnes n'offrent aux yeux du voyageur ni l'élévation à pied droit des Alpes et leurs sublimes déchirures, ni les gorges chaudes et les cimes désolées de l'Apennin, ni le grandiose des Pyrénées ; leurs ondulations, dues au mouvement des eaux, accusent l'apaisement de la grande catastrophe et le calme avec lequel les masses fluides se sont retirées. Cette physionomie, commune à la plupart des mouvements de terrain en France, a peut-être contribué autant que le climat à lui mériter le nom de douce que l'Europe lui a confirmé. Si cette plate transition entre les paysages du Limousin, ceux de la Marche et ceux de l'Auvergne, présente au penseur et au poète qui passent les images de l'infini, l'effroi de quelques âmes ; si elle pousse à la rêverie la femme qui s'ennuie en voiture ; pour l'habitant, cette nature est âpre, sauvage et sans ressources. Le sol de ces grandes plaines grises est ingrat.[...]Ce grand plateau, taillé d'un côté par la vallée de la Vienne, de l'autre par les jolis vallons de la Marche, et barré par les monts corréziens, ressemble, agriculture à part, au plateau de la Beauce qui sépare le bassin de la Loire du bassin de la Seine, à ceux de la Touraine et du Berry, à tant d'autres qui sont comme des facettes à la surface de la France[...]"

Colette, mariée à Henri de Jouvenel, ayant laissé sa fille surnommée Bel-Gazou en Corrèze, à Castel-Navol, près de Varetz, évoque "Les Foins", au point d'en faire un article pour le journal L'Excelsior : "Ici, dès l'arrivée, on sent le cours de la vie, ralenti, élargi, couler sans ride d'un bord à l'autre des longues journées. Juillet : l'herbe a fini de croître, la feuille ne grandit plus, les couvées emplumées ont repris leur vol ; l'été, à son apogée, semble mourir d'une fastueuse mort, arrêté en pleine richesse par la flèche d'un soleil sans merci. Comme il resplendit, ce juillet limousin, aux yeux sevré depuis trois ans de son azur, du vert, du rouge de sa terre sanguine ! Chaque heure fête tous les sens. [...] Au bord de la rivière, les vernes à la feuille froide protègent la reine-des-prés, le chanvre rose et la saponaire, si mêlés qu'on cueille ensemble leurs tiges amères et leur bouquet un peu fade, blanc, rose et mauve... Un sentier, que la menthe argente, est une voie de parfums...[...]Abondance des biens dispensés par la pluie, mûris par le soleil ! Quelles louanges vous donner, qui ne soient pas indignes ? Nos cœurs, surmenés et contraints depuis trois ans, se dilatent peureusement, remercient avec crainte toutes choses, - toutes choses épargnées par la guerre, éloignées miraculeusement de la guerre...Epargnées ? Hélas ! le foin est encore sur les prés, debout ici, là couché par vingt averses, ailleurs fauché et jaunissant. Les pluies tardives sont tarées enfin, et les femmes, les vieillards, se lamentent sans paroles devant un trésor que des bras d'hommes devraient sans délai étreindre, lier, abriter dans les fenils embaumés - et des bras d'hommes robustes et rapides ! Parfois la faux suffit, mais souvent l'herbe consternée réclame l'antique faucille. Des bras d'hommes, pour râtelier et charger, entre deux orages, la toison coupée de ces longs prés de rivière..."



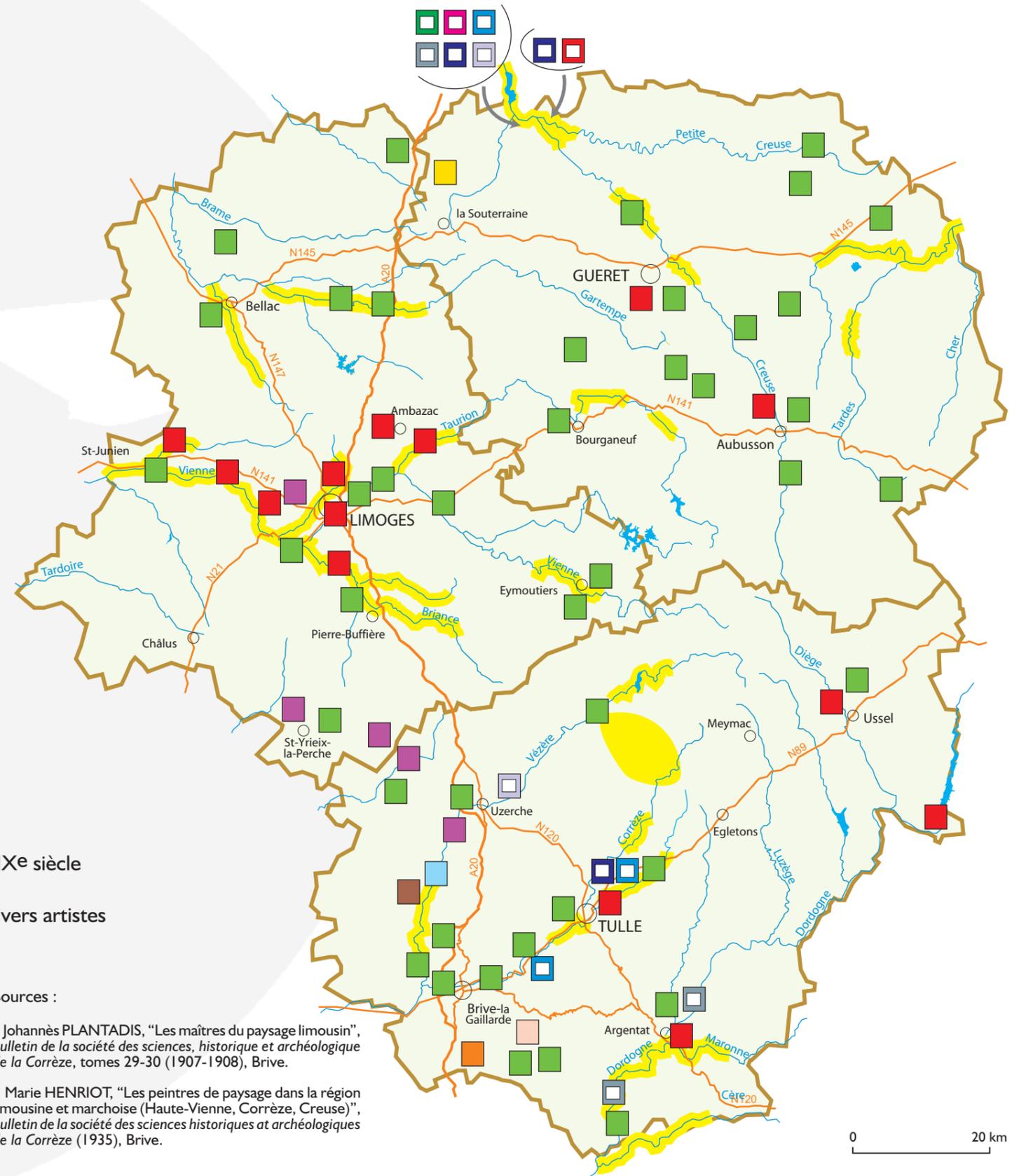
Approche socio-culturelle / côté peinture

LES PAYSAGES DU LIMOUSIN PEINTS AU XIX^e SIECLE

DES PAYSAGES D'INTERÊT POUR LES PEINTRES :



- Nicolas Poussin (XVII^e siècle)
- Eugène Delacroix
- Jules Dupré
- Théodore Rousseau
- Jean-Baptiste Corot
- Philippe A. Jeanron
- Claude Monet
- Armand Guillaumin
- Paul Madeline
- Eugène Alluaud
- Raphaël Gaspéri
- Gaston Vuiller
- Didier Pouget
- Autres peintres essentiellement limousins du XIX^e siècle
- Paysages peints de rivières et de plateaux par divers artistes



Sources :

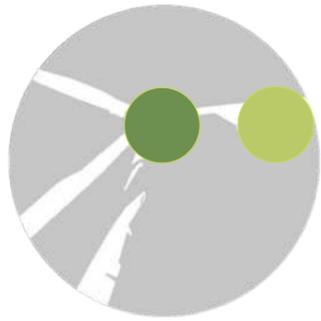
- Johannès PLANTADIS, "Les maîtres du paysage limousin", bulletin de la société des sciences, historique et archéologique de la Corrèze, tomes 29-30 (1907-1908), Brive.

- Marie HENRIOT, "Les peintres de paysage dans la région limousine et marchoise (Haute-Vienne, Corrèze, Creuse)", bulletin de la société des sciences historiques et archéologiques de la Corrèze (1935), Brive.



C/ETAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES AIRES D'ÉTUDES INTERMÉDIAIRES ET RAPPROCHÉES

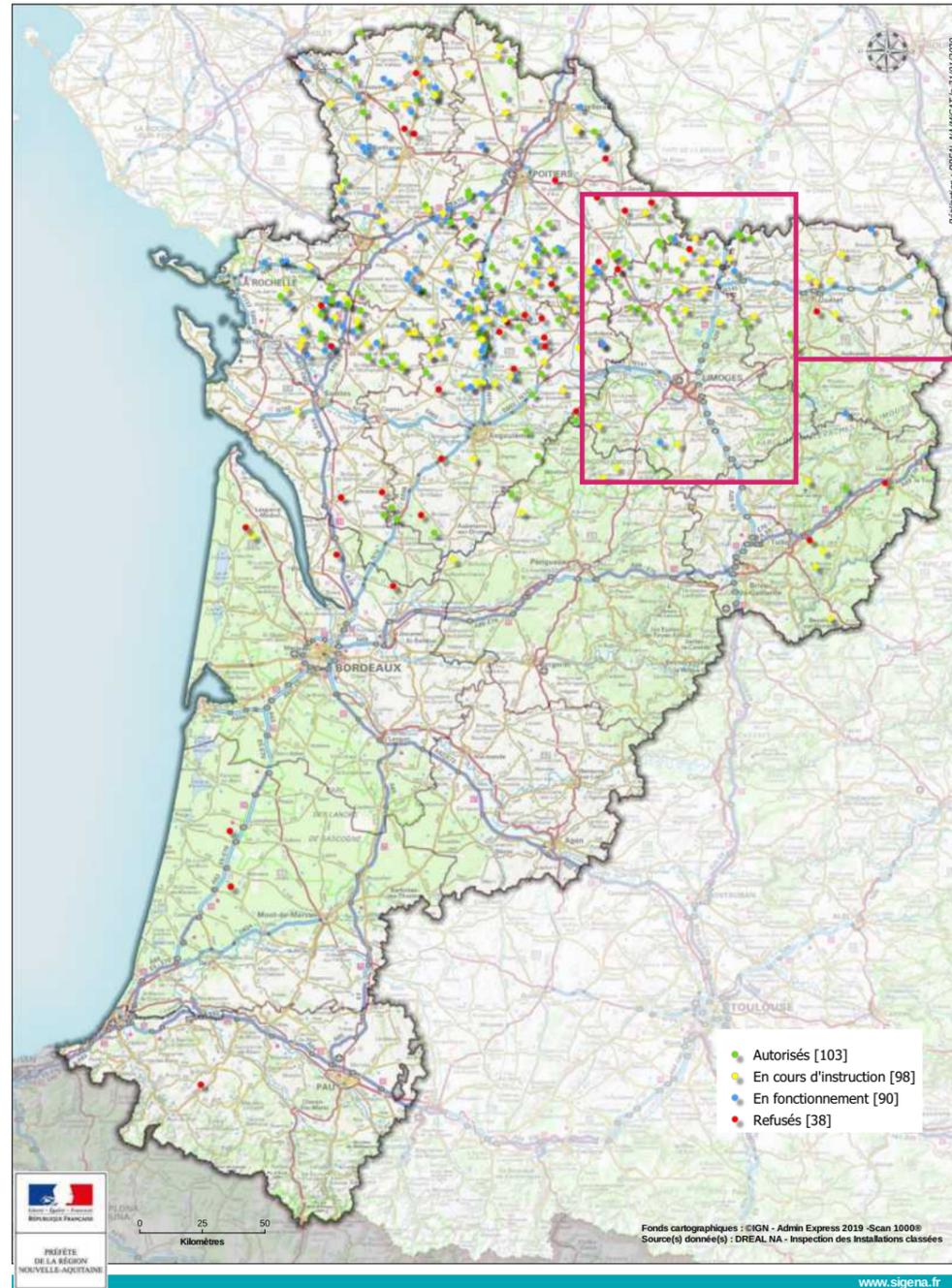




Contexte éolien en Haute-Vienne / SIGENA (déc 2019)

ATLAS CARTOGRAPHIQUE
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Climat, Air, Énergie

Projets éoliens en Nouvelle-Aquitaine
État au 31 décembre 2019

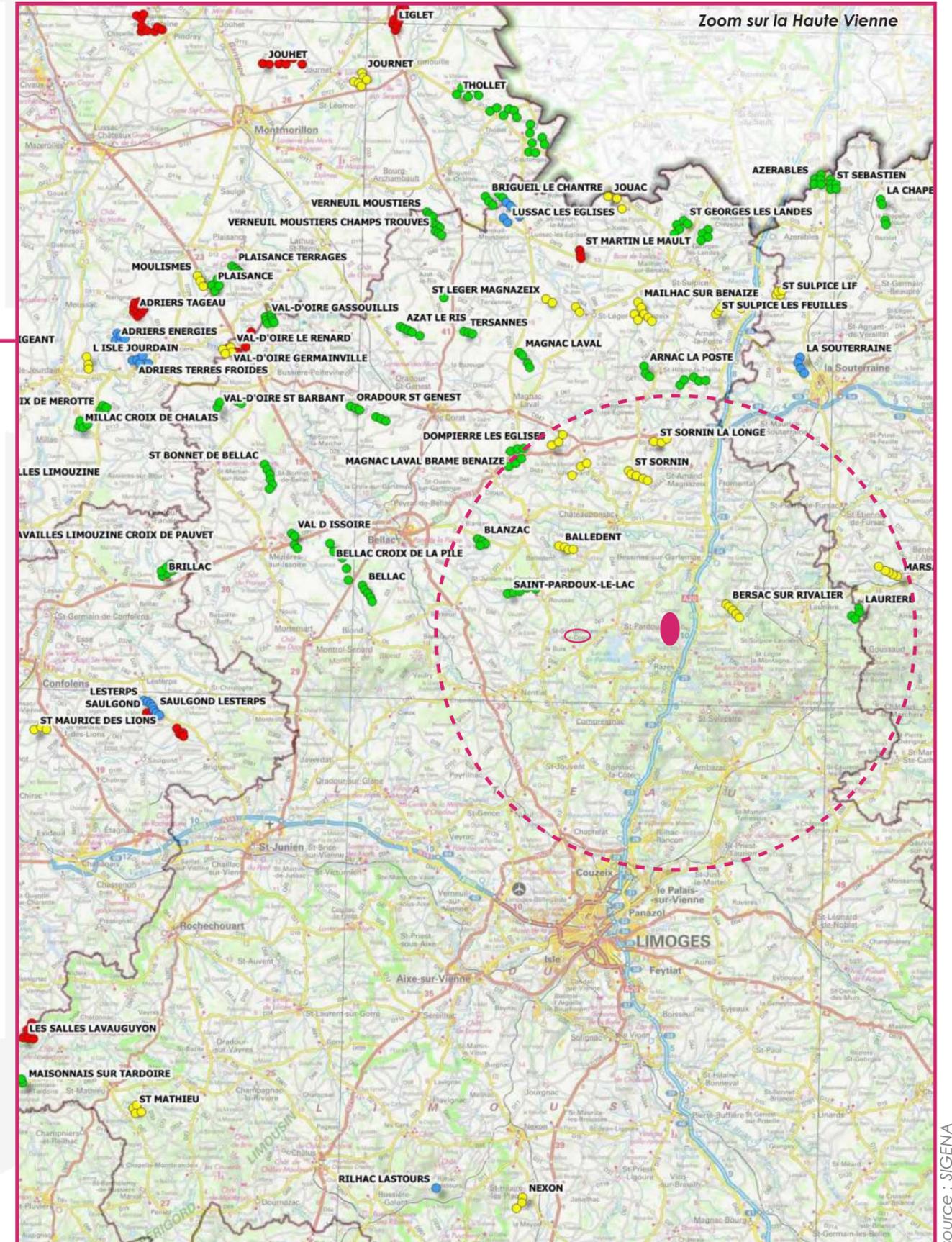


La carte ci-contre montre que la zone de projet se trouve à l'écart du paysage éolien existant qui est principalement concentré sur le nord et l'ouest du département et en continuité avec le contexte éolien des départements voisins de la Creuse et de la Vienne.

Les parcs accordés les plus proches sont celui de Roussac (en cours de construction) à 13 km à l'ouest et le parc de Laurière à 14 km à l'est. Au nord-ouest du périmètre d'étude, d'autres projets ont été accordés sur Blanzac à environ 14.5 km et au sud de Magnac-Laval.

De manière plus rapprochée, un projet est en cours d'instruction à l'est de la zone de projet de Chatenet-Colon. Il s'agit de celui de Bersac-sur-Rivalier à 4.5 km.

De manière plus éloignée on peut aussi noter d'autres projets en cours d'instruction au nord et à l'est du périmètre d'étude.



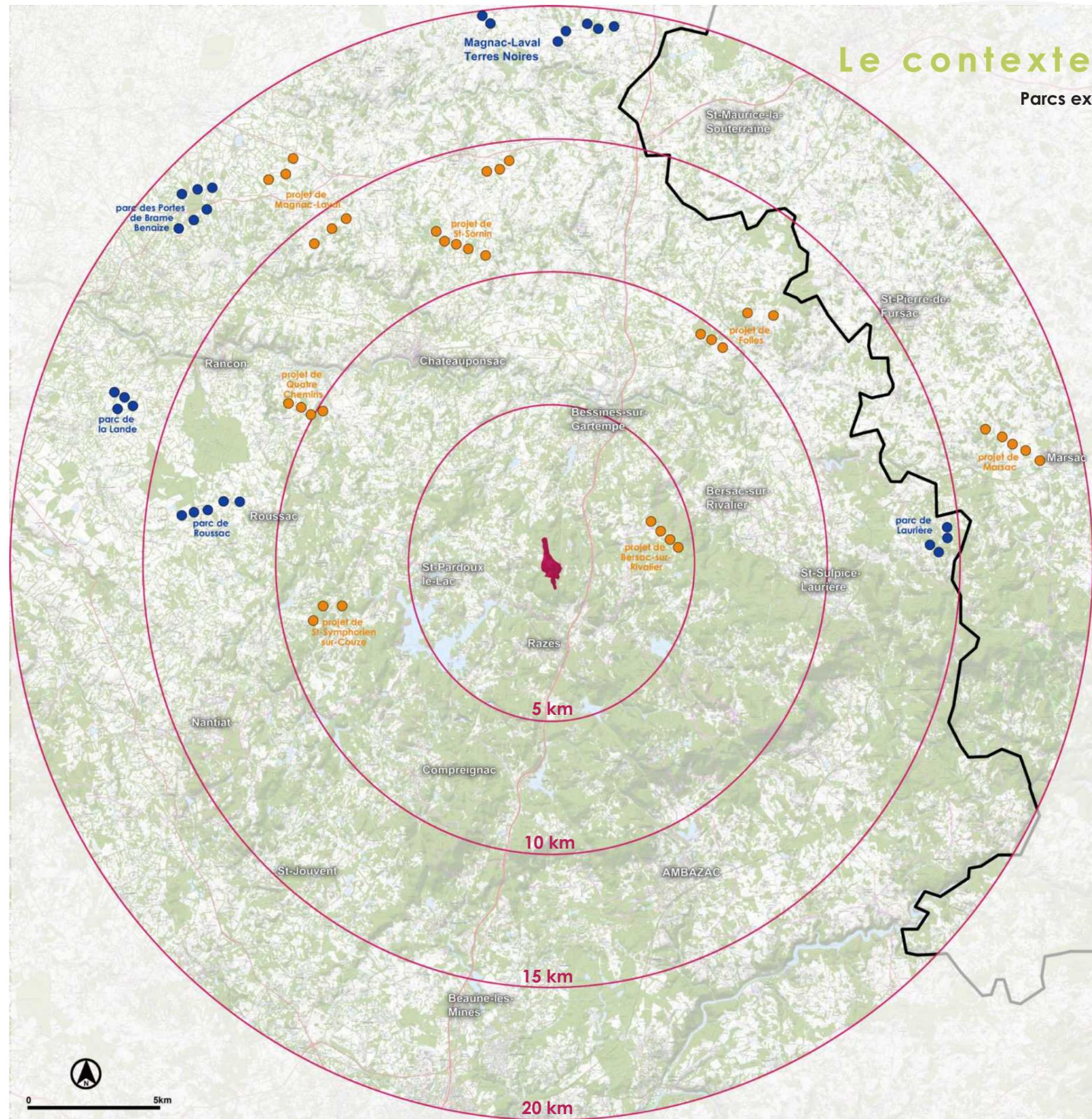
- Aire intermédiaire calculée à 20 km selon la formule ADEME
- Zone d'implantation du projet
- Projet déposé au moment du dépôt du projet de Chatenet-Colon et ajouté au dossier pour la complétude

source : SIGENA



Le contexte éolien local

Parcs existants, accordés et en instructions
(données de décembre 2019)

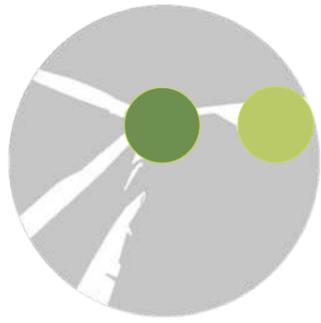


Le parc accordé le plus proche est celui de Roussac à 13 km à l'ouest, qui est en cours de construction. A 14 km à l'est, un autre projet a été autorisé, il s'agit du parc de Laurière. Ils présentent des configurations très différenciées mais de petite envergure (faible emprise visuelle) et sans accroche à une ligne de force particulière du paysage. Les autres parcs accordés se trouvant dans le périmètre d'étude sont ceux de la Lande au sud de Blanzac, des Portes de Brame Benaize au sud de Magnac-Laval et celui des Terres Noires au nord. Les configurations d'implantations sont différentes selon les projets (en grappe comme en ligne).

En ce qui concerne les différents projets déposés en cours d'instruction, on retrouve des configurations plutôt linéaires. Le plus proche de la zone de projet, à savoir celui de Bersac-sur-Rivalier à 4.5 km, présente une configuration linéaire qui se trouve dans la même orientation et sur une ligne de crête comme la zone de projet. L'interdistances entre le projet de Bersac-sur-Rivalier et la zone de projet de Chatenet-Colon est suffisante pour marquer une respiration paysagère visible. Cette dernière est de plus renforcée par la présence d'une large couverture arborée sur les reliefs qui les entourent. Un autre projet est en cours d'instruction à 7.5 km à l'ouest, il s'agit de celui de St-Symphorien-sur-Couze. Pour le reste des parcs autorisés et des projets en instructions, ils se trouvent à plus de 9 km. Par ailleurs, on peut noter la présence de l'A20, axe majeur de traversée du périmètre d'étude, qui se trouve à l'interface de ces deux zones de projet et depuis lequel des vues s'ouvrent ponctuellement sur les reliefs des zones de projet.

Au vu de la faible densité éolienne sur le secteur et des nombreux filtres boisés présents, il n'a pas été jugé nécessaire d'établir une analyse des effets d'enfermement avant-projet.

-  Limites départementales
-  Rayon de 5,10,15 et 20 km du périmètre d'étude
-  Parcs éoliens autorisés non construits
-  Projets éoliens en cours d'instruction
-  Zone d'étude du projet
-  Couvertures arborées et bocagères sur le périmètre d'étude



Lecture physique / morphologie du territoire

La carte ci-contre illustre bien la corrélation entre les composantes physiques et les entités paysagères du territoire.

Les paysages de la Basse Marche au nord-ouest sont marqués par un ensemble de vallées qui entaille le plateau. Des vallées, comme la Gartempe, la Semme et la Brame, qui offrent des belvédères naturels, depuis les hauts de versants, qui sont tournés vers la zone de projet. Les fonds de ces vallées étant étroits et boisés, peu de vues sur les paysages s'y dégagent. Le territoire de la Marche montre une structure bocagère cloisonnant le paysage.

Les amplitudes altimétriques entre les hauts de versants et les fonds de vallées sont de l'ordre de 70/80m.

Le secteur des îlots montagneux (Mons d'Ambazac principalement) émerge clairement au sud-est de la zone de projet. S'agissant d'un ensemble de reliefs vallonnés, les lignes de crêtes des monts sont courtes et montrent des orientations très diversifiées.

Les monts d'Ambazac offrent des points de vue dominant les paysages environnants, toutefois la large couverture arborée présente sur le périmètre d'étude et notamment sur les monts, limitent ces vues à des cadrages ponctuels. La succession des lignes de crêtes et l'amplitude altimétrique de 300m entre les monts et les plaines d'Ambazac et de Limoges au sud, dressent un filtre visuel important pour les secteurs au sud.

Dans le périmètre rapproché des 5 km, les réminiscences des monts génèrent de multiples micro-reliefs dans lesquels les bourgs et hameaux se sont implantés.

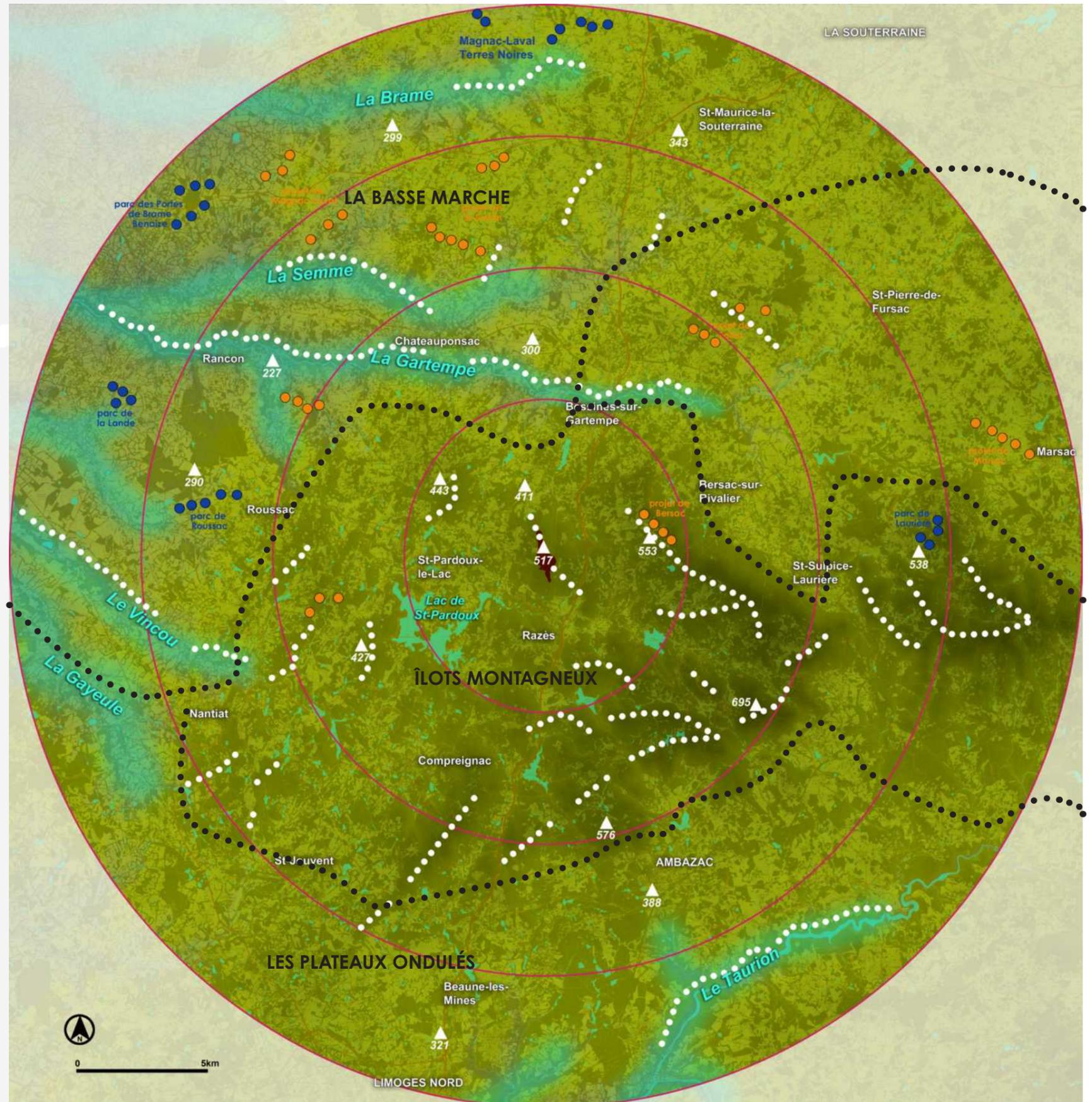
Le secteur des plateaux ondulés, dans lequel Limoges s'inscrit, montre un relief chahuté et descendant progressivement des îlots montagneux. La présence des îlots montagneux et d'une large couverture boisée en interface avec la zone de projet génèrent une forte distanciation voire de déconnexion avec ce dernier. Un constat renforcé par la ZIV réalisée pour définir l'aire d'étude éloignée dans le chapitre précédent.

Dans le périmètre rapproché, une composante marque fortement le paysage. Il s'agit de lacs et d'étangs. Ils montrent une certaine confidentialité depuis les axes majeurs d'accès au territoire, toutefois ils offrent des perspectives depuis leurs berges dont certaines montrent des prises directes avec le projet comme le lac de St-Pardoux-le-Lac.

Rapport avec l'éolien :

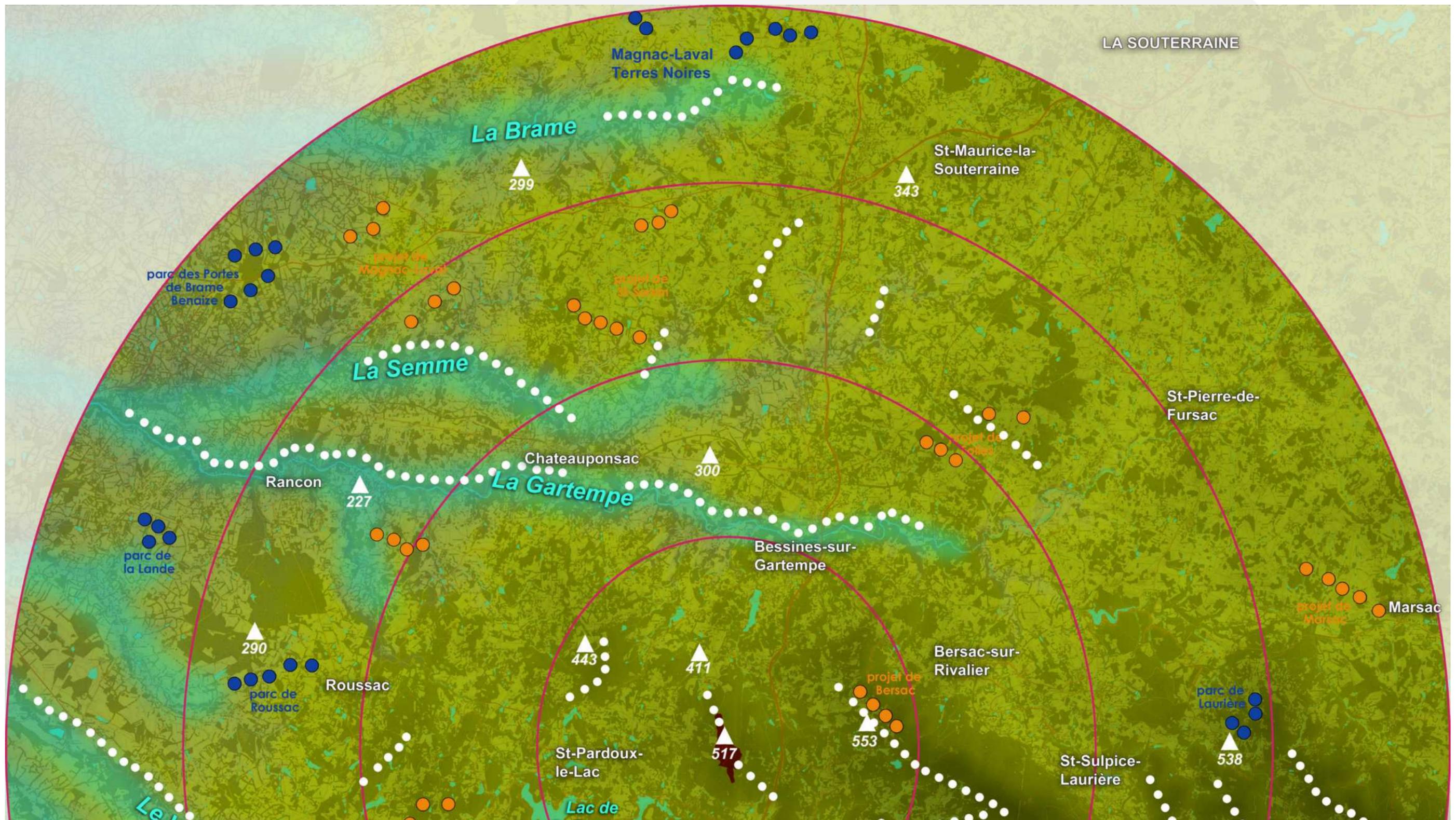
Dans une lecture générale, le paysage montre une adaptabilité à l'éolien au regard des amplitudes altimétriques et des nombreux filtres visuels en présence. Toutefois, d'un point de vue plus local, des sensibilités en matière de cône de vue et de rapports d'échelle pourraient se faire sentir.

-  Rayon de 5,10,15 et 20 km du périmètre d'étude
-  Zone d'implantation du projet (ZIP)
-  Parcs éoliens autorisés non construits
-  Projets éoliens en cours d'instruction
-  Gradient altimétrique du relief avec quelques points topographiques relevés
-  Couche boisée présente sur le périmètre d'étude
-  Vallées et rivières
-  Lignes de forces structurantes ou lisibles du relief (crêtes montagneuses et versants abrupts des vallées)
-  Lacs et étangs identitaires du territoire
-  Délémitation des entités paysagères



Lecture physique / morphologie du territoire

ZOOM NORD





Lecture physique / Morphologie du territoire

ZOOM SUD



Lecture physique / morphologie du territoire

illustrations



Lac de St-Pardoux-le-Lac depuis le point de vue de Villebert : un paysage presque immobile et confidentiel.



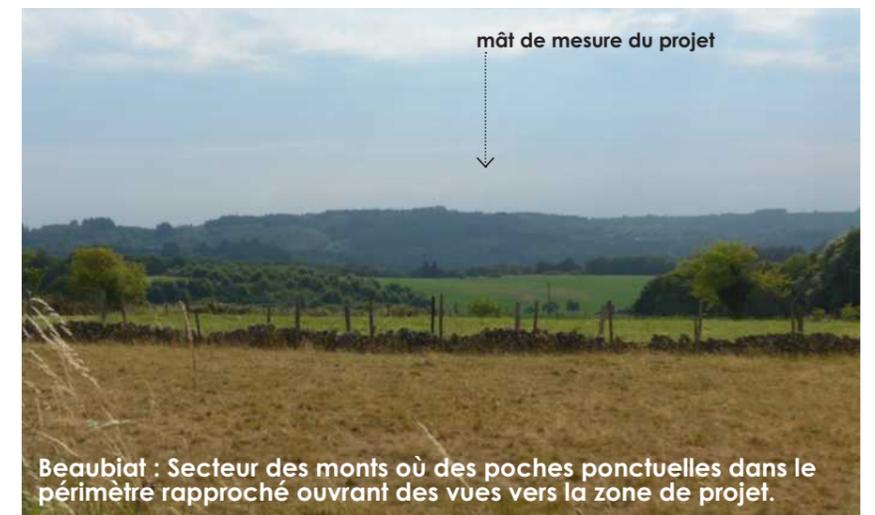
Le Neychat : Micro-reliefs dans les réminiscences des monts d'Ambazac.



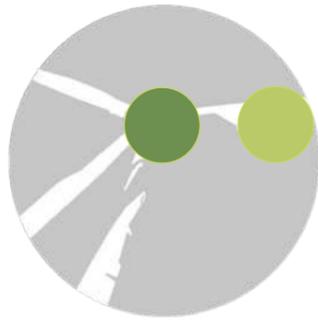
Châteauponsac : une ville de la Basse Marche dominant la vallée de la Gartempe



Jonas (au nord d'Ambazac) : les îlots montagneux des monts d'Ambazac offrent une protection visuelle et intimisent les paysages en pied de mont.



Beaubiat : Secteur des monts où des poches ponctuelles dans le périmètre rapproché ouvrant des vues vers la zone de projet.



Analyse des monuments historiques / Tourisme

La carte ci-contre fait le recensement du patrimoine protégé au titre des monuments historiques, des jardins remarquables et des chemins principaux de randonnée dans le rayon de 20 km autour de la zone de projet.
(le patrimoine local non protégé fait l'objet d'une carte spécifique dans les pages suivantes à l'échelle du périmètre rapproché de 5 km).

Dans le périmètre des 5 km, 6 MH sont recensés. Au regard du relief et de la couverture boisée, un seul d'entre-eux présente des sensibilités non négligeables au regard du projet. Il s'agit des ruines du château de Monismes à 1.3 km à l'ouest du projet. Les sensibilités portent à la fois sur des covisibilités ainsi que sur des rapports d'échelle défavorables avec l'éolien. A noter que ces ruines sont aujourd'hui inaccessibles et peu identifiables car recouvertes de ronces non-entretenu.

Dans ce même périmètre, les autres MH se trouvent majoritairement en milieu urbain ou boisé. Toutefois, on peut noter des sensibilités potentielles pour l'église de St-Pardoux-le-Lac à 4.3 km et l'église de Bessines-sur-Gartempe à 4.7 km.

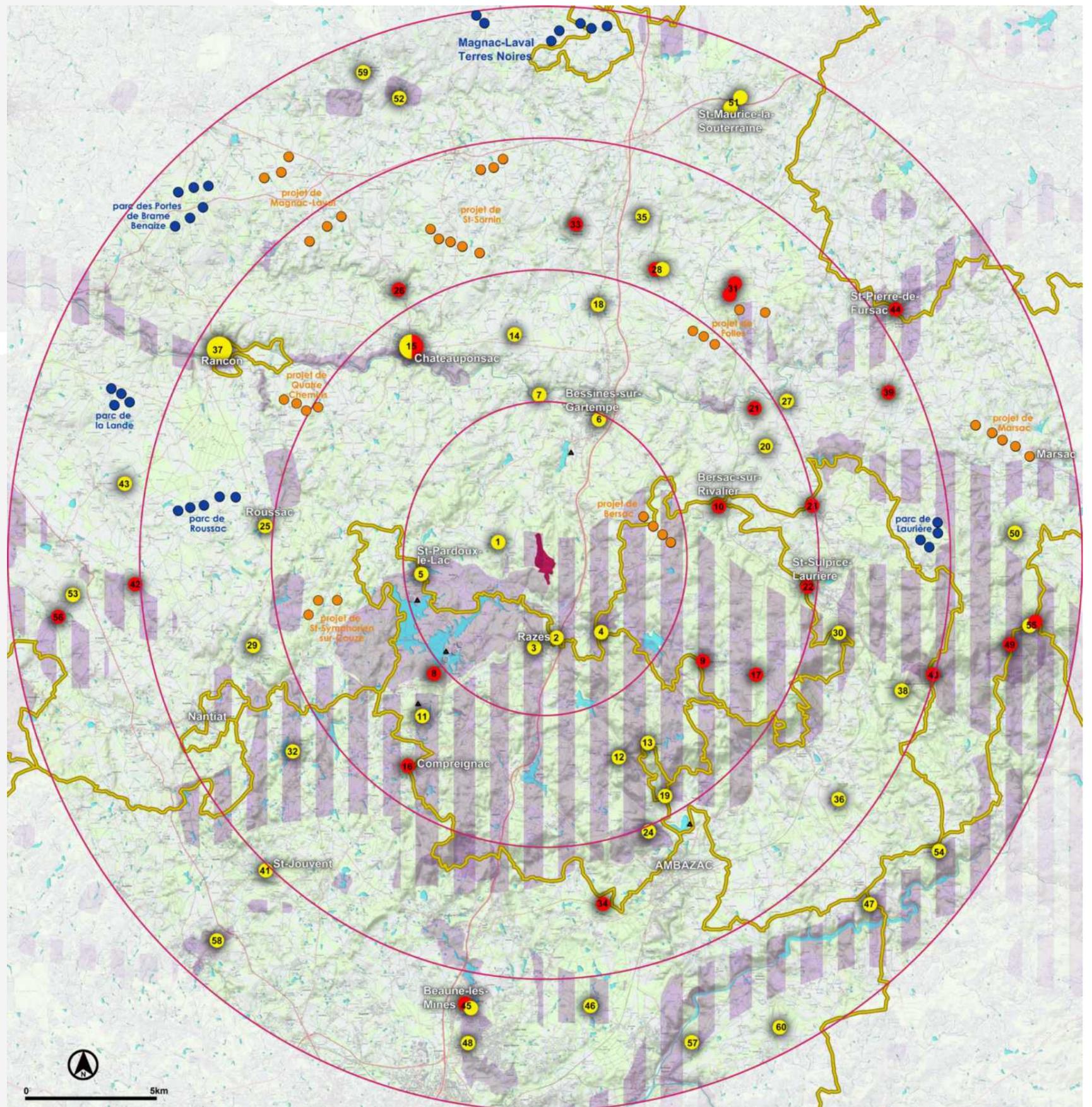
De manière plus éloignée, le cumul du relief et de la couverture arborée offre un filtre visuel protégeant le reste des édifices et ouvrages protégés. De faibles sensibilités sont toutefois notées avec les églises de Bersac-sur-Rivalier et St-Sylvestre (visibles depuis leurs paysages environnants) se trouvant à 6.6 km et 7 km.

Cette analyse montre un faible risque d'interactions avec les monuments historiques, hormis pour les ruines du château de Monismes. Toutefois, au regard des sensibilités recensées à l'échelle éloignée vis-à-vis du site inscrit du lac de St-Pardoux-le-Lac et des paysages à enjeux des Monts d'Ambazac, cette faible sensibilité pourrait se voir modulée pour les MH se trouvant au sein de ces périmètres. Un effet de cumul de protection pouvant augmenter la valeur universelle de ces éléments patrimoniaux au regard de l'identité du territoire et de son attractivité touristique.

En matière de tourisme, on note la présence de circuits de randonnée qui parcourent ces ensembles paysagers et patrimoniaux d'intérêt. Le plus important est le GRP des Monts d'Ambazac qui passe à 1.2 km au sud de la zone de projet. L'attractivité touristique du secteur est principalement tournée vers le tourisme vert et concentré autour des activités du Lac de St-Pardoux-le-Lac (plage et nautisme) en partie aménagée pour l'accueil du public.

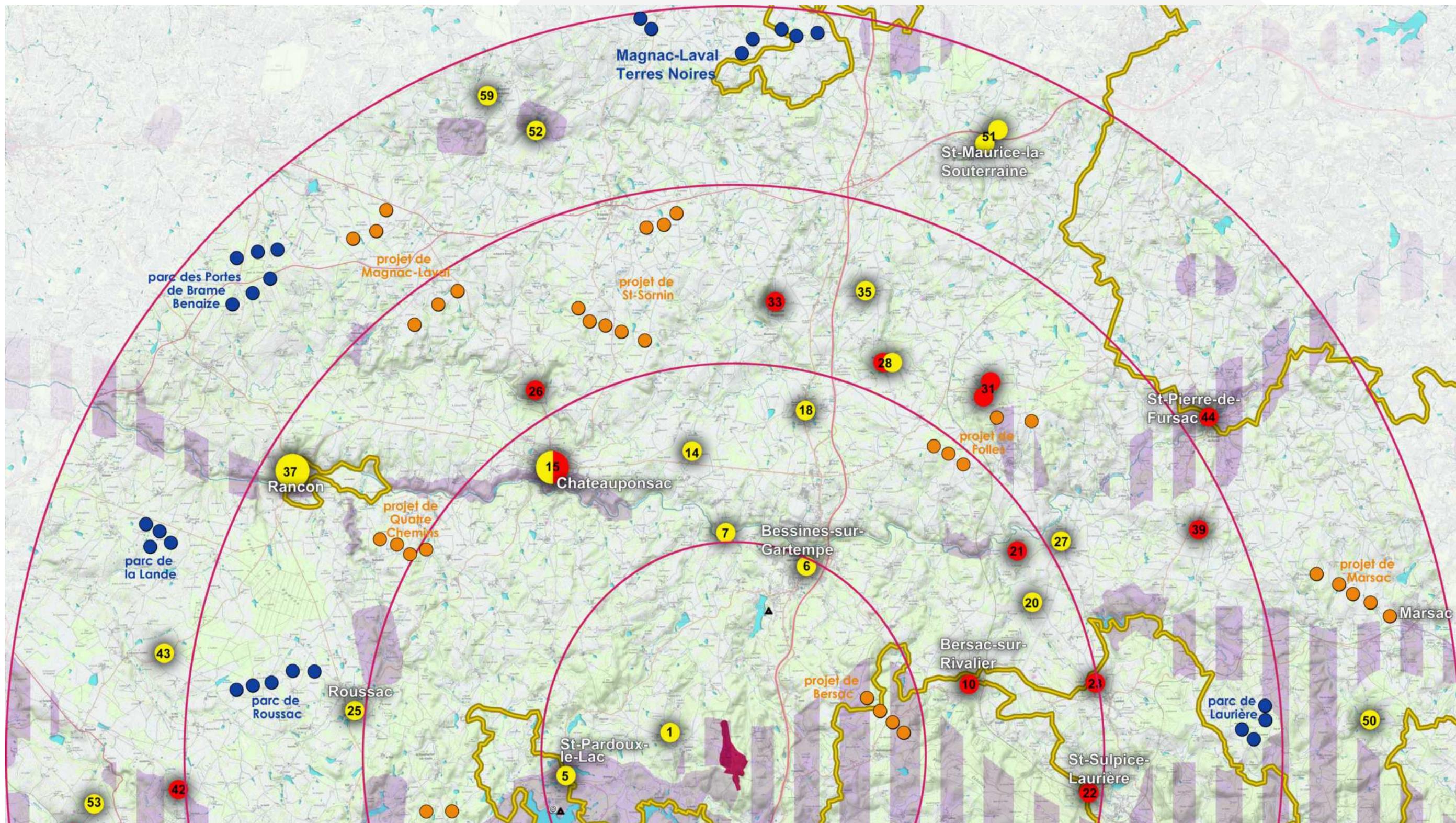
Rapport avec l'éolien :

Au regard des éléments patrimoniaux d'intérêt proches du projet, ils sont aujourd'hui à l'écart des développements éoliens du secteur. En ce qui concerne le secteur de St-Pardoux-le-Lac, qui montre le plus de sensibilité, la perception du mât de mesure dans la perspective de la branche est du lac laisse présager des vues prégnantes sur le projet.



Analyse des monuments historiques / Tourisme

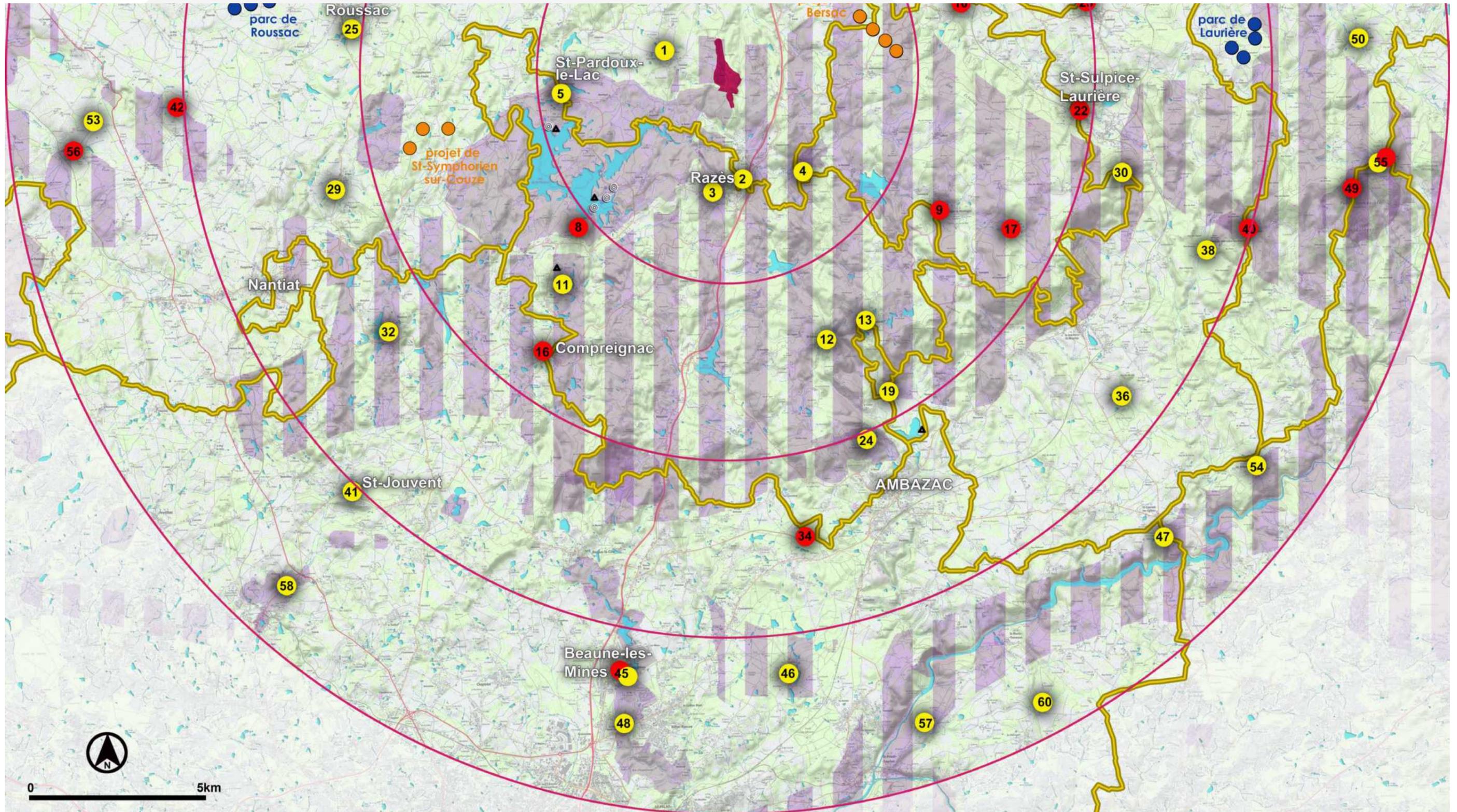
ZOOM NORD





Lecture des monuments historiques / Tourisme

ZOOM SUD



Illustrations des sites et monuments patrimoniaux / Tourisme



Patrimoine dans un rayon de 0 à 5km



- | | | | | |
|----|----|----|----|----|
| 01 | 02 | 03 | 04 | 05 |
| 06 | 07 | | | |
| 08 | 09 | 10 | 11 | |

- 01 - Château de Monismes de Bessines-sur-Gartempe (I)
- 02 - Motte castrale 'le château' de Razès (I)
- 03 - Eglise de la Croix Glorieuse de Razès (I)
- 04 - Ensemble rural de la Famille Berry de Razès (I)
- 05 - Motte de l'Age (oppidum) de Razès (I)
- 06 - Eglise de St-Pardoux-le-Lac (I)
- 07 - Eglise St-Léger de Bessines-sur-Gartempe (I)
- 08 - Pont des Bonshommes de Bessines-sur-Gartempe (I)
- 09 - Enceinte de terre à Compreignac (C)
- 10 - Pont romain St-Léger-la-Montagne (C)
- 11 - Eglise de la Nativité de Bersac-sur-Rivalier (C)

(C) Classé / (I) Inscrit

Patrimoine dans un rayon de 5 à 10km





● Illustrations des sites et monuments patrimoniaux / Tourisme

Patrimoine dans un rayon de 5 à 10km (suite)

12	13	14		
15	16	17		
18	19	20	21	22



- 12 - Voie Gallo-romaine à Compreignac (I)
- 13 - Eglise à St-Sylvestre (I)
- 14 - Abbaye de Grandmont à St-Sylvestre (I)
- 15 - Camp du Peu Buy (oppidum) à Châteauponsac (I)
- 16 - Eglise St-Martin à Compreignac (C)
- 17 - Eglise de St-Pierre-la-Montagne (C)
- 18 - Croix de Morterolle à Bessines-sur-Gartempe (I)
- 19 - Grange de Coudier à Ambazac (I)
- 20 - Château du Chambon à Bersac-sur-Rivalier (I)
- 21 - Dolmen du Montheil à Folles (C)
- 22 - Eglise à St-Sulpice-lès-Laurière (C)



Illustrations des sites et monuments patrimoniaux / Tourisme



Patrimoine dans un rayon de 5 à 10 km (suite)



23	24			
25	26	27	28	28
29	30	31	31	32

- 23 - Calvaire de Laurière (C)
- 24 - Domaine de Montméry à Ambazac (I)
- 25 - Croix de Ste-Anne à Roussac (I)
- 26 - Camp du Peu du Barry à Chateauponsac (C)
- 27 - Eglise Ste-Blaise à Folles (C)
- 28 - Eglise St-Martin (I) et Château (C) à Fromental
- 29 - Croix du Buis (I)
- 30 - Oppidum de Jabreilles-lès-Bordes (I)
- 31 - Menhir et dolmen de Fromental (C)
- 32 - Château de Thouron(C)

(C) Classé / (I) Inscrit

Patrimoine dans un rayon de 10 à 15 km (suite)



Source : Internet (Street View - Base Mérimée - et Epure paysage)



Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées

Les tableaux ci-après recensent l'ensemble des monuments historiques présents dans l'aire d'étude rapproché étendue.

La détermination du niveau de sensibilité s'appuie sur différents critères : visibilité depuis le site et visibilité du site dans une vision élargie, distance à la zone de projet, présence de filtres visuels en interface avec le projet, contexte éolien existant en interface avec le projet et le cumul de protection renforçant l'attractivité du site.

L'objectif de cette analyse est de faire émerger les sites présentant un enjeu très fort à moyen où la prégnance et la perception du projet peut porter atteinte à leur valeur patrimoniale.

En ce qui concerne les notions de rayonnement/reconnaissance :

- l'édifice est considéré de rayonnement local si il n'est connu que des habitants de l'aire d'étude et/ou d'un public initié

- l'édifice est considéré de rayonnement régional si il est associé à d'autres types de protection (UNESCO, sites classés...) et qu'il est connu plus largement ou valorisé au travers de divers médias (office de tourisme...)

Principe d'évaluation des niveaux de sensibilités :

Rouge - L'édifice est visible de loin et/ou présente des vues dégagées sur le paysage de la zone de projet (A)
 - L'édifice se trouve à moins de 3 km et il y a peu ou pas de filtres visuels présents pour atténuer les vues potentielles sur le projet (B)

Jaune - L'édifice n'est visible que partiellement ou depuis certains points de vue et/ou des vues cadrées sont possibles depuis le site ou ses abords (A)
 - L'édifice se trouve à moins de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception ou la prégnance potentielle du projet (B)

Vert - L'édifice n'est pas visible (inscrit dans l'urbanisation ou dans écrin arboré et aucun élément émergeant reconnaissable) et n'offre aucune vers les paysages environnants (A)
 - L'édifice se trouve à plus de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception potentielle du projet (B)

N°	Communes	Edifices protégés au titre des Monuments historiques	niveau de protection	Distance à la zone de projet	Description succincte du site et de son environnement	Rayonnement /reconnaissance	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface de l'édifice et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumul des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et de la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	
Dans un rayon de 0 à 5 km autour du projet											
1	Bessines-sur-Gartempe	château de Monismes (ruines)	inscrit	1,3 km	D'après la ZIV l'édifice se trouve en zone de visibilité. Les ruines sont inaccessibles au public car dangereuses mais elles se trouvent dans un environnement dégagé offrant des vues vers la zone de projet.	local	non	non	 Rouge 	 Rouge 	oui
2	Razès	Motte castrale dite 'le Château'	inscrit	2 km	Le site est sur un monticule boisé protégeant l'édifice de vues potentielles. De plus la ZIV montre qu'il est en zone de non visibilité.	local	non	non	 Vert 	 Vert 	le patrimoine proche présente peu de sensibilités vis-à-vis du projet, toutefois il est préconisé de réaliser des photomontages vu qu'ils se trouvent au sein de communes pouvant être affectées par le projet et qu'à l'heure actuelle le paysage rapproché est exempt d'éoliennes.
3		église paroissiale de la Croix Glorieuse	inscrit	2,4 km	L'église se trouve au cœur du bourg. Elle est peu lisible de l'extérieur (vue depuis la D44 qui n'est pas dans l'axe du projet). De plus la ZIV montre qu'elle est en zone de non visibilité.	local	non	non	 Jaune 	 Vert 	
4		Ensemble rural de la Famille Berry	inscrit	2,4 km	L'ensemble se trouve en cœur de bourg dense. Il n'est pas lisible depuis les extérieurs. De plus la ZIV montre qu'il est en zone de non visibilité.	local	non	non	 Vert 	 Vert 	
4		Motte de l'Age (Oppidum)	inscrit	2,6 km	L'édifice est en zone ouverte, seuls quelques alignements bordent les franges nord et sud de la motte. Le cumul du relief et de la couverture boisée le met en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	oui (site classé/inscrit à proximité)	 Jaune 	 Vert 	
5	St-Pardoux	église	inscrit	4,3 km	D'après la ZIV l'édifice se trouve en zone de visibilité. Toutefois, l'église s'inscrit dans un contexte urbain assez dense et présentant de nombreuses structures arborées qui limitent sa visibilité depuis l'extérieur.	local	non	oui (site classé/inscrit)	 Vert 	 Jaune 	
6	Bessines-sur-Gartempe	église St-Léger	inscrit	4,7 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses. Toutefois, le clocher est ponctuellement visible depuis la D220 au sud du bourg (qui est en partie dans l'axe du projet).	local	non	non	 Jaune 	 Vert 	

Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées



N°	Communes	Edifices protégés au titre des Monuments historiques	niveau de protection	Distance à la zone de projet	Description succincte du site et de son environnement	Rayonnement /reconnaissance	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface de l'édifice et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumul des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et de la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	
Dans un rayon de 5 à 10 km autour du projet											
7	Bessines-sur-Gartempe	Pont des Bonshommes	inscrit	5,1 km	L'ouvrage est orienté vers la zone de projet mais la ZIV indique qu'il est en zone de non visibilité.	local	non	non			
8	Compreignac	Enceinte de terre	classé	5,3 km	L'élément est inscrit dans un écran arboré limitant toute vue potentielle de celui-ci ou du projet. De plus la ZIV montre qu'il est en zone de non visibilité.	local	non	oui (site classé/inscrit)			
9	St-Léger-la-Montagne	Planche sur la Couze dite 'Pont Romain'	classé	6,4 km	L'ouvrage se trouve en fond de vallée cerné par les ripisylves bordant la rivière de la Couze. De plus la ZIV montre qu'il est en zone de non visibilité.	local	non	non			
10	Bersac-sur-Rivalier	église de la Nativité de la Très Sainte-Vierge	classé	6,6 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses. Toutefois, on peut noter que l'édifice émerge de la silhouette du bourg depuis les axes routiers environnants.	local	non	non			
11	Compreignac	Voie gallo-romaine	inscrit	6,8 km	La voie se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et se situe au cœur d'un écran boisé.	local	non	non			
12	Saint-Sylvestre	église	inscrit	7 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit en fond de vallée dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses. Toutefois, on peut noter que l'édifice émerge de la silhouette du bourg depuis les axes routiers environnants.	local	non	non			
13	Saint-Sylvestre	Abbaye de Grandmont	inscrit	7 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses.	local	non	non			
14	Chateauponsac	Camp à fortification concentrique dit Camp du Peu-Buy (Oppidum)	inscrit	7,5 km	Le site est sur un monticule boisé le protégeant de vues potentielles. De plus la ZIV montre qu'il est en zone de non visibilité.	local	non	non			
15	Chateauponsac ville	Pont Romain	classé	8 km	L'ensemble se trouve en cœur de bourg dense. Ils sont peu lisibles depuis les extérieurs. De plus la ZIV montre qu'ils sont en zone de non visibilité.	local	non	oui (site classé/inscrit)			
		Eglise Ste-Thyrse	classé	8,2 km				non			
		Maison	inscrit	8,2 km				non			
		Hôtel Mathieu de la Gorce	inscrit	8,3 km				non			
16	Compreignac	Eglise St-Martin	classé	8,4 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses.	local	non	non			
17	St-Pierre-la-Montagne	Eglise	classé	8,5 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit en fond de vallée dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses.	local	non	non			
18	Bessines-sur-Gartempe	Croix de Morterolle	inscrit	8,8 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses.	local	non	non			
19	Ambazac	Grange de Coudier	inscrit	9 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. En effet, il est protégé par une chaîne de Puy au nord.	local	non	non			
20	Bersac-sur-Rivalier	Château du Chambon	inscrit	9,2 km	Bien que le site se trouve en milieu plutôt ouvert, il se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			
21	Folles	Dolmen de Monteil	classé	9,3 km	Bien que le site se trouve en milieu ouvert, il se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			
22	St-Sulpice-Laurière	Eglise St-Sulpice	classé	9,6 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit en fond de vallée dans un contexte urbain ceinturé de structures arborées et bocagères denses.	local	non	non			
23	Laurière	Calvaire	classé	10 km	Bien que le site se trouve en milieu plutôt ouvert, il se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			
24	Ambazac	Domaine de Montméry (château)	inscrit	10 km	Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et il est de plus protégé par un massif boisé sur sa frange nord tournée vers la zone de projet.	local	non	oui (site classé/inscrit)			



Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées

N°	Communes	Edifices protégés au titre des Monuments historiques	niveau de protection	Distance à la zone de projet	Description succincte du site et de son environnement	Rayonnement /reconnaissance	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface de l'édifice et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumul des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et de la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	
Dans un rayon de 10 à 15 km autour du projet											
25	Roussac	Croix de Ste-Anne	inscrit	10,1 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit dans un écrin arboré.	local	oui (parc de Roussac-St-Junien)	non			
26	Chateauponsac	Camp antique dit du Peu du Barry ou Camp de Chégurat	classé	10,4 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il s'inscrit dans un écrin arboré.	local	non	non			
27	Folles	Eglise Ste-Blaise	classé	10,6 km	La ZIV montre que l'édifice est en zone de visibilité. Toutefois on peut noter que le projet se trouve à plus de 10km ce qui en limite sa prégnance et que l'édifice se trouve en zone bâtie.	local	non	non			oui
28	Fromental	château	classé	10,8 km	Les deux édifices se trouvent en cœur de bourg dense. Ils sont peu lisibles depuis les extérieurs. De plus la ZIV montre qu'ils sont en zone de non visibilité.	local	non	non			
		Eglise St-Martin	inscrit	10,9 km							
29	Le Buis	Croix dite du Buis ou du Marchand	inscrit	10,9 km	L'édifice s'inscrit en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus il se trouve à l'écart des voies de circulation.	local	non	non			
30	Jabreilles-les-Bordes	Oppidum	inscrit	11,1 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin arboré.	local	non	non			
31	Fromental	Menhir des Fichades	classé	11,4 km	Les deux édifices se trouvent en zone de non visibilité et montrent des structures arborées filtrantes à proximité.	local	non	non			
		Dolmen de Bagnol		11,9 km							
32	Thouron	château	inscrit	11,4 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin arboré.	local	non	non			
33	St-Amand-Magnazeix	Lanterne des Morts	classé	11,7 km	La ZIV montre que l'édifice est en zone de visibilité. Toutefois on peut noter que le projet se trouve à plus de 10km ce qui en limite sa prégnance et que l'édifice se trouve au sein du cimetière et au nord d'une zone bâtie.	local	non	non			oui
34	Ambazac	Dolmen	classé	12,2 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin arboré.	local	non	non			
35	La Buisnière-Rapy	chapelle	inscrit	12,5 km	La ZIV montre que l'édifice est en zone de visibilité. Toutefois on peut noter que le projet se trouve à plus de 10km ce qui en limite sa prégnance et que l'édifice se trouve au sein d'une zone bâtie.	local	non	non			oui
36	La Jonchère-St-Maurice	Domaine de Valmate	inscrit	13,6 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin arboré.	local	non	non			
37	Rancon	Eglise St-Pierre-es-Liens	inscrit	13,2 km	Les édifices se trouvent en cœur de bourg dense. Ils sont peu lisibles depuis les extérieurs. De plus la ZIV montre qu'ils sont en zone de non visibilité.	local	non	non			
		Ancien cimetière	classé	13,7 km							
		Pont du XIIIème sur la Gartempe	classé	14 km							
38	Jabreilles-les-Bordes	Enceinte quadrilatère dite Camp de César	inscrit	14 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin arboré et bâti.	local	non	oui (site classé/inscrit)			
39	Saint-Etienne-de-Fursac	Eglise Saint-Jean et chapelle Saint-Fiacre	classé	14,2 km	La ZIV montre que l'édifice est en zone de visibilité. Toutefois on peut noter que le projet se trouve à plus de 14km ce qui en limite sa prégnance et que l'édifice se trouve au sein d'une zone bâtie.	local	non	non			
40	Jabreilles-les-Bordes	Eglise paroissiale St-Martial	classé	14,9 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin arboré et bâti.	local	non	oui (site classé/inscrit)			
41	Nieul	Reposoirs	inscrit	15 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et en zone bâtie.	local	non	non			
42	Berneuil	Dolmen dit 'de Taminage'	classé	15 km	La ZIV montre que l'édifice est en zone de visibilité. Toutefois on peut noter que le projet se trouve à plus de 15km ce qui en limite sa prégnance et que l'édifice se trouve au sein d'une zone bocagère et à l'écart des voies de circulation.	local	non	non			

Sensibilité du patrimoine sur les aires d'études intermédiaires et rapprochées



N°	Communes	Edifices protégés au titre des Monuments historiques	niveau de protection	Distance à la zone de projet	Description succincte du site et de son environnement	Rayonnement / reconnaissance	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface de l'édifice et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	(A)	(B)	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumul des 2 colonnes précédentes)
									Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et de la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	
Dans un rayon de 15 à 20 km autour du projet											
43	St-Junien-les-Combes	château de Sannat	inscrit	15,5 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin semi arboré.	local	oui (projet de Roussac-St-Junien)	non			
44	St-Pierre-de-Fursac	Eglise St-Pierre	classé	15,9 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et en zone bâtie.	local	non	non			
45	Limoges nord	Eglise de Beaune	inscrit	16,1 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et en zone bâtie.	local	non	oui (site classé/inscrit)			
		Croix de pierre	classé			local	non				
46	St-Priest-Taurion	Domaine du château de Bort	inscrit	16 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV et dans un écrin semi arboré.	local	non	non			
47	St-Laurent-les-Eglises	Eglise	inscrit	17,1 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			
48	Limoges	Château des Essarts	inscrit	17,4 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	oui (site classé/inscrit)			
49	Saint-Goussaud	Vestiges archéologiques de monuments gallo-romains du Puy-de-Jouer	classé	17,5 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	oui (site classé/inscrit)			
50	Arènes	Eglise St-Eutrope	inscrit	17,3 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	oui (parc de Laurière)	non			
51	St-Maurice-la-Souterraine	Eglise	classé	17,5 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			
		Manoir de Lavaud	classé	18 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV toutefois il est à plus de 17km et bordé d'arbres.	local	non	non			
52	Dompierre-les-Eglises	château	inscrit	17 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			
53	Breuilaufa	Dolmen 3 et 4 de la Betouille	inscrit	17,4 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			
54	Les Billanges	Eglise de la Nativité St-Jean-Baptiste	inscrit	18 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			
55	Saint-Goussaud	Eglise	inscrit	18,2 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	oui (site classé/inscrit)			
		Fanal funéraire	classé		local	non					
56	Darnac	Château de la Côte-au-Chapt	classé	18,2 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV toutefois il est à plus de 18km et en zone bâtie.	local	non	non			
57	St-Priest-Taurion	Château de Salvanet	inscrit	18,1 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			
58	Nieul	Pont de Puymaud	inscrit	18,3 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	oui (site classé/inscrit)			
59	Dompierre-les-Eglises	Eglise St-Pierre et St-Paul	inscrit	18,5 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV toutefois il est à plus de 18km et en zone bâtie.	local	non	non			
60	St-Martin-Terressus	Villa Monteux	inscrit	18,7 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	non	non			

Principe de définition du niveau d'enjeu des sites au regard des 2 colonnes établies dans les tableaux :

		Niveau d'enjeu très fort
		Niveau d'enjeu fort
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu faible
		Niveau d'enjeu très faible voire nul

Sur les niveaux d'enjeu fort à moyen, une analyse particulière des impacts du projet est à développer par le biais de photomontages, au regard de la ZIV ou par la réalisation de zooms spécifiques (photo-interprétation, coupes...)

Il en résulte, au regard des monuments historiques, que les éléments devant faire l'objet d'analyse particulières sont :

Dans le rayon de 5 km autour du projet :

- les ruines du château de Monismes (Chatenet Colon)
- l'église de St-Pardoux-le-Lac (dans une moindre mesure- colonne B)

Dans le rayon de 5 à 10 km autour du projet :

- l'église de Châteauponsac (dans une moindre mesure- colonne B)

Dans le rayon de 10 à 20 km autour du projet :

- l'église de Folles (dans une moindre mesure- colonne B)
- la lanterne des morts à St-Amand-Magnazeix (dans une moindre mesure- colonne B)
- la chapelle de La Buisnière-Rapy (dans une moindre mesure- colonne B)



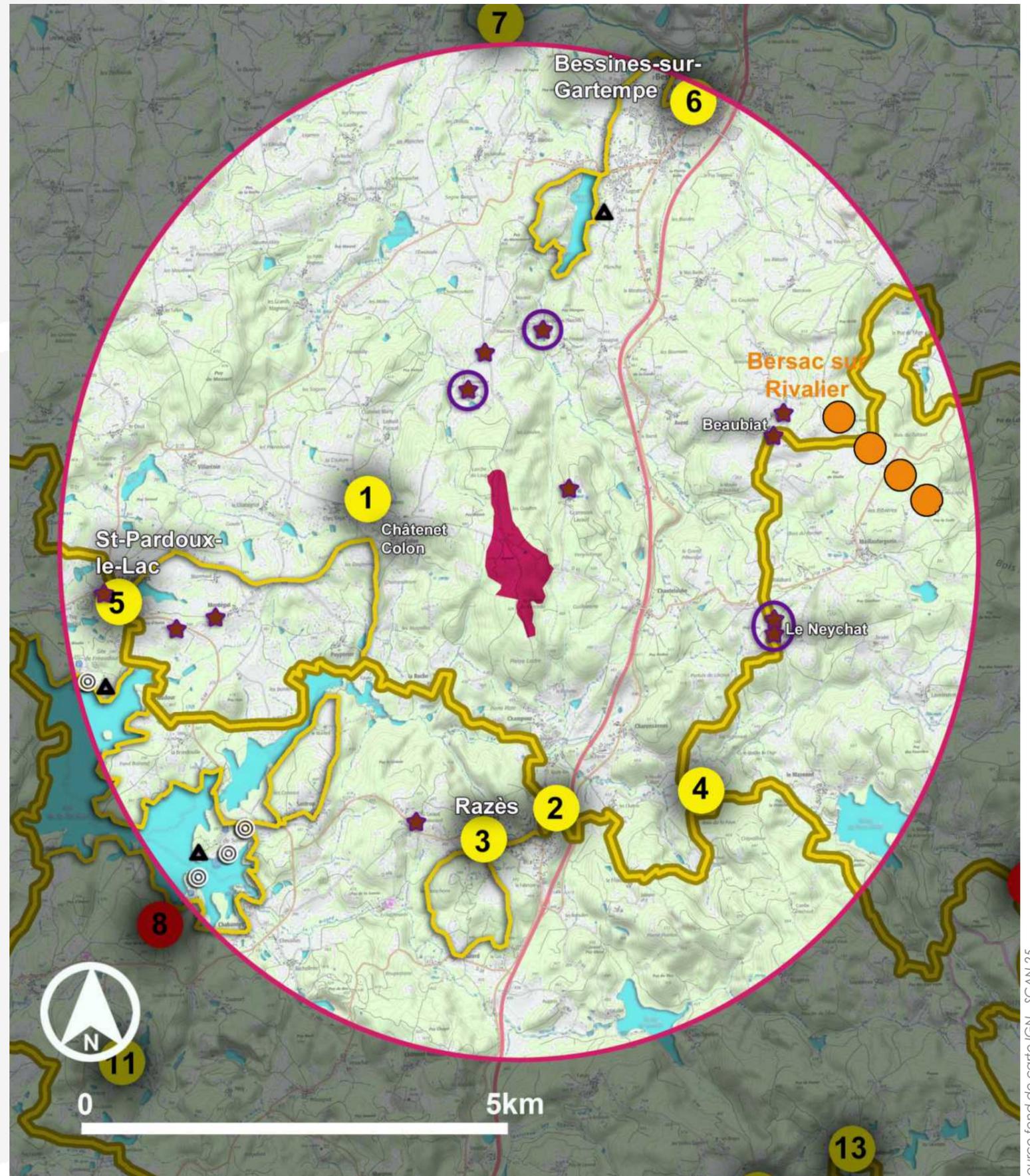
Analyse du patrimoine local non protégé

Le territoire est principalement constitué de petits bourgs et hameaux au sein desquels des éléments de petit patrimoine sont visibles. Selon leur positionnement, au sein du tissu bâti ou à l'écart des bourgs, ils peuvent renforcer les sensibilités patrimoniales du secteur au regard du projet et en sus des monuments historiques.

Il s'agit ici principalement de croix mais des ensembles bâtis ou paysagers identitaires du secteur ont aussi été recensés.

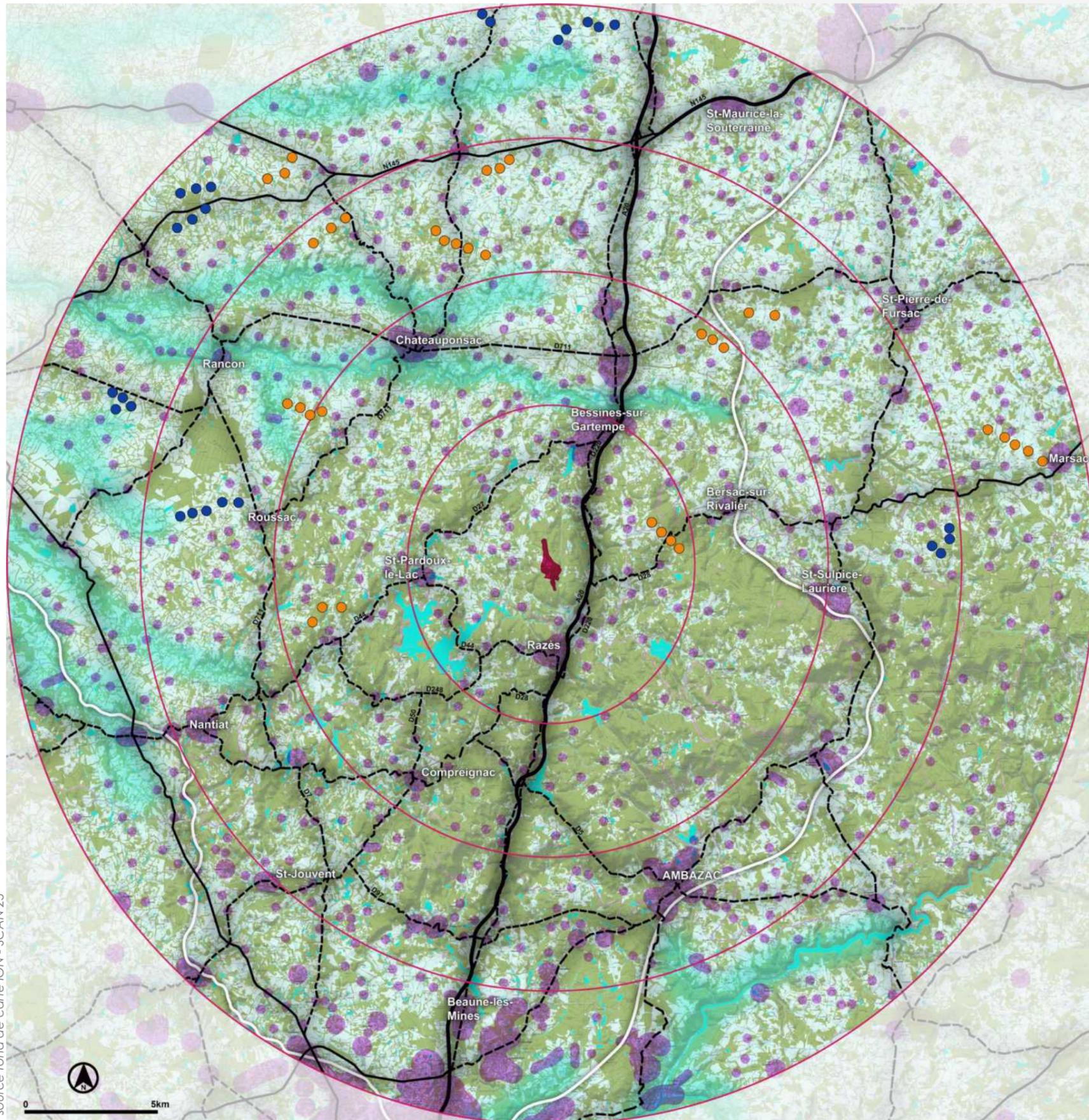
Les éléments majeurs relevés et pouvant porter des sensibilités vis-à-vis du projet sont :

- le hameau de Pierrefiche au nord de la zone de projet (1 km) : ce hameau montre une vitrine vernaculaire, depuis les routes environnantes, à l'arrière de laquelle le projet pourrait émerger avec des risques de surplomb.
- Le moulin des Planches (à 1.8 km au nord/nord-est) : il s'agit d'un ensemble bâti et de la rivière du Barrot. Le coude de la rivière dans lequel le moulin s'insère se trouve dans l'axe du projet.
- Une croix et un ensemble de murs de pierre au nord de Neychat (3 km) : la croix ne se trouve pas dans l'axe du projet, par contre les ensembles de murs s'inscrivent dans un micro-paysage tourné vers le projet.



- Rayon de 5 km du périmètre d'étude
- Zone d'implantation du projet (ZIP)
- Projets éoliens en cours d'instruction
- Monuments Historiques classés
- Monuments Historiques inscrits
- Zones d'accueil du public aménagées
- Chemins de randonnée principaux (GR-GRP et quelques PDIPR inscrits sur l'IGN25000)
- PDIPR recensés (<http://www.tourisme-hautevienne.com>)
- Campings recensés dans le périmètre d'étude
- Petit patrimoine visible (terrain + IGN25000)
- Petits éléments de patrimoine présentant des sensibilités potentielles vis-à-vis du projet (rapport d'échelle, prégnance)

Urbanisme et infrastructures



INFRASTRUCTURES

Trois niveaux d'infrastructures se distinguent sur le territoire :

- les axes majeurs (inter-régionaux/nationaux) avec l'autoroute A20 qui passe au plus proche à 1.2 km à l'est de la zone de projet et qui traverse le territoire d'étude dans un axe nord-sud. Elle offre des perceptions visuelles lointaines sur la partie nord vers le sud au gré des ondulations progressives du relief de la Basse Marche. Depuis le sud vers le nord, les reliefs des monts d'Ambazac limitent les perceptions aux flancs des reliefs.
- les axes secondaires (nationales) comme la N145 et N147, qui relie la Souterraine à Bellac et Bellac à Limoges, sont assez éloignés (15 km et plus). Par conséquent, ils montrent peu de sensibilités vis-à-vis du projet.
- les axes tertiaires (réseau de départementales) : ce réseau quadrille le territoire et montre une trame plus dense au sud de la zone de projet. Ceux qui présentent le plus de sensibilités sont la D20 qui suit l'A20, la D711 (au nord) implantée sur la Basse Marche et desservant Chateauponsac et la D44 qui traverse le lac de St-Pardoux-le-Lac en offrant un cadrage visuel tourné vers la zone de projet.

Une trame viaire supplémentaire s'ajoute au réseau, il s'agit de voies communales desservant les nombreux hameaux qui constituent le mode d'habitat le plus représenté sur le territoire. Depuis ces voies, et notamment dans le périmètre rapproché du projet, des vues pourront s'opérer sur le projet. Toutefois, les micro-reliefs issus des monts et la couverture boisée devraient ponctuer ces perceptions.

URBANISME/HABITAT

Comme expliqué ci-avant, le territoire est principalement constitué de hameaux, de fermes isolées et de petits-bourgs dont certains sont implantés au fond des micro-reliefs et d'autres plutôt au sein de petits hauts plateaux. Cette trame régulière multiplie les risques de perceptions et de prégnance du projet notamment pour ceux se trouvant dans les périmètre des 2/3 km autour du projet et se trouvant en contre-bas du relief qui accueille ce dernier. Le village important le plus proche est celui de St-Pardoux-le-Lac à 4.5 km à l'ouest.

Les pôles urbains les plus proches sont ceux de Razès à 2.5 km au sud et de Bessines-sur-Gartempe à 3.5 km au nord. Ils sont tous deux desservis par l'A20.

La Souterraine et Limoges, les pôles urbains majeurs sont à 20 km et plus. Par conséquent, ils ne montrent pas de sensibilité vis-à-vis du projet.

Rapport à l'éolien :

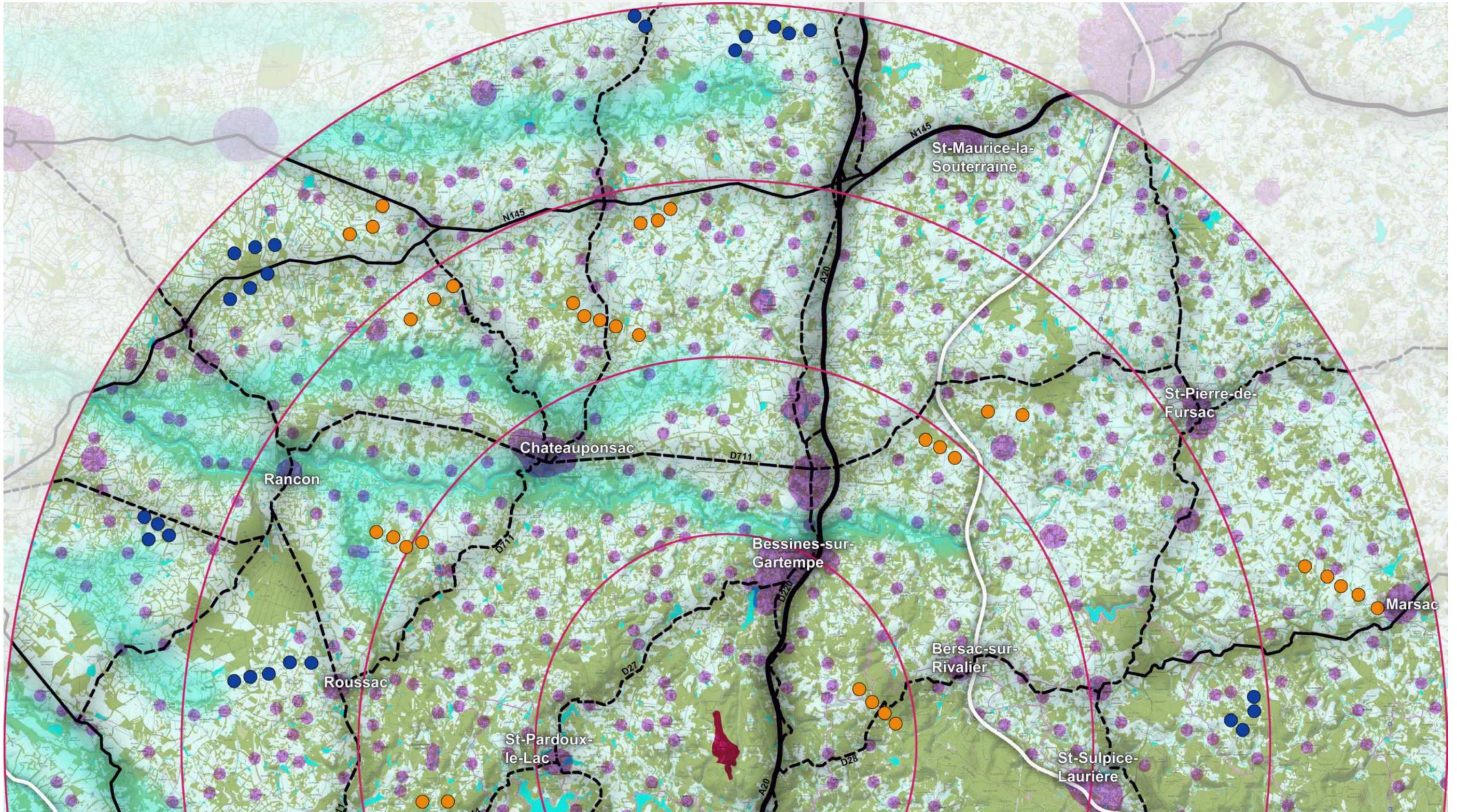
Les reliefs très changeant ainsi que la couverture boisée et bocagère offrent des filtres visuels permettant d'éviter des vues prolongées sur la zone de projet. Toutefois, l'A20 et la D20 qui se trouvent dans l'axe du projet devraient montrer des vues prégnantes. Les hameaux proches, notamment au nord et à l'est de la zone de projet où la couverture boisée est plus clairsemée, des vues devraient s'opérer avec des risques d'effet de surplomb.





Urbanisme et infrastructures

ZOOM NORD



Urbanisme et infrastructures

ZOOM SUD

